

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
JUILLET 2017**

Présenté par
Valérie Pécresse
*Présidente du conseil régional
d'Île-de-France*

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE
DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE
FRANCILIEN (DEUXIÈME AFFECTATION POUR 2017) :**

**- AIDE AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DE SPECTACLE VIVANT
A RAYONNEMENT RÉGIONAL**

**- AIDE AU PROJET MUTUALISE POUR LES TERRITOIRES RURAUX ET
PÉRIURBAINS**

**- AIDE AUX RÉSEAUX FRANCILIENS DANS LE DOMAINE DU
SPECTACLE VIVANT**

**- AIDES À LA CRÉATION AU TITRE DES CRÉDITS DE
FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

933 « Culture, Sports et Loisirs » : Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », Programme HP 312-005 (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue»

Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs » : Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », Programme 131015 « Fonds d'investissement pour la culture », Action 13101501 « Fonds d'investissement pour la culture »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION	9
ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF	13
ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....	28
ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION :	235
LA CONVENTION TYPE RELATIVE AU SOUTIEN AUX RESEAUX FRANCILIENS DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE	235
LA CONVENTION TYPE RELATIVE AU SOUTIEN A LA CREATION EN FONCTIONNEMENT DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT	235
LA CONVENTION TYPE RELATIVE AU SOUTIEN A LA CREATION EN INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT	235
ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION : CONVENTION ROCK EN SEINE 2017	252

EXPOSE DES MOTIFS

En vertu de l'article L1111-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) sur les compétences partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, le présent rapport a pour objet l'attribution de **59** subventions et l'affectation d'un montant de **2 288 500 euros** prélevées sur les Chapitres :

- 933 « Culture, Sports et Loisirs » : Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », Programme HP 312-005 (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue » du budget 2017 pour un montant total de 2 238 500 €.
- Chapitre : 903 « Culture, Sports et Loisirs » - Code Fonctionnel : 312 « Activités culturelles et artistiques » - Programme 131015 « Fonds d'investissement pour la culture » - Action 13101501 « Fonds d'investissement pour la culture » du budget 2017 pour un montant total de 50 000 €.

Ces opérations relèvent de la politique régionale du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien votée par délibération [CR 2017-52](#).

Ce rapport met en œuvre l'obligation pour les structures subventionnées d'accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum, créée par la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016. Le nombre de stagiaires à recruter par structure est précisé dans la fiche projet afférente, annexée au projet de délibération.

Ce rapport met également en œuvre l'obligation pour les structures subventionnées de signer la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, créée par la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017.

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation des opérations suivantes :

Dispositif	Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier	Montant proposé à la décision
Aide à la création en investissement dans le domaine du Spectacle Vivant	17009776	FRICHE 22 66	FRICHE 22 66 - PROJET DE CREATION : JE SUIS UN PAYS (INVESTISSEMENT)	50 000,00
Total Aide à la création en investissement dans le domaine du Spectacle Vivant				50 000,00
Aide au projet mutualisé pour les territoires ruraux et périurbains	17010268	L'AIR LIBRE	LES RENDEZ VOUS DU LIEU - AIDE AUX PROJETS MUTUALISES JUILLET 2017	11 000,00
Total Aide au projet mutualisé pour les territoires ruraux et périurbains				11 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17003543	L'ESTIVAL ST GERMAIN EN LAYE	L'ESTIVAL ST GERMAIN EN LAYE - FESTIVAL L'ESTIVAL	10 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17003547	ASSOCIATION PLUS DE SONS	PLUS DE SONS- FESTIVAL ROCK EN SEINE	600 000,00

Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008719	104 CENT QUATRE	104 CENT QUATRE - FESTIVAL IMPATIENCE	30 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008721	CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE CRETEIL ET DU VAL DE MARNE	CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE CRETEIL ET DU VAL DE MARNE - FESTIVAL KALYPSO	20 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008722	FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS	FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS - 46E EDITION DU FESTIVAL D'AUTOMNE A PARIS	240 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008723	FMAJI	FMAJI - FESTIVAL MUSICAL D'AUTOMNE DES JEUNES INTERPRETES	10 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008725	INSTITUT AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL	INSTITUT AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL / CENTRE DE DANSE DU GALION - FESTIVAL H2O	18 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008726	NADJASTREAM	NADJASTREAM - FESTIVAL LES NUITS DES ARENES	8 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008735	COOP DE RUE ET DE CIRQUE	COOP DE RUE ET DE CIRQUE - LES SAISONS DE RUE ET DE CIRQUE	120 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008736	GROUPE VINGT THEATRE IDF	GROUPE VINGT THEATRE IDF - LES PLATEAUX	20 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008737	TECHNOPOL - TECHNO PARADE	TECHNOPOL - PARIS ELECTRONIC WEEK	30 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008741	AFRICOLOR	AFRICOLOR - FESTIVAL AFRICOLOR	15 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008742	A QUI LE TOUR	A QUI LE TOUR - FESTIVAL BALAD'A ZIC	6 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008743	ASSOCIATION LA RUCHE	ASSOCIATION LA RUCHE - FESTIVAL WORLD OF WORDS	4 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008744	3 M MIZIK MOUN MATINIK	ASSOCIATION 3 M MUSIC - BANLIEUES TROPICALES	25 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008745	ASSOCIATION SONS D'HIVER	ASSOCIATION SONS D'HIVER - FESTIVAL SONS D'HIVER	95 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008746	BLUES SUR SEINE	BLUES SUR SEINE - FESTIVAL BLUES SUR SEINE	25 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008747	CAC CENTRE D'ART ET CULTURE RUE BROCA	CENTRE D'ART ET CULTURE - JAZZ'N'KLEZMER	10 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008748	COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT	COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT - FESTIVAL BBMIX	10 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008749	FONTENAY EN SCENES	FONTENAY EN SCENES - FESTIVAL "LES AVENTURIERS"	8 500,00

Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008750	JAZZ AU FIL DE L'OISE	JAZZ AU FIL DE L'OISE - FESTIVAL JAZZ AU FIL DE L'OISE	15 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008751	MARATHON	MARATHON - FESTIVAL MARATHON	10 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008752	PARIS JAZZ CLUB	PARIS JAZZ CLUB - FESTIVAL JAZZ SUR SEINE	10 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008753	MAMA MAMA	MAMA - FESTIVAL MAMA	100 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008754	RJ 77 RESEAU JAZZ 77	JAZZ AU THEATRE DE FONTAINEBLEAU - FESTIVAL DE JAZZ AU THEATRE DE FONTAINEBLEAU	4 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17008756	VILLES MUSIQUES DU MONDE	VILLES MUSIQUES DU MONDE - FESTIVAL DES MUSIQUES	25 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17009784	PILE POIL ET COMPAGNIE	PILE POIL ET COMPAGNIE - FESTIVAL CESARTS FETE LA PLANETE	8 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17009790	COMMUNE D'ORLY	COMMUNE D'ORLY - ORLY EN FETE	8 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17009792	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD - FESTIVAL BREON	8 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17009797	COMMUNE DE SURESNES	COMMUNE DE SURESNES - FESTIVAL DES VENDANGES	15 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17009800	COMMUNE DU BLANC MESNIL	COMMUNE DU BLANC MESNIL - VARIATIONS SYMPHONIQUES	10 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17009804	LES JOURNEES RAVEL	LES JOURNEES RAVEL - LES JOURNEES RAVEL DE MONTFORT L'AMAURY	5 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17009826	RMN ETABLISSEMENT PUBLICS DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS ELYSEES	ETABLISSEMENT PUBLICS DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS ELYSEES - BAL POUR LE TEMPS PRESENT	40 000,00
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	17010563	FRATERNITE GENERALE	FRATERNITE GENERALE (PROJET : FRATERNITE GENERALE)	10 000,00
Total Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional				1 572 500,00
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	17009733	MOUKDEN-THEATRE	MOUKDEN-THEATRE - PROJET DE CREATION : FROM THE GROUND TO THE CLOUD	20 000,00
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	17009734	THEATRE DE LETHE	THEATRE DE LETHE - PROJET DE CREATION (AVIGNON 2017) : LA PRINCESSE MALEINE	30 000,00

Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	17009735	LA COMPAGNIE DE SOI	LA COMPAGNIE DE SOI - PROJET DE CREATION (AVIGNON 2017) : FACE A LA MER, POUR QUE LES LARMES DEVIENNENT DES ECLATS DE RIRE	10 000,00
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	17009737	LE BIRGIT ENSEMBLE	LE BIRGIT ENSEMBLE - PROJET DE CREATION (AVIGNON 2017) : MEMORIES OF SARAJEVO + DANS LES RUINES D'ATHENES	30 000,00
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	17009749	RIPOSTE	RIPOSTE - PROJET DE CREATION : ORESTIE, OPERA HIP-HOP	20 000,00
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	17009751	COMPAGNIE DE LA JEUNESSE AIMABLE	COMPAGNIE DE LA JEUNESSE AIMABLE - PROJET DE CREATION : CYRANO	20 000,00
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	17009756	8 AVRIL	8 AVRIL - PROJET DE CREATION (AVIGNON 2017) : TRISTESSE ET JOIE DANS LA VIE DES GIRAFES	25 000,00
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	17009760	COMPAGNIE BANINGA	COMPAGNIE BANINGA - PROJET DE CREATION : MONSTRES / ON NE DANSE PAS POUR RIEN	15 000,00
Total Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant				170 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009266	MDM IDF ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN IDF	ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN ILE-DE-FRANCE (AIDE AUX RESEAUX 2017)	10 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009268	COLLECTIF CULTURE BARBARS PARIS/IDF	COLLECTIF CULTURE BARBARS PARIS/IDF (AIDE AUX RESEAUX 2017)	5 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009269	COMBO 95	COMBO 95 (AIDE AUX RESEAUX 2017)	30 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009271	CRY POUR LA MUSIQUE CULTURELLE	CRY POUR LA MUSIQUE (AIDE AUX RESEAUX 2017)	40 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009272	DEAMBULATION	DEAMBULATION (AIDE AUX RESEAUX 2017)	25 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009275	FEDERATION DES ARTS DE LA RUE EN ILE DE FRANCE	LA FEDERATION DES ARTS DE RUE EN ILE-DE-FRANCE (AIDE AUX RESEAUX 2017)	55 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009276	PINCE OREILLES MAISON DE QUARTIER FERME DU BUISSON	LE PINCE OREILLES (AIDE AUX RESEAUX 2017)	25 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009277	MAAD 93	MAAD 93 (AIDE AUX RESEAUX 2017)	25 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009278	MAP MUSIQUES ACTUELLES A PARIS	MUSIQUES ACTUELLES A PARIS (MAP) - (AIDE AUX RESEAUX 2017)	30 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009280	RESEAU ACTES IF	RESEAU ACTES IF (AIDE AUX RESEAUX 2017)	45 000,00

Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009281	RESEAU DES ARTS VIVANTS EN IDF	RESEAU DES ARTS VIVANTS EN IDF (AIDE AUX RESEAUX 2017)	20 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009282	RESEAU 92	RESEAU 92 (AIDE AUX RESEAUX 2017)	25 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009283	REZONNE	REZONNE (AIDE AUX RESEAUX 2017)	25 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009284	RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE	RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE (AIDE AUX RESEAUX 2017)	100 000,00
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	17009286	UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES CO MAISON DES RESEAUX	UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES (AIDE AUX RESEAUX 2017)	25 000,00
Total Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant				485 000,00
Total général				2 288 500,00

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France



VALERIE PECRESSE

PROJET DE DELIBERATION**DU****ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT
INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN (DEUXIÈME AFFECTATION POUR 2017) :****- AIDE AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DE SPECTACLE VIVANT
A RAYONNEMENT RÉGIONAL****- AIDE AU PROJET MUTUALISE POUR LES TERRITOIRES RURAUX ET PÉRIURBAINS****- AIDE AUX RÉSEAUX FRANCILIENS DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT****- AIDES À LA CRÉATION AU TITRE DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'Ile-de-France

- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;
- VU** La délibération n° CR 2017-52 relative à la politique régionale du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;
- VU** La délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à l'adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, modifiée par amendement à la délibération n° CP 2017-189 du 17 mai 2017 ;
- VU** La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
- VU** La délibération n° CP 2017-200 du 17 mai 2017 relative à l'adoption des conventions type relatives au soutien aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional et au soutien au projet mutualisé pour les territoires ruraux et périurbains ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France 2017 ;
- VU** L'avis émis par la Commission des Finances ;
- VU** L'avis émis par la Commission de la Culture ;
- VU** Le rapport CP 2017-294 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1

Approuve la convention type relative au soutien aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle figurant en annexe 3 à la présente délibération.

Approuve la convention type relative au soutien à la création en fonctionnement dans le domaine du Spectacle Vivant figurant annexe 3 à la présente délibération.

Approuve la convention type relative au soutien à la création en investissement dans le domaine du Spectacle Vivant figurant annexe 3 à la présente délibération.

Article 2 :

Décide de participer, au titre du soutien aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional, du soutien au projet mutualisé pour les territoires ruraux et périurbains, du soutien aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant et des soutiens à la création dans le domaine du spectacle vivant en fonctionnement et en investissement au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **2 288 500 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par l'article 1 de la présente délibération, modifié par les dispositions de la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Subordonne le versement de la subvention à l'association Plus de sons à la conclusion avec d'une convention figurant en annexe 4 à la présente délibération, modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et autorise la Présidente du Conseil Régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **2 238 500 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, sport et loisirs » - code fonctionnel 312 « activités artistiques et culturelles » programme HP 312-005 « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2017, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Affecte une autorisation de programme de **50 000 €**, disponible sur le Chapitre : 903 « Culture, Sports et Loisirs » - Code Fonctionnel : 312 « Activités culturelles et artistiques » - Programme HP 312-015 (131015) « Fonds d'investissement pour la culture » - Action 13101501 « Fonds d'investissement pour la culture » du budget 2017, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 et 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Dossier - Code	Bénéficiaire	Date éligibilité
17009776	FRICHE 22 66	01/01/2017
17010268	L'AIR LIBRE	13/04/2017

17008748	COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT	10/04/2017
17009790	COMMUNE D'ORLY	10/04/2017
17009792	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD	10/04/2017
17009797	COMMUNE DE SURESNES	10/04/2017
17009800	COMMUNE DU BLANC MESNIL	10/04/2017
17008719	104 CENT QUATRE	12/04/2017
17009826	RMN ETABLISSEMENT PUBLICS DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS ELYSEES	10/04/2017
17003543	L'ESTIVAL ST GERMAIN EN LAYE	12/04/2017
17003547	ASSOCIATION PLUS DE SONS	01/01/2017
17008721	CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE CRETEIL ET DU VAL DE MARNE	28/04/2017
17008722	FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS	10/04/2017
17008723	FMAJI	10/04/2017
17008725	INSTITUT AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL	12/04/2017
17008726	NADJASTREAM	30/03/2017
17008735	COOP DE RUE ET DE CIRQUE	10/04/2017
17008736	GROUPE VINGT THEATRE IDF	10/04/2017
17008737	TECHNOPOL - TECHNO PARADE	13/04/2017
17008741	AFRICOLOR	07/04/2017
17008742	A QUI LE TOUR	12/04/2017
17008743	ASSOCIATION LA RUCHE	12/04/2017
17008744	3 M MIZIK MOUN MATINIK	12/04/2017
17008745	ASSOCIATION SONS D'HIVER	28/04/2017
17008746	BLUES SUR SEINE	11/04/2017
17008747	CAC CENTRE D'ART ET CULTURE RUE BROCA	11/04/2017
17008749	FONTENAY EN SCENES	07/04/2017
17008750	JAZZ AU FIL DE L'OISE	07/04/2017
17008751	MARATHON	04/04/2017
17008752	PARIS JAZZ CLUB	12/04/2017
17008753	MAMA MAMA	10/04/2017
17008754	RJ 77 RESEAU JAZZ 77	11/04/2017
17008756	VILLES MUSIQUES DU MONDE	10/04/2017
17009784	PILE POIL ET COMPAGNIE	10/04/2017
17009804	LES JOURNEES RAVEL	10/04/2017
17010563	FRATERNITE GENERALE	11/04/2017
17009733	MOUKDEN-THEATRE	26/04/2017
17009734	THEATRE DE LETHE	25/04/2017
17009735	LA COMPAGNIE DE SOI	24/04/2017
17009737	LE BIRGIT ENSEMBLE	19/04/2017
17009749	RIPOSTE	26/04/2017
17009751	COMPAGNIE DE LA JEUNESSE AIMABLE	01/01/2017
17009756	8 AVRIL	20/04/2017
17009760	COMPAGNIE BANINGA	24/04/2017
17009266	MDM IDF ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN IDF	01/01/2017
17009268	COLLECTIF CULTURE BAR-BARS PARIS/IDF	01/01/2017
17009269	COMBO 95	01/01/2017
17009271	CRY POUR LA MUSIQUE CULTURELLE	01/01/2017

17009272	DEAMBULATION	01/01/2017
17009275	FEDERATION DES ARTS DE LA RUE EN ILE DE FRANCE	01/01/2017
17009276	PINCE OREILLES MAISON DE QUARTIER FERME DU BUISSON	01/01/2017
17009277	MAAD 93	01/01/2017
17009278	MAP MUSIQUES ACTUELLES A PARIS	01/01/2017
17009280	RESEAU ACTES IF	01/01/2017
17009281	RESEAU DES ARTS VIVANTS EN IDF	01/01/2017
17009282	RESEAU 92	01/01/2017
17009283	REZONNE	01/01/2017
17009284	RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE	01/01/2017
17009286	UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES CO MAISON DES RESEAUX	01/01/2017

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**

VALERIE PECRESSE

**ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT
RECAPITULATIF**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
--------------------------	------------	---------------	------------	--------	------

Chapitre	933 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel	312 - Activités culturelles et artistiques
Programme	131005 - Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue
Action	13100501 - Soutien au spectacle vivant

Dispositif : N° 00001006 - Aide au projet mutualisé pour les territoires ruraux et périurbains

Dossier	17010268 - LES RENDEZ VOUS DU LIEU - AIDE AUX PROJETS MUTUALISES JUILLET 2017				
Bénéficiaire	P0025981 - L'AIR LIBRE				
Localisation	YVELINES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	11 000,00 €	Code nature	6574		
Base subventionnable	Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
39 589,00 €	TTC	27,79 %	11 000,00 €		

Total sur le dispositif N° 00001006 - Aide au projet mutualisé pour les territoires ruraux et périurbains	11 000,00 €
---	-------------

Dispositif : N° 00001008 - Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional

Dossier	17003543 - L'ESTIVAL ST GERMAIN EN LAYE - FESTIVAL L'ESTIVAL				
Bénéficiaire	R4674 - L'ESTIVAL ST GERMAIN EN LAYE				
Localisation	YVELINES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €	Code nature	6574		
Base subventionnable	Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
401 300,00 €	HT	2,49 %	10 000,00 €		

Dossier	17003547 - PLUS DE SONS- FESTIVAL ROCK EN SEINE				
Bénéficiaire	R25271 - ASSOCIATION PLUS DE SONS				
Localisation	SAINT-CLOUD				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	600 000,00 €	Code nature	6574		
Base subventionnable	Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
3 645 000,00 €	HT	16,46 %	600 000,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dossier	17008719 - 104 CENT QUATRE - FESTIVAL IMPATIENCE				
Bénéficiaire	P0014175 - 104 CENT QUATRE				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	30 000,00 €		Code nature	65738	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
309 309,00 €	HT	9,7 %	30 000,00 €		

Dossier	17008721 - CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE CRETEIL ET DU VAL DE MARNE - FESTIVAL KALYPSO				
Bénéficiaire	P0020050 - CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE CRETEIL ET DU VAL DE MARNE				
Localisation	VAL DE MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
380 041,00 €	HT	5,26 %	20 000,00 €		

Dossier	17008722 - FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS - 46E EDITION DU FESTIVAL D'AUTOMNE A PARIS				
Bénéficiaire	R4874 - FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	240 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 196 691,00 €	HT	10,93 %	240 000,00 €		

Dossier	17008723 - FMAJI - FESTIVAL MUSICAL D'AUTOMNE DES JEUNES INTERPRETES				
Bénéficiaire	R23729 - FMAJI				
Localisation	VAL D'OISE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
254 197,00 €	TTC	3,93 %	10 000,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dossier	17008725 - INSTITUT AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL / CENTRE DE DANSE DU GALION - FESTIVAL H2O				
Bénéficiaire	R21867 - INSTITUT AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL				
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	18 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
67 000,00 €	HT	26,87 %		18 000,00 €	

Dossier	17008726 - NADJASTREAM - FESTIVAL LES NUITS DES ARENES				
Bénéficiaire	EX006218 - NADJASTREAM				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	8 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
67 000,00 €	TTC	11,94 %		8 000,00 €	

Dossier	17008735 - COOP DE RUE ET DE CIRQUE - LES SAISONS DE RUE ET DE CIRQUE				
Bénéficiaire	R30422 - COOP DE RUE ET DE CIRQUE				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	120 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
592 975,00 €	HT	20,24 %		120 000,00 €	

Dossier	17008736 - GROUPE VINGT THEATRE IDF - LES PLATEAUX				
Bénéficiaire	R26278 - GROUPE VINGT THEATRE IDF				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	20 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
111 400,00 €	TTC	17,95 %		20 000,00 €	

Dossier	17008737 - TECHNOPOLE - PARIS ELECTRONIC WEEK				
Bénéficiaire	R22085 - TECHNOPOLE - TECHNO PARADE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	30 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
207 405,00 €	HT	14,46 %		30 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
--------------------------	------------	---------------	------------	--------	------

Dossier	17008741 - AFRICOLOR - FESTIVAL AFRICOLOR				
Bénéficiaire	P0020362 - AFRICOLOR				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
350 711,00 €	HT	4,28 %	15 000,00 €		

Dossier	17008742 - A QUI LE TOUR - FESTIVAL BALAD'A ZIC				
Bénéficiaire	P0020534 - A QUI LE TOUR				
Localisation	VAL D'OISE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	6 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
20 000,00 €	TTC	30 %	6 000,00 €		

Dossier	17008743 - ASSOCIATION LA RUCHE - FESTIVAL WORLD OF WORDS				
Bénéficiaire	EXM00303 - ASSOCIATION LA RUCHE				
Localisation	VAL D'OISE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	4 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
25 450,00 €	TTC	15,72 %	4 000,00 €		

Dossier	17008744 - ASSOCIATION 3 M MUSIC - BANLIEUES TROPICALES				
Bénéficiaire	P0033245 - 3 M MIZIK MOUN MATINIK				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
198 574,00 €	TTC	12,59 %	25 000,00 €		

Dossier	17008745 - ASSOCIATION SONS D'HIVER - FESTIVAL SONS D'HIVER				
Bénéficiaire	R17511 - ASSOCIATION SONS D'HIVER				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	95 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
509 300,00 €	HT	18,65 %	95 000,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dossier	17008746 - BLUES SUR SEINE - FESTIVAL BLUES SUR SEINE				
Bénéficiaire	R26263 - BLUES SUR SEINE				
Localisation	YVELINES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
573 999,00 €	HT	4,36 %	25 000,00 €		

Dossier	17008747 - CENTRE D'ART ET CULTURE - JAZZ'N'KLEZMER				
Bénéficiaire	P0009945 - CAC CENTRE D'ART ET CULTURE RUE BROCA				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
128 860,00 €	HT	7,76 %	10 000,00 €		

Dossier	17008748 - COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT - FESTIVAL BBMIX				
Bénéficiaire	R1013 - COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT				
Localisation	BOULOGNE-BILLANCOURT				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
59 820,00 €	HT	16,72 %	10 000,00 €		

Dossier	17008749 - FONTENAY EN SCENES - FESTIVAL "LES AVENTURIERS"				
Bénéficiaire	R38965 - FONTENAY EN SCENES				
Localisation	FONTENAY-SOUS-BOIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	8 500,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
120 500,00 €	HT	7,05 %	8 500,00 €		

Dossier	17008750 - JAZZ AU FIL DE L'OISE - FESTIVAL JAZZ AU FIL DE L'OISE				
Bénéficiaire	R4893 - JAZZ AU FIL DE L'OISE				
Localisation	VAL D'OISE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
316 600,00 €	TTC	4,46 %	15 000,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dossier	17008751 - MARATHON - FESTIVAL MARATHON				
Bénéficiaire	P0031991 - MARATHON				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
185 000,00 €	HT	5,41 %	10 000,00 €		

Dossier	17008752 - PARIS JAZZ CLUB - FESTIVAL JAZZ SUR SEINE				
Bénéficiaire	P0010052 - PARIS JAZZ CLUB				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
105 200,00 €	HT	9,51 %	10 000,00 €		

Dossier	17008753 - MAMA - FESTIVAL MAMA				
Bénéficiaire	P0010369 - MAMA MAMA				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	100 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
1 049 500,00 €	HT	9,53 %	100 000,00 €		

Dossier	17008754 - JAZZ AU THEATRE DE FONTAINEBLEAU - FESTIVAL DE JAZZ AU THEATRE DE FONTAINEBLEAU				
Bénéficiaire	P0019811 - RJ 77 RESEAU JAZZ 77				
Localisation	FONTAINEBLEAU				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	4 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
54 000,00 €	TTC	7,41 %	4 000,00 €		

Dossier	17008756 - VILLES MUSIQUES DU MONDE - FESTIVAL DES MUSIQUES				
Bénéficiaire	R26657 - VILLES MUSIQUES DU MONDE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
464 500,00 €	HT	5,38 %	25 000,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
--------------------------	------------	---------------	------------	--------	------

Dossier	17009784 - PILE POIL ET COMPAGNIE - FESTIVAL CESARTS FETE LA PLANETE				
Bénéficiaire	P0020841 - PILE POIL ET COMPAGNIE				
Localisation	VAL D'OISE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
33 595,00 €	HT	23,81 %	8 000,00 €		

Dossier	17009790 - COMMUNE D'ORLY - ORLY EN FETE				
Bénéficiaire	R41 - COMMUNE D'ORLY				
Localisation	VAL DE MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	8 000,00 €		Code nature	65734	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
160 000,00 €	HT	5 %	8 000,00 €		

Dossier	17009792 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD - FESTIVAL BREON				
Bénéficiaire	P0036496 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD				
Localisation	SEINE ET MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	8 000,00 €		Code nature	65734	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
136 469,00 €	TTC	5,86 %	8 000,00 €		

Dossier	17009797 - COMMUNE DE SURESNES - FESTIVAL DES VENDANGES				
Bénéficiaire	R1040 - COMMUNE DE SURESNES				
Localisation	HAUTS DE SEINE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	15 000,00 €		Code nature	65734	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
222 745,00 €	TTC	6,73 %	15 000,00 €		

Dossier	17009800 - COMMUNE DU BLANC MESNIL - VARIATIONS SYMPHONIQUES				
Bénéficiaire	R1243 - COMMUNE DU BLANC MESNIL				
Localisation	SEINE SAINT DENIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
257 000,00 €	TTC	3,89 %	10 000,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dossier	17009804 - LES JOURNEES RAVEL - LES JOURNEES RAVEL DE MONTFORT L'AMAURY				
Bénéficiaire	P0007699 - LES JOURNEES RAVEL				
Localisation	YVELINES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
81 876,00 €	HT	6,11 %	5 000,00 €		

Dossier	17009826 - ETABLISSEMENT PUBLICS DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS ELYSEES - BAL POUR LE TEMPS PRESENT				
Bénéficiaire	R5401 - RMN ETABLISSEMENT PUBLICS DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS ELYSEES				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	40 000,00 €		Code nature	65738	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
262 341,00 €	HT	15,25 %	40 000,00 €		

Dossier	17010563 - FRATERNITE GENERALE (PROJET : FRATERNITE GENERALE)				
Bénéficiaire	P0037100 - FRATERNITE GENERALE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
862 760,00 €	TTC	1,16 %	10 000,00 €		

Total sur le dispositif N° 00001008 - Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 572 500,00 €
---	----------------

Dispositif : N° 00001011 - Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant

Dossier	17009733 - MOUKDEN-THEATRE - PROJET DE CREATION : FROM THE GROUND TO THE CLOUD				
Bénéficiaire	P0016461 - MOUKDEN-THEATRE				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
185 000,00 €	HT	10,81 %	20 000,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dossier	17009734 - THEATRE DE LETHE - PROJET DE CREATION (AVIGNON 2017) : LA PRINCESSE MALEINE				
Bénéficiaire	R25549 - THEATRE DE LETHE				
Localisation	SEINE SAINT DENIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	30 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
308 540,00 €	HT	9,72 %	30 000,00 €		

Dossier	17009735 - LA COMPAGNIE DE SOI - PROJET DE CREATION (AVIGNON 2017) : FACE A LA MER, POUR QUE LES LARMES DEVIENNENT DES ECLATS DE RIRE				
Bénéficiaire	P0037022 - LA COMPAGNIE DE SOI				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
236 804,00 €	HT	4,22 %	10 000,00 €		

Dossier	17009737 - LE BIRGIT ENSEMBLE - PROJET DE CREATION (AVIGNON 2017) : MEMORIES OF SARAJEVO + DANS LES RUINES D'ATHENES				
Bénéficiaire	P0037024 - LE BIRGIT ENSEMBLE				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	30 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
373 536,00 €	HT	8,03 %	30 000,00 €		

Dossier	17009749 - RIPOSTE - PROJET DE CREATION : ORESTIE, OPERA HIP-HOP				
Bénéficiaire	R41073 - RIPOSTE				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	20 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
227 923,00 €	HT	8,77 %	20 000,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dossier	17009751 - COMPAGNIE DE LA JEUNESSE AIMABLE - PROJET DE CREATION : CYRANO				
Bénéficiaire	P0028658 - COMPAGNIE DE LA JEUNESSE AIMABLE				
Localisation	HAUTS DE SEINE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
281 500,00 €	HT	7,1 %	20 000,00 €		

Dossier	17009756 - 8 AVRIL - PROJET DE CREATION (AVIGNON 2017) : TRISTESSE ET JOIE DANS LA VIE DES GIRAFES				
Bénéficiaire	P0037027 - 8 AVRIL				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
153 000,00 €	HT	16,34 %	25 000,00 €		

Dossier	17009760 - COMPAGNIE BANINGA - PROJET DE CREATION : MONSTRES / ON NE DANSE PAS POUR RIEN				
Bénéficiaire	P0023452 - COMPAGNIE BANINGA				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
250 673,00 €	HT	5,98 %	15 000,00 €		

Total sur le dispositif N° 00001011 - Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant				170 000,00 €	
--	--	--	--	--------------	--

Dispositif : N° 00001014 - Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant

Dossier	17009266 - ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN ILE-DE-FRANCE (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	P0031788 - MDM IDF ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN IDF				
Localisation	SEINE SAINT DENIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
27 200,00 €	TTC	36,76 %	10 000,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dossier	17009268 - COLLECTIF CULTURE BAR-BARS PARIS/IDF (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	P0020556 - COLLECTIF CULTURE BAR-BARS PARIS/IDF				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
99 198,00 €	TTC	5,04 %	5 000,00 €		

Dossier	17009269 - COMBO 95 (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	R22119 - COMBO 95				
Localisation	VAL D'OISE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
160 164,00 €	TTC	18,73 %	30 000,00 €		

Dossier	17009271 - CRY POUR LA MUSIQUE (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	R4959 - CRY POUR LA MUSIQUE CULTURELLE				
Localisation	YVELINES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
118 250,00 €	TTC	33,83 %	40 000,00 €		

Dossier	17009272 - DEAMBULATION (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	R37691 - DEAMBULATION				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
56 500,00 €	HT	44,25 %	25 000,00 €		

Dossier	17009275 - LA FEDERATION DES ARTS DE RUE EN ILE-DE-FRANCE (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	P0025866 - FEDERATION DES ARTS DE LA RUE EN ILE DE FRANCE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	55 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
114 605,00 €	TTC	47,99 %	55 000,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dossier	17009276 - LE PINCE OREILLES (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	R21941 - PINCE OREILLES MAISON DE QUARTIER FERME DU BUISSON				
Localisation	SEINE ET MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
111 503,00 €	TTC	22,42 %	25 000,00 €		

Dossier	17009277 - MAAD 93 (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	R35121 - MAAD 93				
Localisation	SEINE SAINT DENIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
179 433,00 €	TTC	13,93 %	25 000,00 €		

Dossier	17009278 - MUSIQUES ACTUELLES A PARIS (MAP) - (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	R34692 - MAP MUSIQUES ACTUELLES A PARIS				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
99 500,00 €	TTC	30,15 %	30 000,00 €		

Dossier	17009280 - RESEAU ACTES IF (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	R9097 - RESEAU ACTES IF				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	45 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
116 846,00 €	TTC	38,51 %	45 000,00 €		

Dossier	17009281 - RESEAU DES ARTS VIVANTS EN IDF (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	R41224 - RESEAU DES ARTS VIVANTS EN IDF				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
120 229,00 €	TTC	16,63 %	20 000,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dossier	17009282 - RESEAU 92 (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	R4590 - RESEAU 92				
Localisation	HAUTS DE SEINE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
132 277,00 €	TTC	18,9 %	25 000,00 €		

Dossier	17009283 - REZONNE (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	R28304 - REZONNE				
Localisation	ESSONNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
121 652,00 €	HT	20,55 %	25 000,00 €		

Dossier	17009284 - RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	R25557 - RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	100 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
348 023,00 €	TTC	28,73 %	100 000,00 €		

Dossier	17009286 - UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES (AIDE AUX RESEAUX 2017)				
Bénéficiaire	R36339 - UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES CO MAISON DES RESEAUX				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
96 800,00 €	HT	25,83 %	25 000,00 €		

Total sur le dispositif N° 00001014 - Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	485 000,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131005 - 13100501	2 238 500,00 €
--	----------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-294	Budget	2017
--------------------------	------------	---------------	------------	--------	------

Chapitre	903 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel	312 - Activités culturelles et artistiques
Programme	131015 - Fonds d'investissement pour la culture
Action	13101501 - Fonds d'investissement pour la culture

Dispositif : N° 00001012 - Aide à la création en investissement dans le domaine du Spectacle Vivant

Dossier	17009776 - FRICHE 22 66 - PROJET DE CREATION : JE SUIS UN PAYS (INVESTISSEMENT)		
Bénéficiaire	P0015379 - FRICHE 22 66		
Localisation	HAUTS DE SEINE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	50 000,00 €	Code nature	20421
Base subventionnable	Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
698 128,00 €	HT	7,16 %	50 000,00 €

Total sur le dispositif N° 00001012 - Aide à la création en investissement dans le domaine du Spectacle Vivant	50 000,00 €
--	-------------

Total sur l'imputation 903 - 312 - 131015 - 13101501	50 000,00 €
--	-------------

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009776
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : FRICHE 22 66 - PROJET DE CREATION : JE SUIS UN PAYS (INVESTISSEMENT)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en investissement dans le domaine du Spectacle Vivant	698 128 €	7,16 %	50 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300
13101501- Fonds d'investissement pour la culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FRICHE 22 66
 Adresse administrative : 16 RUE DE LORRAINE
94700 MAISONS-ALFORT
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Joël JOUANNEAU, Président

Date de publication au JO : 23 février 2011

N° SIRET : 50754299100041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la création en investissement dans le domaine du Spectacle Vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 01/01/2017.

Présentation du bénéficiaire

La compagnie Friche 22.66 a été créée en 2008 par l'auteur, acteur, réalisateur et metteur en scène Vincent Macaigne. Il s'attache à faire du théâtre un acte épique, dimension artistique qui se retrouve dans ses pièces « Requiem » créée en 2007, « Au moins j'aurais laissé un beau cadavre » d'après Hamlet qui a créé l'événement au festival d'Avignon en 2011 ou « Idiot ! Parce que nous aurions dû nous aimer » d'après Dostoïevski montée en 2014. Vincent Macaigne est également à l'affiche de plusieurs films du cinéma français. Ses douze productions de théâtre n'ont pas toujours été portées par sa compagnie Friche 22.66 mais par les lieux partenaires du metteur en scène : Festival d'Avignon, MC2, Théâtre national de Chaillot, Théâtre des Amandiers, Théâtre de Vidy à Lausanne. La compagnie se développe en 2014 avec « Idiot ! Parce que nous aurions dû nous aimer » présenté lors du Festival d'Automne. Vincent Macaigne a été en résidence en 2012 à la Ménagerie de Verre à Paris où il crée « En manque » qui sera repris au Théâtre Vidy Lausanne en 2016. La compagnie est labellisée par le Ministère de la Culture et de la Communication « Compagnie à rayonnement national et international » en 2016

Présentation du projet de création

Titre de la création : « Je suis un pays »

Esthétique de la création : Théâtre

Présentation de l'équipe artistique : Vincent Macaigne (auteur et metteur en scène), Vincent Macaigne et Julien Peissel (scénographie), Jean Huleu (lumières), Sharif Andoura, Thomas Blanchard, Pauline Lorillard et six autres comédiens, autres collaborations en cours.

Présentation du projet de création : Vincent Macaigne reprend un drame qu'il a écrit il y a une vingtaine d'années à la sortie de l'adolescence. Féerie autant que drame épique, « Je suis un pays » met en scène un monde onirique où se croisent anges et rois, communauté en péril et enfant prophète. « C'est une sorte de cauchemar d'angoisse dans lequel le mythe, le conte, le péril et le burlesque se confondent : l'image affolée d'un monde qui ne parvient pas à s'extraire de lui-même pour se renouveler ». Vingt ans après, la vision adolescente est devenue un fait, « brouillard de poix qui nappe jeux politiques et structures sociales ». Vincent Macaigne est encore animé par le constat d'une époque entre immobilisme et insatisfaction dans laquelle les individus et les initiatives locales s'épuisent contre une vie collective pétrifiée. Le Théâtre se veut alors une action contre l'enfermement. Le metteur en scène écrit dans sa note d'intention : « Ne pas se dire que plus tard nous ferons ce que nous voulons vraiment. Le faire tout de suite. La jeunesse est fragile. ».

Calendrier de création :

- Répétitions : les répétitions commencent le 15 septembre 2016 au Théâtre de la Ville et se terminent en septembre 2017 au Théâtre de Vidy à Lausanne. Elles se déroulent au Théâtre ouvert, au Théâtre du Rond-Point, à la Colline et aux Amandiers à Nanterre.

- Date et lieu de la première représentation : la première a lieu le 14 septembre 2017 au Théâtre de Vidy à Lausanne.

Partenaires du projet : Théâtre de Vidy (Lausanne), Nanterre-Amandiers (Nanterre), La Colline – Théâtre national (Paris), Festival d'Automne à Paris, TNB – CDN (Rennes), Théâtre national de Strasbourg, Bonlieu-Scène nationale (Annecy), La Filature-Scène nationale (Mulhouse) , Tandem Arras/Douai – Scène nationale (Douai), Le Parvis Scène nationale de Tarbes-Pyrénées, CDN Orléans / Loiret / Centre (Orléans), Holland Festival (Amsterdam), Les Théâtres de la Ville de Luxembourg.

Lieux de diffusion et nombre de représentations prévus en Ile-de-France : 25 représentations sont prévues en Ile-de-France à Nanterre-Amandiers et au Théâtre de la Colline.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région apporte une aide d'un montant de 50 000 € sur une base subventionnable de 698 128 € correspondant à au budget de production de la Compagnie Friche 22.66 déduction faite de l'écart entre le montant demandé et le montant proposé.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	327 800,00	45,65%
Dépenses techniques	234 279,00	32,62%
Communication	12 641,00	1,76%
Coûts de structure	143 408,00	19,97%
Total	718 128,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ministère de la Culture et de la Communication – DGCA (acquis)	146 623,00	20,42%
Région Ile-de-France	70 000,00	9,75%
ADAMI, SPEDIDAM, SACD et autres sociétés civiles	35 000,00	4,87%
Cessions de spectacle (Nanterre-Amandiers et Théâtre de la Colline)	147 725,00	20,57%
Coproductions (dont Théâtre de Vidy, Nanterre Amandiers, Théâtre de la Colline, Festival d'Automne...)	318 780,00	44,39%
Total	718 128,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €
2018	35 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17010268
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : LES RENDEZ VOUS DU LIEU - AIDE AUX PROJETS MUTUALISES JUILLET 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au projet mutualisé pour les territoires ruraux et périurbains	39 589,00 €	27,79 %	11 000,00 €
	Montant Total de la subvention		11 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'AIR LIBRE
 Adresse administrative : 4 T RUE DE LA TUILERIE
78490 GALLUIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame MATHILDE LE BRAS, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 53802748300022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au projet mutualisé pour les territoires ruraux et périurbains
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 13 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 13/04/2017

Présentation du bénéficiaire

Créée en 2007 par trois jeunes femmes comédiennes, Cécile Le Meignen, Laura Dahan et Julie Métairie, la compagnie de rue Les Fugaces se développe d'abord à Paris avec l'envie de partager les mots dans l'espace public et dans des lieux insolites. La compagnie crée d'abord « Elle(s) » puis en 2012, la compagnie monte son deuxième spectacle, un solo de théâtre musical, « Les ailes de Prune », destiné à être tous terrains et tous publics.

En 2012/13, la compagnie s'installe dans un petit village du centre des Yvelines, Galluis (1250 habitants). La Ville lui passe commande pour animer ses fêtes locales : la fête des Lumières en décembre puis la fête du village en juin. La compagnie s'y investit et fait de ces deux manifestations locales des événements artistiques. Par ailleurs, la compagnie anime des stages et des ateliers théâtre avec des enfants et des adolescents du village. La compagnie mène sur ce territoire le projet « Escapade(s) » pour quatre villages des Yvelines qui voit se succéder dans la Haute Vallée de Chevreuse quatre résidences de création qui permettent d'imaginer quatre spectacles sous forme de promenade. Après le succès de ce projet, la compagnie porte sur ce territoire, en collaboration avec la Compagnie Les Armoires Pleines et la

Compagnie Caractère(s), un projet de rénovation du LIEU, ensemble de bâtiments situés sur la commune de Gambais mis à disposition de l'association l'Air Libre (qui représente les Fugaces) par la Mutuelle RATP. Autour de la réhabilitation des espaces, un collectif se constitue avec les trois compagnies et les habitants : « Les Gens du Lieu ». Le projet se développe autour de ces espaces : « Permettre à des habitants vivants en haute Vallée de Chevreuse, autour de la commune de Gambais, zone rurale et éloignée des pôles culturels, de se ménager un parcours artistique et d'aiguiser leur regard de spectateur ».

Projet mutualisé 2017

Dates : du 14 octobre au 16 décembre 2017

Lieux : Jouars-Pontchartrain, Gambais, La Queue-Lez-Yvelines, Bourdonné-Garancière

Prix : gratuit

Présentation du projet artistique :

Le projet proposé s'intitule « Les rendez-vous du Lieu ». Il s'agit de proposer aux habitants, sur le LIEU situé sur la commune de Gambais ou bien hors les murs dans les autres villages que sont Jouars-Pontchartrain et La Queue-lez-Yvelines des sorties de résidences. Pour les artistes, il s'agit de montrer le travail en cours, étape précieuse et constructive. Les équipes attendues sont la Compagnie Un pied sur la planche, Riquet Jug Band, Beth Anna Hynum, Caractère(s) et Toiles Cirées. Ces sorties de résidences constituent un parcours artistique au long cours où les habitants découvrent le processus de création et sont invités à se positionner au travers d'échanges et de médiations qui ont lieu à la suite des sorties de résidence. Ces rendez-vous touchent un public intergénérationnel qui va de 25 à 300 spectateurs en fonction des représentations. Ce public vient de Gambais et dans un rayon de 30 kilomètres alentours. Cette « saison » sur le territoire est le volet d'une démarche qui s'appuie sur le LIEU de création, équipement mutualisé et lieu de résidence ouvert. Le projet « Les rendez-vous du Lieu » contribue au travail de territoire que la Compagnie Les Fugaces mène dans les Yvelines : « imaginer une vie artistique et culturelle de qualité et de proximité ».

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable est de 39 589 € et correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de l'écart entre la subvention demandée et la subvention proposée.

Budget prévisionnel

CHARGES		%	PRODUITS	S sollicité A acquis		%
DEPENSES ARTISTIQUES	18 234 €	45%	SUBVENTIONS ETAT		5 000 €	12%
Rémunération des artistes (salaires et charges sociales) : Equipes artistiques des Rendez-vous du Lieu + Equipe de création du spectacle Vivants	12 100 €		DRAC ile de France : Sous Direction de l'Action Territoriale (subvention totale : 10 000 euros / Part réservée aux résidences de créations dans les établissements pour Vivants = 5000 euros)	S	5 000 €	

Droits d'auteur	800 €					
Transport, hébergement, restauration, défraiements	5 334 €		SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES		31 000 €	76%
			<u>Région Ile-de-France</u> <u>Aide au projet mutualisé</u>		12 000 €	30%
			<u>Région Ile-de-France</u> <u>Autre dispositif</u>			
DEPENSES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES	11 300 €	28%	Départements (préciser lesquels) Conseil départemental des Yvelines	S	7 500 €	
Personnel (salaires + charges sociales) (préciser les postes) : regisseurs / cuisinier / coordinateur	7 450 €		Les 5 Communes accueillant les rendez-vous du Lieu : Galluis Gambias La queue-Lez-Yvelines Jouars-Pontchartrain	A	2 500 €	
Transport, hébergement, restauration, défraiements	1 850 €		Les 4 communes accueillant les Avants-Premières de Vivants : Sonchamps, Hermeray, Bonnelles, Les Molières	S	3 000 €	
Honoraires			Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	S	6 000 €	
Locations (préciser)						
Locations matériel (blocs de puissance / son)	500 €		SUBVENTIONS EUROPEENNES		0 €	0%
Locations salle (préciser)			Préciser			
Achats buvettes et réception des publics	1 500 €					
COMMUNICATION	3 555 €	9%	AUTRES FINANCEMENTS		1 880 €	5%
Conception impression	2 255 €		Fonds de soutien, autres aides (Préciser : ADAMI, SPEDIDAM, SACD, SACEM...)			
Honoraires, Prestations : graphiste	1 200 €		Mécénat sponsoring : Crédit Mutuel / SAUR / petits commerçants locaux	A	1 880 €	
Personnel (salaires + charges sociales) : Chargée de communication Les Rendez-vous du Lieu			Autres (préciser)			
Frais postaux, télécommunications	100 €					

Autres (préciser)			RECETTES PROPRES		2 709 €	7%
COUTS DE STRUCTURE DANS LA LIMITE DE 30% DU BUDGET HORS VALORISATIONS	7 500 €	18%	Billetterie / Les recettes en billetterie sont concrètement remplacées par la participation à Prix libre et les recettes des bars liés aux événements		2 000 €	
Fournitures administratives	600 €					
Personnel (Salaires + charges sociales) Administratrice / Chargée de production / Chargée de communication	8 392 €					
Frais fixes de la compagnie (logiciels, assurance)	666 €					
Charges liées au Lieu de résidence	3 650 €		Dons, Cotisations, apports Association		709 €	
TOTAL CHARGES (1)	40 589 €	100%	TOTAL PRODUITS (1)		40 589 €	100%

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 600,00 €
2018	4 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	6 500,00 €
2015	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	6 500,00 €
	Montant total	13 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008748
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT - FESTIVAL BBMIX
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	59 820,00 €	16,72 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
 13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT
 Adresse administrative : 26 AVENUE ANDRE MORIZET
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Député-maire

N° SIRET : 21920012800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

Le service Musiques Actuelles de la ville de Boulogne Billancourt propose une programmation culturelle diversifiée, locale et internationale de groupes en développement ou de groupes confirmés, à travers différentes manifestations musicales : tremplin amateurs, concerts à destination des lycéens, Le Festival BBmix est l'évènement majeur de la saison.

Présentation de la manifestation

Le Festival BBMIX existe depuis douze ans. Il associe à sa programmation des artistes émergents de genres musicaux divers (rock, pop, musiques improvisées...) et des premières parties locales, des vidéo-conférences, des expositions (tel « sticker Removal » présentant plus de 7500 pièces en 2016), des stands de présentation de labels indépendants, une brocante de disques ... Le Festival passe également commande de créations (Fiasco, Synoork). Sur 2 jours il mobilise près de 750 spectateurs.

En 2016 BBmix a également proposé une programmation jeune public, qui a permis d'accueillir une quarantaine d'enfants de 3 à 12 ans avec leurs familles, en programmant Mimo The Make accompagné de deux films de Zdenek Miler : « Le Petit Chat Bleu » et « Sametka la Chenille ».

Le service Musiques Actuelles de la ville de Boulogne Billancourt s'attache toute l'année à accueillir des

groupes amateurs et à les accompagner artistiquement et dans leur développement. Le tremplin Go West permet au meilleur groupe local de se produire dans le cadre du festival BBmix.

Le festival BBmix est membre du Réseau 92 qui fédère la plupart des lieux et des initiatives Musiques Actuelles du département. Il est soutenu par la ville de Boulogne-Billancourt, le département des Hauts-de-Seine, et la Région île de France.

Projet 2017

Dates : Du 24 au 26 novembre 2017

Lieux : Carré Belle Feuille à Boulogne Billancourt

Programmation prévue :

En 2017, le Festival construit sa programmation sur 3 jours, et entend programmer 12 artistes, maintenant la ligne artistique qui est la sienne, à savoir l'association des genres musicaux, de groupes locaux, nationaux et internationaux, émergents et confirmés.

Action culturelle :

Le festival reconduit et renforce les actions culturelles en partenariat avec des établissements scolaires. Il souhaite également maintenir et développer la Projection/Conférence au cœur de l'évènement permettant au public de découvrir ou d'approfondir quelques aspects artistiques, courants ou esthétiques des musiques actuelles.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	10	12
Nombre d'équipes artistiques émergentes	1	1
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	10	12
Nombre de représentations ou concerts	10+expo	12+expo

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	740 (2 jours)	

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 59 820€ et correspond au montant du budget du projet.

Localisation géographique :

- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	48 050,00	80,32%	Région Île-de-France - Aide aux manifestations (Sollicité)	10 000,00	16,72%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	7 150,00	11,95%	Département des Hauts-de-Seine (sollicité)	6 000,00	10,03%
communication	4 620,00	7,72%	Ville de Boulogne-Billancourt (acquis)	31 500,00	52,66%
Total	59 820,00	100,00%	Recettes propres	12 320,00	20,60%
			Total	59 820,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €
2018	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 760,00 €
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	320 000,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	267 786,50 €
2016	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	16 500,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2016	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	400 000,00 €
2016	Manifestations littéraires	5 000,00 €
	Montant total	1 010 546,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009790
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COMMUNE D'ORLY - ORLY EN FETE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	160 000,00 €	5,00 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
 13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORLY
 Adresse administrative : BP 90054
 94311 ORLY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Christine JANODET, Maire
 N° SIRET : 21940054600269

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

Le festival « Orly en fête », créé en 2015 par la direction de la culture de la ville d'Orly, a lieu chaque année le premier week-end de juin. Il lance une saison des Arts de la rue qui propose durant l'été des spectacles « Hors les murs » et accueille début août des représentations du festival Paris quartier d'été.

La diversité des Arts de la rue est représentée : Théâtre, danse, cirque, déambulation petites et grandes formes. Deux compagnies, ont également été accueillies en résidence de création : La compagnie Claire Ducreux (« Le Sourire du Naufragé » et « »Silencis ») et la compagnie Emergente avec « Déséquilibre passager ».

Le Festival programme gratuitement plus de quarante représentations dans 5 lieux de la ville. Il collabore avec le Centre culturel Aragon Triolet, les associations locales et les services municipaux qui peuvent mobiliser les familles.

Projet 2017

Dates : 8 jours, de 2 juin au 8 août 2017.

Lieux : Parc Méliès, Quartiers Aviateurs, Navigateurs, Pierre au prêtre, Square des Navigateurs à Orly.

Programmation prévue :

19 compagnies sont programmées pour 46 représentations d'esthétiques différentes : le cirque avec les compagnies Teater Tol, compagnie Long show, Théâtre de la Toupine et Elastic Man, le Théâtre avec les compagnies : Fastoche production, Les Cubiténistes, Annibal et ses éléphants, Le collectif à moi tout seul Les batteurs de pavés, la danse avec la compagnie Eclats de rock, la musique et fanfares avec Pandore, Zabumba, Sambatuc, Tambourlineurs et les marionnettes géantes de la compagnie Les Grandes Personnes.

Action culturelle :

Des actions de sensibilisations et des ateliers de percussions seront organisés avec les habitants à l'occasion de la parade participative des « géants d'Orly » par la compagnie les Grandes Personnes.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	22	21
Nombre d'équipes artistiques émergentes	-	-
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	22	21
Nombre de représentations ou concerts	48	46
RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	6500	-

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 160 000€ et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	76 000,00	44,19%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	81 000,00	47,09%
Communication	15 000,00	8,72%
Total	172 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France -Aide aux manifestations (sollicité)	20 000,00	11,63%
Commune d'Orly (acquis)	152 000,00	88,37%
Total	172 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 800,00 €
2018	3 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	23 750,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	23 078,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	4 000,00 €
2016	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	18 000,00 €
2016	Soutien à l'équipement en vidéoprotection	47 250,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	91 650,00 €
	Montant total	207 728,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009792
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD - FESTI'VAL BREON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	136 469,00 €	5,86 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD
 Adresse administrative : 32 RUE DES CHARMILLES
77610 LA HOUSSAYE EN BRIE
 Statut Juridique : Communauté de Communes
 Représentant : Monsieur Jean Jacques BARBAUX, Président
 N° SIRET : 20007287400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017
 Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation du festival

La communauté de communes de val Briard festival a été créée en 2012 sur ce territoire semi rural dont il contribue à l'animation, il s'implante chaque année dans une nouvelle commune et propose une programmation de danse théâtre musique cirque (française et européenne) sous chapiteau, Il associe des associations de pratiques amateurs et mène des ateliers d'initiation artistiques, il organise et finance le transport de 3000 scolaires et personnes âgées. De multiples partenariats sont établis avec les associations et structures sociales et médicosociales locales.

Ce festival est devenu le symbole de l'action culturelle de ce territoire rural dont la renommée et le rayonnement se sont étendus au niveau départemental et régional. La programmation repose sur une exigence de l'offre artistique accessible à tous les publics et présente des compagnies de toute l'Europe.

Edition 2017

Date : Du 21 avril au 21 mai.

Lieux : chapiteau de 300 places installé dans le centre médical et pédagogique de Neufmoutiers-en-Brie.

Programmation Elle augmente sensiblement avec 40 représentations de 9 compagnies : Cie Fanfare de rue qui présente une fanfare funk, la Cie Amin Théâtre sur 7 représentations de la création de théâtre et danse « Vole entre les 2 », la compagnie du Porte-voix sur 9 représentations scolaires de son spectacle musical « Quatuor à corps », la Cie Bacala avec 3 représentations du spectacle de clown poétique « Pss pss »...

La quasi-totalité des spectacles sont gratuits à l'exception de ceux organisés par Act Art dont le tarif varie de 4 à 12 €.

Actions culturelles :

80 personnes d'une dizaine d'associations culturelles du Val Briard participent à la création d'un spectacle sous la direction de l'Amin Théâtre sur le thème de la nature. Des rencontres sont proposées à l'issue des représentations scolaires. Des ateliers de découverte et perfectionnement sont proposés : initiation au beat box, danse hip hop, théâtre, écriture, jeu masqué et cirque. Un partenariat est mené avec le centre médical et pédagogique pour les adolescents de Neufmoutiers, qui se produiront sur scène et assisteront aux représentations du festival.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmées	7	9
Nombre d'équipes artistiques émergentes	4	4
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	9	11
Nombre de représentations ou concerts	26	40
RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	5 000	8 000

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique : SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA

Calcul de la base subventionnable

La base subventionnable s'élève à 136 469 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Plan de financement prévisionnel

CHARGES	€ HT	%	PRODUITS	S sollicité A acquies	€ HT	%
DEPENSES ARTISTIQUES	84 549 €	50%	<u>Région Ile-de-France</u> <u>Aide aux festivals</u>	S	40 000 €	24%
DEPENSES TECHNIQUES / LOGISTIQUES ET SECURITE	41 900 €	25%	Département 77	" S	15 000 €	9%
COMMUNICATION	7 520 €	4%	Communauté de communes du Val Briard	A	103 469 €	61%
COUTS DE STRUCTURE	34 500 €	20%	Caisse des dépôts	A	10 000 €	6%
TOTAL CHARGES	168 469 €	100%	TOTAL PRODUITS		168 469 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €
2018	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique de l'eau-Investissement	21 463,20 €
	Montant total	21 463,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009797
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COMMUNE DE SURESNES - FESTIVAL DES VENDANGES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	222 745,00 €	6,73 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
 13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SURESNES
 Adresse administrative : 2 RUE CARNOT
 92151 SURESNES
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Christian DUPUY, Maire

N° SIRET : 21920073000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation de la manifestation

Créé il y a 30 ans le Festival des Vendanges vise à promouvoir les nouvelles pratiques artistiques et les artistes émergents tout en recherchant la participation des habitants. Il est un des volets de la politique culturelle de la Ville de Suresnes qui s'appuie sur les partenariats entre les différents projets et équipements du territoire ainsi que sur l'ouverture sur l'art dans toutes ses formes et sur tous les publics. Pluridisciplinaire, le Festival présente principalement des arts de la rue fin septembre début octobre, après les vendanges d'un des plus importants vignobles d'Ile-de-France situé sur le Mont Valérien qui produit un vin blanc sec et fruité selon les principes de la viticulture raisonnée. Le festival, gratuit pour le public, est devenu l'un des grands rendez-vous des arts de la rue en Ile-de-France. Il mêle propositions professionnelles et amateurs et rassemble environ 20 000 spectateurs. Il est en régie directe de la Ville et bénéficie du soutien du Département des Hauts-de-Seine et de différents mécènes. La Région Ile-de-France a soutenu le Festival en 2015 et 2016 pour l'accueil en résidence du collectif Tada Machine.

Projet 2017

Dates : du 5 au 15 octobre 2017

Lieux : Suresnes (Parcs, cour de la Cité Jardin, avenues, cour d'école...)

Programmation : La 34ème édition du Festival des Vendanges a pour thématique « Demain commence hier », visant à s'interroger sur l'homme d'hier et l'homme de demain. Cette interpellation intergénérationnelle fait la part belle aux artistes émergents sans oublier les pionniers des arts de la rue. Parmi les jeunes artistes, sont programmés la Compagnie Melocoton, Midi à l'Ouest, la Compagnie Tout en vrac, Une peau rouge ou La débordante. Un déambulatoire musical est proposé par la compagnie Celestroï. La compagnie Adhok propose « L'envol » dans l'espace public tandis que la compagnie Les batteurs de pavé monte un « Germinal » pour le jeune public. D'autres compagnies sont présentes : Le Samu, Kumulus, Le ratatouille théâtre, la Compagnie Des lions pour des lions, Ginkgoa, Gren sémé, Adèle Chignon, Rode bloom, La rotative, La compagnie en rang d'oignons ou Action d'espace.

Action culturelle :

Le collectif Tada Machine conduira plusieurs actions de sensibilisation visant à faire connaître le festival mais aussi à développer la pratique artistique et à sensibiliser à la question du développement durable par le réemploi de matériaux. La compagnie En rang d'Oignons mobilisera des habitants pour la réalisation d'une broderie en lien avec une collecte de témoignages. De nombreux autres ateliers sont prévus au sein des différentes structures socio-culturelles de la ville : fabrication d'une navette spatiale par les étudiants du Lycée professionnel Louis Blériots, des valises seront réalisées avec le Musée d'histoire urbaine et sociale de la ville...

Indicateurs de suivi 2016-2017

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 222 745 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	100 500,00	38,99%
Dépenses techniques	92 700,00	35,97%
Communication	12 500,00	4,85%
Coûts de structure	52 045,00	20,19%
Total	257 745,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat DDCS (acquis)	5 000,00	1,94%
Région Ile-de-France	50 000,00	19,40%
Département 92 (sollicité)	30 000,00	11,64%
Mécénat	70 000,00	27,16%
Recettes propres (budget de la Ville – acquis - et recettes boutiques)	102 745,00	39,86%
Total	257 745,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 500,00 €
2018	4 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 050,00 €
2014	Jardins solidaires en Ile de France	1 230,75 €
2014	Soutien régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	8 300,00 €
2015	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	13 000,00 €
2015	Aide au patrimoine non-protégé d'intérêt régional – projet de valorisation patrimoniale	10 185,00 €
2016	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	10 000,00 €
2016	Construction et aménagement de médiathèques	289 680,60 €
2016	E-administration	25 000,00 €
2016	Politique de l'eau-Investissement	23 288,00 €
	Montant total	384 734,35 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009800
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COMMUNE DU BLANC MESNIL - VARIATIONS SYMPHONIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	257 000,00 €	3,89 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
 13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU BLANC MESNIL
 Adresse administrative : PLACE GABRIEL PERI
 93156 LE BLANC-MESNIL
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Thierry MEIGNEN, Maire

N° SIRET : 21930007600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation de la manifestation

La Ville du Blanc-Mesnil souhaite initier un nouveau festival musical en plein air, gratuit pour le public, avec l'ambition de démocratiser la musique classique auprès du plus grand nombre, en la présentant au cœur de la ville, dans un parc urbain de 24 hectares.

Le projet s'inspire et sera monté en partenariat avec la société Production 114 qui produit le festival "Un violon dans le sable" à Royan en Charente-Maritime qui propose des concerts symphoniques classiques en plein air.

Projet 2017

Dates : 17 juin, 23 juin, 24 juin, 22 et 29 juillet, 5, 12 et 19 août, 1er septembre 2017

Lieux : Deux pièces cuisine, parc urbain, place de l'hôtel de ville au Blanc-Mesnil

Programmation prévue : 10 concerts au total

Le Deux pièces cuisine, salle de musiques actuelles, est associé à l'organisation de la manifestation et proposera plusieurs artistes en jazz, rock et chanson : Bruno Angelini et son quartet Instant Sharings,

Louis Sclavis, Mardel Plata, Sixties Memory, ARPEJ, jeunes groupes de chansons issus du label Mégaphone : Dantone, Maud Octallinn, Martin Luminet.

La soirée intitulée « Symphonie sur l'herbe » qui se déroulera le 1er septembre au sein du parc urbain du Blanc-Mesnil est conçue avec la société V, sous la direction artistique de Jérôme Pillement, chef d'orchestre et directeur musical, depuis 1992, du festival « Un Violon sur le Sable » à Royan, du festival « Folies d'O », dédié à la comédie musicale et à l'opérette, depuis 2007 et d'Opera Junior à Montpellier depuis 2009.

Le programme artistique de cette soirée dédiée principalement à la musique classique est en cours de définition (extraits d'œuvres de Rossini, Berlioz, Debussy, Wagner...) ; il sera joué par l'orchestre symphonique d'Un violon sur le sable avec plusieurs invités solistes parmi lesquels : la mezzo-soprano Héloïse Mas (révélation classique de l'Adami 2014), EPI, Hrachya Avanesyan, Lorenzo Gatto & Yossif Ivanov de Trilogy, le pianiste François-René Duchâble, le chorégraphe et danseur de salsa Julien Cogordan etc.

Action culturelle :

Des animations sont prévues au pied des immeubles, des rencontres avec les artistes, des visites de structures culturelles nationales seront proposées aux enfants.

Les élèves de la classe jazz du conservatoire à rayonnement départemental participeront à un projet avec Bruno Angelini, dans le cadre d'un projet coordonné par le Deux pièces cuisine.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 257 000 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	320 500,00	92,36%
Dépenses techniques / logistiques / sécurité	1 500,00	0,43%
Communication	25 000,00	7,20%
Total	347 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aides aux manifestations (sollicité)	100 000,00	28,82%
Ville du Blanc Mesnil (sollicité)	97 000,00	27,95%
Mécénat	150 000,00	43,23%
Total	347 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €
2018	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	40 412,73 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 218,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	854 123,10 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 310 379,00 €
2014	"Plan Piscines Régional"	1 686 341,74 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	5 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	206 940,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	22 600,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2016	Soutien à l'équipement des polices municipales	40 703,00 €
2016	Soutien aux contrats de ville	27 685,00 €
2017	Soutien à l'équipement en vidéoprotection	130 500,00 €
	Montant total	2 803 560,83 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008719
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : 104 CENT QUATRE - FESTIVAL IMPATIENCE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	309 309,00 €	9,70 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65738-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 104 CENT QUATRE
 Adresse administrative : 104 RUE D'AUBERVILLIERS
75019 PARIS
 Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
 Représentant : Monsieur JOSE-MANUEL GONCALVES, Directeur
 N° SIRET : 50837292700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 12 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 12/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

Etablissement artistique de la Ville de Paris, situé dans le 19e arrondissement, le CENTQUATRE est tout à la fois un espace de résidences, de production et de diffusion ouvert au public.

Avec près de 40 000 m², il a pour ambition d'offrir une programmation pluridisciplinaire populaire, contemporaine et exigeante, tout en étant un lieu de vie avec des commerces, des espaces consacrés aux pratiques artistiques amateurs et à la petite enfance.

Son budget global atteint 14 millions d'euros dont 50% de masse salariale. Il est financé à 19% par des recettes propres et à 64% par des subventions et apports publics, au premier rang desquels la Ville de Paris qui apporte entre 4,3 millions d'euros annuels et le Département de Paris pour 4 millions d'euros.

Le Centquatre reçoit par ailleurs des aides ponctuelles d'autres partenaires publics : Département de la Seine-Saint-Denis (parcours art et culture au collège), DRAC, Rectorat de Créteil, DRJSCS.

La Région Ile-de-France intervient également au titre de l'aide aux festivals depuis 2013 pour le festival Impatience. En 2016, une aide au titre du développement économique a également été accordée.

Présentation de la manifestation

Initié en 2009 par L'Odéon-Théâtre de l'Europe et organisé depuis 2013 par le Centquatre en partenariat avec Télérama, le festival Impatience a pour vocation de promouvoir et de faire découvrir des compagnies de théâtre émergentes aux professionnels (programmateurs et journalistes) et au grand public. Le festival permet ainsi de donner à voir les nouvelles formes de création contemporaine et le renouvellement artistique.

Depuis 2013, le Centquatre s'est associé à d'autres théâtres et lieux de spectacles d'Ile-de-France principalement, qui co-organisent le festival (La Colline, Théâtre du Rond-Point) ou qui participent au jury de sélection. Un véritable réseau de lieux partenaires s'est ainsi développé au fil des années. Il rassemble 8 lieux situés à Paris, mais aussi Saint-Ouen, Tremblay-en-France, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Vitry, Alfortville. Ces lieux sont membres du jury et s'engagent à diffuser le spectacle lauréat du prix Impatience. Ils peuvent aussi accueillir des résidences de création ou bien des rencontres avec les professionnels et le public.

A l'échelle nationale, le festival s'appuie également sur plusieurs agences régionales de spectacle vivant (OARA Aquitaine, ODIA Normandie, Spectacle vivant en Bretagne, Réseau en Scène Languedoc-Roussillon), qui sont partenaires de l'opération et qui promeuvent à cette occasion leurs jeunes artistes régionaux. Par ailleurs, depuis 2016, des théâtres sont également venus renforcer le réseau des partenaires de diffusion du festival : les théâtres départementaux de La Réunion, le Tu Nantes, le Théâtre Sorano de Toulouse.

Depuis 2016, un partenariat associe Impatience au festival d'Avignon qui offre une diffusion au spectacle lauréat du prix Impatience.

Le festival propose une programmation riche d'une dizaine de pièces de théâtre, sélectionnées sur un appel à projets qui reçoit entre 200 et 400 candidatures par an. Les compagnies candidates doivent être professionnelles, relever du champ théâtral contemporain, avoir déjà diffusé entre une et quatre créations, et proposer une création récente.

Chaque spectacle sélectionné est présenté au minimum deux fois ; le festival se déroule pendant une dizaine de jours en présentant des soirées doubles avec deux spectacles, soit une vingtaine de représentations.

Trois prix sont décernés : le prix du public, le prix du jury (prix Impatience), qui assure au spectacle primé une série de représentations dans les lieux partenaires du festival et le prix des Lycéens (créé en 2014), remis par une quinzaine d'élèves issus de plusieurs établissements de la région.

Le festival recueille un succès croissant tant auprès des programmateurs, de la presse que du grand public, attirant notamment un public jeunes issus de lycées et d'écoles de théâtre, soit 2 880 spectateurs en 2016 (dont 200 professionnels) et un taux de remplissage de 100%. La manifestation est désormais repérée comme un temps fort dédiée à l'émergence théâtrale.

Des projets d'actions culturelles sont également menés en fin de festival : rencontres avec les artistes, ateliers, rencontres avec les enseignants, en sus du jury des lycéens qui s'est renforcé ces dernières années avec une quinzaine de jeunes issus de différents établissements de toute l'Ile-de-France qui assistent à l'intégralité du festival et qui attribuent un prix des lycéens.

Projet 2017

Dates : du 6 au 22 décembre 2017 (9ème édition)

Lieux : le Centquatre, la Gaîté Lyrique, le T2G – Théâtre de Gennevilliers

Programmation prévue :

8 à 10 spectacles tous réalisés par des compagnies de théâtre émergentes seront sélectionnés en juin prochain par le jury du festival à l'issue de l'appel à projets lancé en décembre 2016, sur 230 spectacles proposés. Près de 25 représentations seront programmées.

Trois prix seront remis : le Prix du Jury, le Prix du public et le Prix des Lycéens.

Le spectacle lauréat du Prix du Jury bénéficiera d'une tournée dans les lieux partenaires de l'opération, soit une quinzaine de représentations dans toute la France dont une majorité en Ile-de-France.

Le spectacle lauréat du Prix des Lycéens bénéficiera d'un nouvel accompagnement par le Pôle culturel d'Alfortville la saison suivante.

Enfin, le festival impatience souhaite pouvoir proposer des résidences de productions chez les partenaires

franciliens du réseau afin de proposer davantage d'actions culturelles sur le territoire.

Action culturelle :

Le Prix des lycéens sera reconduit en partenariat avec le Pôle culturel d'Alfortville, nouveau venu dans le cercle du réseau de lieux associés au festival. Des lycées du Val-de-Marne, de Paris, des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis seront sollicités, et notamment : Lycée Charles de Foucauld (Paris 18e) ; Lycée Balzac (17e) ; Lycée Victor Hugo (3ème) ; Lycée Evarist Galois (Noisy-le-Grand) ; Lycée Jean-Jaurès (Montreuil) ; Lycée Paul Lapie (Courbevoie).

Des actions culturelles seront également proposées dans le cadre d'une résidence de compagnie.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 309 309 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	93 432,00	28,37%	Région Île-de-France - Aide aux festivals (sollicité)	50 000,00	15,18%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	149 577,00	45,42%	SACD	10 000,00	3,04%
Communication	25 600,00	7,77%	Apport Agences Régionales	22 000,00	6,68%
Coûts de structure	60 700,00	18,43%	ADAMI	12 000,00	3,64%
Total	329 309,00	100,00%	Recettes propres	235 309,00	71,46%
			Total	329 309,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 000,00 €
2018	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

2014	Aides aux manifestations culturelles	15 000,00 €
2014	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement	45 000,00 €
2014	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Investissement	92 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
2015	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement	65 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2016	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement	57 000,00 €
	Montant total	319 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009826
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : ETABLISSEMENT PUBLICS DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS ELYSEES - BAL POUR LE TEMPS PRESENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	227 924,00 €	17,55 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65738-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RMN ETABLISSEMENT PUBLICS DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS ELYSEES

Adresse administrative : 254 RUE DE BERCY
75012 PARIS

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial

Représentant : Madame SYLVIE HUBAC, Présidente

N° SIRET : 69204158500583

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation de la manifestation

En hommage à l'une des œuvres phares de Maurice Béjart, sur une musique de Pierre Henry, Messe pour le temps présent, la Réunion des musées nationaux-Grand Palais et José Montalvo, directeur de la Maison des Arts de Créteil organiseront dans la Nef du Grand Palais, une manifestation qui devrait accueillir cinq à six mille participants. « Nef pour le temps présent » est un grand événement festif et gratuit, destiné à illustrer la jeunesse d'aujourd'hui dans sa diversité. Il s'organise autour de deux temps forts, invitant le public à passer du statut de spectateur à celui d'acteur de la soirée :

- La réinterprétation par huit chorégraphes, accompagnés de 160 danseurs amateurs d'excellence, venus des huit départements l'Île de France, du ballet mythique de Maurice Béjart, Messe pour le temps présent,

célébrant la jeunesse de son époque, créé au festival d'Avignon en 1967 sur une musique de Pierre Henry, père de la musique électro-acoustique en France. Les huit chorégraphes, outre la version originale de Béjart et la reprise de Hervé Robbe, présenteront des variations contemporaine, hip-hop, africaine, etc.

- Un grand bal du 14 juillet réinventé, témoin de toutes les influences de la danse, porté par 240 ambassadeurs, de tous âges, issus de quartiers politique de la ville, qui inviteront le public à « entrer dans la danse ».

Cet événement innovant s'inscrit dans la mémoire de la danse, de la musique et de la fête nationale.

Le projet est soutenu par le ministère de la culture, la DRAC Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et reçoit également le soutien de deux Fondations (Hermès et SNCF).

Projet 2017

Dates : 13 juillet 2017

Lieux : Grand Palais pour la manifestation et Sénart, les Mureaux, Verrière le buisson, Nanterre, Neuilly-Plaisance et Groslay pour le travail en amont.

Programmation prévue :

Les groupes de participants amateurs d'excellence présenteront à plusieurs reprises sous la Nef du Grand Palais les réinterprétations de la « messe pour le temps présent » de Maurice Béjard. Le chorégraphe Sylvain Groult travaillera une version contemporaine avec un groupe constitué en lien avec le Théâtre de Sénart (77), Merlin Nyakam une version africaine avec un groupe constitué en lien avec le Conservatoire à Rayonnement Communal Gabriel Fauré des Mureaux (78), Chantal Loïal une version afro-antillaise avec un groupe constitué avec l'association TU Danse de Verrière le Buisson (91), Warenne Adien une version krump avec un groupe constitué en lien avec la Maison Daniel Ferry Nanterre (92), Fouad Hammani travaillera dans deux départements une version hip-hop avec des groupes constitués en Seine-Saint-Denis (Ecole Heman) et dans le Val d'Oise (école l'art et la manière de Groslay). Enfin la chorégraphe de danse contemporaine Kaori Ito travaillera avec un groupe de seniors de Créteil.

Action culturelle : Outre la présentation des 10 versions de la messe pour le temps présent, la manifestation sera également un grand bal, animé par 240 ambassadeurs, issus de quartiers « Politique de la ville » des 3 départements de la petite couronne et de Paris. Ces ambassadeurs de la danse seront formés dans les jours précédant le bal par une vingtaine de chorégraphes, à des gestes, attitudes et mouvements chorégraphiques, de manière à inviter le public à « danser ».

Indicateurs

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total d'artistes professionnels	-	9
Nombre d'artistes professionnels émergents	-	2
Nombre de spectacles	-	10
Nombre de représentations ou concerts	-	10 (minimum)
RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	-	6000 (objectifs)

Budget prévisionnel du projet

CHARGES	€ HT	PRODUITS	€ HT
DEPENSES ARTISTIQUES (SCENOGRAPHIQUE)	79 628	Ministère de la culture/DRAC (acquis)	130 000

DEPENSES TECHNIQUES / LOGISTIQUES ET SECURITE	108 296	Région Ile-de-France (sollicité)	40 000
COMMUNICATION	40 000	Fondations	45 000
		Apport RMN	10 000
TOTAL DES CHARGES	227 924	TOTAL DES PRODUITS	227 924

VALORISATION DU PARTENARIAT AVEC LA MAC			
CHARGES	€ HT	PRODUITS	€ HT
TOTAL PARTENARIAT (Dépenses artistiques)	167 076	TOTAL PARTENARIAT (subventions DRJCS, Métropole du Grand Paris)	167 076

TOTAL DES CHARGES DU PROJET (valorisation comprise)	395 000	TOTAL DES PRODUITS DU PROJET (valorisation comprise)	395 000
--	----------------	---	----------------

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 262 341€ et correspond au montant du budget prévisionnel du projet (hors valorisation).

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	24 000,00 €
2018	16 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17003543
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : L'ESTIVAL ST GERMAIN EN LAYE - FESTIVAL L'ESTIVAL
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	401 300,00 €	2,49 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ESTIVAL ST GERMAIN EN LAYE
 Adresse administrative : 4 RUE GIRAUD TEULON
78100 ST GERMAIN EN LAYE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Michel NERY, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 35377914300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 12 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 12/04/2017.

Présentation de la manifestation

Créée en 1988, d'une volonté de faire vivre l'ouest parisien, l'association compte aujourd'hui 200 membres qui ont pour objectifs communs la défense de la musique et la chanson francophone sous toutes ses formes, en soutenant des artistes prometteurs, aux côtés des grands noms ou lors des Vitrines découvertes. Chaque année est également présenté un spectacle jeune public. Le Festival mobilise ainsi 29 000 spectateurs pour près de 45 concerts.

Dans cette dynamique, l'Estival a participé à la création de la Fédération des Festivals de la Chanson francophone. L'association fait également partie de l'Académie Charles Cros avec qui elle partage l'envie de préserver toutes les sensibilités sonores.

Tous les ans, l'équipe de l'Estival met en lumière le travail d'une association humanitaire ou caritative en lui apportant soutien médiatique et financier.

Des ateliers autour des textes et de la langue française, des rencontres avec des artistes sont organisés avec des collèges et lycées partenaires.

Le Festival est soutenu par la ville de Saint Germain En Laye, le ministère de la culture et de la

communication et la région Île-de-France.

Projet 2017

Dates : Du 22 septembre au 07 octobre

Lieux : Saint Germain En Laye, Le Vesinet, Le Pecq, Le Poissy

Programmation prévue :

45 spectacles seront programmés sur 2 semaines. Une vingtaine de spectacles dont au moins 6 créations sont pour le moment annoncés : Olivia Ruiz, Raphael, Basha Slavinski. Se côtoient des concerts de chanson française tels que Tryo ou Catherine Lara et des spectacles-performances comme Mickael Gregorio.

Cette programmation francophone est présentée autour de concerts associant des premières parties à une tête d'affiche, ou bien des doubles plateaux

Action culturelle :

Les spectacles dédiés au jeune public fédèrent de nombreuses écoles.

Le Lycée Les Pierres Vives de Carrières-sur-Seine (78) est accompagné par une équipe pédagogique, composée d'enseignants bénévoles, qui encadrent les élèves sur le terrain du Festival. Ainsi ils participent aux différentes activités de montages scéniques, d'éclairage et de sonorisation des spectacles. Le Festival met aussi en place avec d'autres établissements des Ateliers d'écriture avec des slameurs, pour plus de 180h d'intervention. Un partenariat avec l'Académie Charles Cros leur permet d'intervenir au sein de différents lycées.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmées	45	48
Nombre d'équipes artistiques émergentes	20	22
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	45	46
Nombre de représentations ou concerts	45	48

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	29000	30000

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 401300€ et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	234 000,00	56,89%	Ministère de la culture et de la communication (acquis)	30 000,00	7,29%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	52 500,00	12,76%	Région Île-de-France - Aide aux manifestations (sollicité)	20 000,00	4,86%
Communication	41 800,00	10,16%	Département des Yvelines (sollicité)	20 000,00	4,86%
Coûts de structure	83 000,00	20,18%	Commune de Saint Germain en Laye (Acquis)	100 000,00	24,31%
Total	411 300,00	100,00%	ADAMI	10 000,00	2,43%
			SACEM	10 000,00	2,43%
			SPEDIDAM	20 000,00	4,86%
			CNV	10 000,00	2,43%
			Mécénat	81 300,00	19,77%
			recettes propres	110 000,00	26,74%
			Total	411 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €
2018	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17003547
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : PLUS DE SONS- FESTIVAL ROCK EN SEINE 2017
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	3 645 000,00 €	16,46 %	600 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION PLUS DE SONS
 Adresse administrative : 15 RUE DU LOUVRE
75001 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur FRANCOIS MISSONNIER, Président
 N° SIRET : 45068455000020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 09/03/2017
 Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Prise en compte des dépenses d'organisation en amont du festival à dater du 1er janvier 2017.

Présentation générale

Le Festival Rock en Seine est une manifestation, d'ampleur régionale voire internationale créé en 2003, sur le domaine national de Saint Cloud. Il dispose d'une forte visibilité, d'une programmation artistique riche et diversifiée, principalement pop rock électro, rap.... Son Président en est le créateur et reste le directeur artistique du festival.

Outre la Région Ile de France, principal partenaire depuis l'origine, le festival a 7 partenaires institutionnels (Ville de Saint-Cloud, Centre des Monuments nationaux, RATP, SACEM, CNV et CRT) et des partenaires privés (Kronenbourg, SFR, Fnac, Danone, Bic, Médiamétrie...). La programmation réunit têtes d'affiches, groupes en développement et artistes émergents.

En termes de retombées économiques directes, le festival réalise 246 embauches directes et 1000 en incluant les prestataires. Près de 25% des dépenses sont fléchées sur des entreprises régionales. Les retombées indirectes sont estimées à plus de 10 millions d'euros (45 800 personnes venues spécifiquement en Ile de France sur la base de moyenne de dépenses quotidiennes établies par le CRT).

Le partenariat avec la Région Ile de France repose sur les axes suivants :

Depuis 2016, est apparue une forte concurrence dans le milieu français des Festivals de musiques actuelles et amplifiées qui a pour conséquence notamment d'affaiblir l'économie des festivals Franciliens. A moins de deux mois de la tenue de Rock En Seine, il ne s'agit pas de fragiliser son édition 2017 et, de fait, de déstabiliser les nombreuses personnes qui y travaillent. Des garanties ont été données à la région sur le maintien de la tarification sociale, la programmation et l'émergence des Nouveaux Talents

franciliens, il est donc proposé, pour cette année, de maintenir le montant de la subvention à hauteur de 600 000 €. Néanmoins la Région sera attentive à l'avenir à tout changement de gouvernance du Festival et au respect de ces garanties.

Conformément aux dispositions du règlement européen et au regard du caractère exceptionnel du festival sur sa dimension artistique et culturelle, son envergure, la visibilité régionale, les retombées économiques comme touristiques, le soutien régional est renouvelé.

Ce soutien repose sur les principes d'intérêt général suivant que le festival s'engage à mettre en œuvre :

- favoriser une diversité artistique indépendante, valoriser l'émergence plus particulièrement de groupes franciliens
- valoriser la pratique musicale lycéenne
- rendre accessible le festival pour les personnes à mobilité réduite,
- proposer une tarification sociale pour les jeunes et minima sociaux (à hauteur de 6 000 places pour 2017)
- maintenir un tarif tous publics modéré en deçà de la tarification des grands festivals de même envergure.

Présentation du festival

a) Le soutien à l'émergence artistique

Outre une programmation de têtes d'affiches internationales, près de la moitié des artistes qui se produisent au festival sont au stade du premier album. La scène émergente francilienne occupe une place toute particulière dans la programmation avec les avant seine et la scène Région Ile-de-France.

Choisis par un jury de professionnels franciliens, attentifs aux dispositifs régionaux existants (Itinérance etc.), les artistes retenus chaque année bénéficient, en plus de leur passage sur une scène du festival, d'une forte exposition médiatique. C'est souvent l'occasion pour eux de se faire connaître de professionnels et de médias, qui feront progresser leur carrière de manière significative.

Les avant seine propose une sélection de 6 artistes émergents français

La scène émergente francilienne présente 9 groupes parmi les meilleurs nouveaux talents de musiques actuelles en Ile-de-France, en s'attachant à proposer de nouvelles esthétiques comme le hip hop et la musique électronique.

b) Stand et communication Région Ile de France

Mis en place depuis 2010, le stand valorise la scène musicale francilienne et ses acteurs. Une nouvelle scénographie a été installée depuis 2016 avec un espace scénique, et un espace information animé par les réseaux franciliens des musiques actuelles. Le CRIPS y propose également une animation de prévention santé.

Véritable 5^e scène du festival intégrée à la programmation générale du festival, la scène du stand Région Ile de France programme 9 artistes franciliens repérés avec les programmeurs de salles de musiques actuelles franciliennes, attirant une foule de plus en plus nombreuse chaque année

Un plan de communication particulier est mis en place afin d'assurer la visibilité de la Région partenaire principal du festival en lien avec les services régionaux.

c) Le public lycéen

Une nouvelle action de tremplin lycéens intitulée « Première Seine Rock en Seine » est destinée aux publics lycéens de la région à travers le maillage de divers opérateurs culturels (salles, associations...), avec une phase expérimentale en 2017.

Il est prévu de créer un espace dédié aux « adolescents » à côté du stand Région «le Summer Camp». Cet espace permettra d'étendre les actions de sensibilisation déjà mises en place par Rock en Seine, à l'ensemble des 12-17 ans présents sur le festival : encouragement et accompagnement des pratiques amateurs, découverte de l'environnement des concerts et des festivals, rencontres et échanges avec des professionnels de la musique, etc.

d) Actions culturelles

Les actions culturelles sont les suivantes : le Mini Rock en Seine propose des animations culturelles pour les 6-10 ans, le village des disquaires accueille les disquaires indépendants et labels franciliens avec un espace rencontre du CNV, une exposition d'affiche de 60 illustrateurs «Rock art», une sélection d'ouvrages de Bibliothèque Rock en collaboration avec la Ville de Saint-Cloud

c) **Accessibilité**

Des nouveaux points d'information, des prestataires d'accueil et d'accompagnement, des équipements auditifs, plateformes pour chaque scène et matériels adaptés sont mis en place pour les personnes en situation de handicap.

Depuis 2011, le tarif plein est maintenu pour le forfait 3 jours à 119 € et les places/jour et 49€. Une tarification réduite de 39€ est proposée à destination du public les moins favorisés (moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA) sur un minima de 6 000 billets. Selon les éditions, le festival fait bénéficier de tarifications sociales supplémentaires en cas d'invendus.

Bilan 2016

Du 26 au 28 août 2016, la dernière édition a présenté 72 artistes internationaux, nationaux confirmés et émergents (50% de 1ers albums) s'y sont produit (Massiv Attacks, Cassius, Grand Blanc, Caravan, Palace Birdy Nam Nam, Iggy Pop, Jeanne Added...). 9 groupes franciliens se sont produits sur le stand Région Ile de France. Les attentats de 2015 ont entraîné une baisse de fréquentation en 2016 avec 108 000 festivaliers sur 3 jours.

Le Mini Rock en Seine a accueilli le jeune public des 6-10 ans, le village des disquaires a rassemblé les disquaires et labels franciliens indépendants et un espace rencontre du CNV, un espace exposition a exposé les affiches de 60 illustrateurs «Rock art», la Bibliothèque Rock présente des livres sur la musique en collaboration avec la Ville de Saint-Cloud, Rock en Clips (présentations des plus belles créations de l'année et jeux concours en partenariat avec Daily motion), des actions hors les murs avec des mini concerts et ateliers ont été organisés au forum des halles.

Le festival bénéficie d'une bonne exposition médiatique (Radio France, émissions en direct sur France Inter et Culture box, le Mouv, France 2, 20 minutes, Causette, Deezer avec une web radio Rock en Seine, GQ). Le festival compte 1 600 000 visiteurs sur le web, 115 000 contacts inscrits à la newsletter, dont une base qualifiée de 30 000 contacts professionnels, plus de 104 000 likers sur Facebook, plus de 31 500 suiveurs sur Twitter et 3 000 suiveurs sur Instagram.

Bilan financier 2016

Le bilan financier 2016 est au juste équilibre pour l'association Plus de sons et affiche un bénéfice de 213 509 € pour le producteur exécutif du festival Sas Garaca.

Le fond d'urgence de l'état a permis de compenser les pertes de billetterie de 200 000 €

Plus d'entrée en tarification sociale ont pu être proposées lorsque les réservations n'étaient pas complètes.

Indicateurs 2014 - 2016

PROGRAMMATION	2014	2015	2016
Nombre de groupes	57	66	72
Nb de groupes Avant-seine	6	6	6
Nb groupes franciliens stand et avant seine	12	14	13
ENTREES	2014	2015	2016
Concerts	120 000	120 000	108 000
Jeune public lycéens	5590	4180	6146
tarification sociale	6000	6000	8500*
Actions culturelles			
Mini Rock en seine	450	450	450
Exposition Rock art	35500	20280	33500

Village Disque	26000	21000	20500
Stand IDF	13200	13200	13200
Rencontres cnv	70	100	150
Exposition Forum halles			10 000
PROVENANCE DES PUBLICS	2014	2015	2016
ETRANGER	12900	12540	7024
FRANCILIENS HORS PARIS	38700	38665	34242
PARIS	31175	32395	27218
AURES REGIONS France	24725	20900	19316

Edition 2017

Cette quinzième édition anniversaire réunira, du 25 au 27 août 2017, une soixantaine de groupes et d'artistes confirmés et émergents, parmi les premières confirmations: PJ Harvey, The XX, Franz Ferdinand et Flume ; The Kills, Ty Segall, Mac DeMarco, The Pretty Reckless, At The Drive In, Jain, Cypress Hill, Frank Carter & The Rattlesnakes, Peter Peter, Fakear et Rone , Mø...

Un jury a sélectionné 6 artistes français émergents pour les « Avant-seine »: Adrien Soleiman, Theo Lawrence and the hearts, O, Kaviars special, Killason et Maestro. Le jury est composé de Nico Prat journaliste chez Rockrama, Marion Gabbaï co directrice de l'agence My Favorite, Pascal Stirn directeur de la salle de concerts EMB à Sannois, François Missonnier directeur de Rock en Seine, et Gwenaëlle Kerboul chef de projets à Rock en Seine. Des concerts seront diffusés en partenariat avec Culture box.

Le stand régional abritera une scène et un espace d'information dédié aux musiques actuelles animé par les réseaux des musiques actuelles franciliens, et une animation de prévention organisée par le CRIPS. Il est prévu de dédier aux adolescents un espace mitoyen au stand régional, « le summer camp » pour les 12-17 ans et d'y présenter le lauréat du tremplin lycéen, après auditions sur scènes des groupes sur 3 soirées organisées dans 3 structures franciliennes. Les groupes repérés par les salles se produiront devant un jury qui désignera le lauréat qui jouera à Rock Seine cet été. Des rencontres professionnelles et des interviews seront proposés à tous les participants du tremplin.

Le stand bibliothèque rock en partenariat avec la ville de Saint Cloud et le mini Rock en seine seront renouvelés, une exposition de photographies du studio Harcourt sera présentée, une création d'art graphique sera réalisée pour les adolescents avec l'association le Mur, 15 graphes décoreront les palissades in situ sur l'un des artistes programmés à Rock en Seine ses 15 dernières années. Un projet de vidéo artistique sera mené avec l'école Estienne. Des associations d'intérêt général seront accueillies.

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois. La structure ayant déjà deux stagiaires en cours de conventionnement et ne peut dépasser le plafond légal.

Calcul de la base subventionnable : L'ensemble des dépenses prévisionnelles sont prises en compte moins différentiel du subventionnement régional est déduit de la base subventionnable.

Localisation géographique : SAINT-CLOUD **Contrat Particulier :** Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CREDITS DE PAIEMENTS

Année	Montant
2017	360 000,00 €
2018	240 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	655 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	655 000,00 €
2016	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	40 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	600 000,00 €
	Montant total	1 950 000,00 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

DEPENSES EUROS HT	2017
PRODUCTION	
Domaine National de Saint Cloud	130 000 €
Site	1 000 000 €
Scènes (technique et contrats)	810 000 €
Sécurité	555 000 €
Accueil public	30 000 €
Frais généraux	110 000 €
Catering	190 000 €
TOTAL PRODUCTION	2 825 000 €
SERVICES DIVERS : Camping, merchandising, Chapiteau...	340 000 €
OPERATIONS CULTURELLES : Expositions, rock art, mini rock en Seine...	130 000 €
FONCTIONNEMENT	380 000 €
DIVERS ET IMPREVUS	20 000 €
IMPOTS / TAXES	
TOTAL DEPENSES	3 695 000 €
RECETTES EUROS HT	
Subvention Région Ile de France	655 000 €
Subvention Saint Cloud	55 000 €
Subvention Sacem	25 000 €
Fonds d'Urgence (cnv)	100 000 €
TOTAL Subventions publiques	835 000 €
TOTAL RESTAURATION & BUVETTES	
	680 000 €
PRESTATIONS PARTENAIRES	
	100 000 €
RECETTES SERVICES (camping / merchandising / chapiteau)	
	180 000 €
BILLETTERIE MG	
	1 700 000 €
RECETTES DIVERSES et MECENAT	
	200 000 €
TOTAL RECETTES	3 695 000 €

Les demandes de financement sont en cours.

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008721
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE CRETEIL ET DU VAL DE MARNE - FESTIVAL KALYPSO
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	380 041,00 €	5,26 %	20 000,00 €
Montant Total de la subvention			20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE CRETEIL ET DU VAL DE MARNE
 Adresse administrative : PLACE SALVADOR ALLENDE
94000 CRETEIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur PHILIPPE BUQUET, Président

Date de publication au JO : 27 juin 1998

N° SIRET : 41987808700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 28 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 28/04/2017.

Présentation de la manifestation

Le festival est organisé depuis 2012 par le Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val-de-Marne, en partenariat avec des villes et lieux partenaires qui couvrent, en 2017, 7 des 8 départements que compte l'Île-de-France (Paris, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Val d'Oise, Yvelines et Essonne) Au fil des éditions, le festival s'est déployé sur le territoire francilien en comptant pour chaque édition de nouveaux partenaires. Kalypso est devenu un des événements phares de la danse hip-hop en Île-de-France. Le Festival Kalypso est le prolongement du dispositif « Accueil Studio » du CCN, permettant ainsi aux compagnies accueillies un rayonnement et une diffusion plus large.

Vitrine de la jeune création de danse hip-hop, le festival programme également des chorégraphes reconnus au plan national et international, à commencer par Mourad Merzouki, directeur artistique du CCN.

Le festival touche un public très nombreux et très large (jeunes, professionnels, danseurs amateurs,

scolaires...), grâce notamment à une tarification le rendant accessible et aux actions culturelles menées avec les publics. La Fréquentation a progressé au fil des éditions, pour atteindre un niveau record en 2016 de plus de 33 500 spectateurs.

Outre la programmation de spectacles de compagnies hip-hop émergentes comme reconnues, le Festival organise de nombreuses rencontres avec les publics : notamment des ateliers d'initiation et de pratique, des ateliers de professionnalisation (master-class), des projections de documentaires dédiés à la danse ainsi que le Marathon de Danse, parcours au sein des différents établissements scolaires et des équipements socio-culturels du territoire.

Le Festival est soutenu par la Drac île de France, le département du Val de Marne, la Ville de Créteil, la Région Île de France.

Projet 2017

Dates : Du 3 novembre au 22 décembre 2017

Lieux : Le festival rayonnera dans 7 départements franciliens (94, 92, 93, 75, 78, 91, 95). Le Festival passe cette année de 14 à 20 lieux.

La MAC de Créteil – scène nationale, le studio du CCN, la Maison des Métallos de Paris, la Villette, la Halle Pajol, la scène nationale les Gêmeaux de Sceaux, le Théâtre de la Nacelle à Aubergenville, Visages du monde à Cergy, l'Espace 1789 - scène conventionnée danse de Saint Ouen, l'Espace Renaudie d'Aubervilliers, le Théâtre Victor Hugo de Bagneux, le Théâtre Louis Aragon – scène conventionnée danse de Tremblay en France, le Théâtre des bords de scène de Juvisy-sur-Orge, le centre de danse Pierre Doussaint des Mureaux, l'Espace Michel Simon de Noisy le Grand, le Théâtre de Palaiseau, le Théâtre Paul Eluard – scène conventionnée à la diversité linguistique de Choisy-le-Roi et le Théâtre Romain Rolland – scène convention aux écritures contemporaines de Villejuif.

Programmation prévue :

Pour l'édition 2017 une quarantaine de compagnies de danse hip-hop, dont une quinzaine émergentes, une cinquantaine de spectacles (dont 4 premières en Ile-de-France) et 90 représentations irrigueront le territoire francilien tout au long du festival qui se déroulera pendant un peu plus d'un mois et demi.

Le Festival présentera des équipes artistiques franciliennes, françaises et internationales notamment provenant du Brésil et de la Colombie. Les compagnies émergentes auront leurs places dans les shows et Battle permettant aux publics et professionnels de les découvrir.

Deux spectacles « Pixel » et « boxe boxe brasil » de la compagnie Käfig / CCN de Créteil, des extraits et show de compagnies émergentes (Jessica Noita, Blask Sheep, Hors Paires, Ladies rock, Bandidas, Joseph Madoki, Drice, Kilai, YZ, Xuan Le, Kilai, FArido, Burn out, mazel Freten...) et d'autres compagnies et chorégraphes plus reconnus comme Mickaël Le Mer de la compagnie S'POART, Anthony Égéa de la compagnie Revolution, Amala Dianor, Boubou Landrille Tchouda de la compagnie Malka, le Wanted Posse, Ifra Dia, Andrew Skeel... seront programmés dans le cadre de Kalypso.

Action culturelle :

Le Festival développera un volume d'actions culturelles important de l'ordre de 300 heures et avec pour objectif de toucher 4000 participants (en 2016, l'action culturelle a représenté 200 heures et 3000 participants).

Comme à chaque édition, le festival organise le Marathon de la danse à Créteil dans plusieurs écoles et équipements socioculturels, touchant en tout près de 2.000 personnes.

Deux masters classes seront organisées, une dans le cadre d'atelier parents-enfants, et l'autre à destination des élèves du conservatoire de Créteil.

Des artistes iront à la rencontre d'élèves des écoles maternelles et primaires en amont des représentations.

Pour la première fois en 2017, les artistes investiront également les cours de collèges et lycées de Créteil pour des ateliers de pratique d'une heure autour de la danse urbaine.

Par ailleurs, d'autres actions culturelles initiées par les lieux qui accueillent des spectacles de Kalypso seront menées, notamment : - des ateliers de pratique amateur à Cergy Pontoise, une projection du film « Rio gravité zéro » au Théâtre du Blanc Mesnil en présence des danseurs de la pièce Agwa, une carte blanche cinéma à Mourad Merzouki au Théâtre Paul Éluard de Choisy-le-Roi, une Master-class pilotée

par Xuan Le au Centre danse Pierre Doussaint aux Mureaux.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	30	42
Nombre d'équipes artistiques émergentes	13	16
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	36	49
Nombre de représentations ou concerts	74	90
RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	33591	45 000 (objectif)

Détail du calcul de la base subventionnable :

La base subventionnable s'élève à 380 041 € et correspond au montant du budget du projet déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	208 556,00	47,39%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	90 110,00	20,48%
Communication	141 375,00	32,13%
Total	440 041,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France (Acquis)	20 000,00	4,55%
Consulat général de France au Brésil (Acquis)	8 000,00	1,82%
Région Île-de-France - Aide aux manifestations sollicité	80 000,00	18,18%
Département Val de Marne (acquis)	15 000,00	3,41%
Commune de Créteil (Acquis)	10 000,00	2,27%
Fonds de soutien/ONDA/Institut français/Funarte	14 000,00	3,18%
Mécénat	9 000,00	2,05%
Recettes propres	284 041,00	64,55%
Total	440 041,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 000,00 €
2018	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux manifestations culturelles	16 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	16 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	16 000,00 €
	Montant total	48 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008722
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS - 46E EDITION DU FESTIVAL D'AUTOMNE A PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	2 196 691,00 €	10,93 %	240 000,00 €
	Montant Total de la subvention		240 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS
 Adresse administrative : 156 RUE DE RIVOLI
75001 PARIS 01
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame SYLVIE HUBAC, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 78439645900041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation de la manifestation

Le Festival d'Automne à Paris est l'un des plus importants festivals d'arts vivants en Europe. Créé en 1972 par Michel Guy, afin de promouvoir la création internationale, il mêle plusieurs disciplines : théâtre, danse, musique, dans une vision interdisciplinaire avec le cinéma et les arts plastiques.

Il a été dirigé par Alain Crombecque de 1992 à 2009 puis par Emmanuel Demarcy-Mota. Sa direction artistique est assurée par Marie Collin et Joséphine Markovits.

La programmation ne se limite pas au seul territoire parisien et il a noué depuis de longues années des partenariats avec des lieux culturels franciliens (avec 26 lieux à Paris et 14 en Ile-de-France en 2015). Le festival rayonne au niveau local, régional, national et international.

La programmation, pluridisciplinaire, propose des œuvres de création contemporaine internationales, présentant des artistes très confirmés ainsi que des créateurs émergents. Le festival produit, coproduit et diffuse chaque année plus de 50 spectacles pour plus de 400 représentations.

Le festival compte en 2016, 273 043 spectateurs (dont 128 343 pour le spectacle vivant) et a proposé 6 projets d'éducation artistique et culturelle dont 2 à destination des lycéens.

Le Festival d'Automne dont le budget est de 4 601 918 € est soutenu en premier lieu par le ministère de la Culture et de la Communication, la Ville de Paris, la DRAC Île-de-France et la région Île-de-France. Les subventions publiques représentent 55% des financements. Il reçoit également le soutien des sociétés civiles et de divers partenaires dans le cadre du mécénat qui représente 15% du budget.

Projet 2017

Dates : 13 septembre au 31 décembre 2017

Lieux :

24 lieux à Paris et 21 lieux en Région Île-de-France

Programmation prévue :

69 propositions de 39 artistes étrangers et 21 artistes français soit : 27 spectacles de théâtre, 20 de danse, 12 projets musicaux, 3 expositions, 4 performances et 3 programmes de cinéma pour un total de 470 représentations (319 représentations à Paris et 151 représentations en Région Île-de-France)

La programmation de l'édition 2017 s'articule autour de 4 grands axes :

- un programme dédié à la création française, qui met en valeur la jeune création, et notamment la jeune création francilienne, et comprendra également un grand Portrait consacré au chorégraphe Jérôme Bel (8 spectacles dont 2 créations, présentés dans 12 lieux à Paris et en Île-de-France pour une jauge totale de 31 000 places) ;
- Un portrait du quatuor Arditti qui rend hommage au travail de ses musiciens pour la création contemporaine et met en regard des œuvres nouvelles, commandes ou co-commandes du Festival d'Automne à Paris, avec des classiques du répertoire du XXe siècle.
- la production et l'accueil de jeunes metteurs en scène et chorégraphes, notamment de la jeune création européenne ;
- Un large programme de créations internationales, qui invite des artistes venus de 20 pays dans le monde, 7 pays européens et 13 pays extra-européens.

Action culturelle :

Le Festival d'Automne mène divers parcours d'actions culturelles dans les écoles primaires, les collèges, les lycées et jusqu'à l'université.

Un projet est spécifiquement à destination des lycéens : L'Automne au lycée (plus de 600 lycées seront touchés)

Le Festival développe dans 6 lycées une saison d'éducation artistique et culturelle à travers

- Un parcours de spectateurs, suivi par douze classes de lycéens accompagnés par un médiateur sur le temps scolaire.
- Une résidence d'artiste toute l'année dans l'un des lycées.
- Un parcours d'auteur en partenariat avec la SACD est également proposé.

Les autres projets d'actions d'éducation artistique et culturelle touchent les enfants dès 4 ans :

- Le projet Cours de Re-création (de la maternelle au lycée) permet aux élèves de visiter les expositions
- Le projet Écoute ! (de l'école élémentaire au collège) initie les élèves à l'écoute de la musique au cours d'ateliers sur le temps scolaire.
- Le Festival d'Automne organise des rencontres et séminaires avec des artistes invités dans les universités et les écoles supérieures dans le cadre du projet « les Arts à l'Amphi ». Le Festival poursuit également sa collaboration avec les Universités Paris III et Paris X Nanterre, l'École Duperré, Sciences Po St Germain en Laye et l'UFR Arts. Il développe sa collaboration avec l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris.

- Le Festival propose aussi des formations pour les enseignants et les acteurs du champ social dans le cadre du plan de formation académique et en collaboration avec les rectorats franciliens.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Au regard du caractère unique et de la qualité artistique de la programmation du Festival d'Automne, de son rayonnement ainsi que de du développement des partenariats noués avec des lieux et des lycées franciliens, il est proposé d'attribuer une subvention régionale de 240 000 € associé à une base subventionnable de 2 196 691 euros correspondant aux dépenses artistiques et déduction faite de l'écart entre la subvention demandée et la subvention proposée.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	2 270 109,00	60,81%	Ministère de la Culture et de la communication- DGCA (Sollicité)	925 563,00	24,79%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	371 535,00	9,95%	Drac Île-de-France (Sollicité)	123 408,00	3,31%
Communication	345 000,00	9,24%	Région Île-de-France- Aide aux manifestations (Sollicité)	313 418,00	8,40%
Coûts de structure	746 661,00	20,00%	Ville de Paris (Sollicité)	520 509,00	13,94%
Total	3 733 305,00	100,00%	Mécénat	660 000,00	17,68%
			Adami, SACD, SACEM, Onda, British council, Diaphonique)	195 000,00	5,22%
			Recettes propres	995 407,00	26,66%
			Total	3 733 305,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	144 000 €
2018	96 000 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux manifestations culturelles	190 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	240 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	220 000,00 €
	Montant total	460 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008723
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : FMAJI - FESTIVAL MUSICAL D'AUTOMNE DES JEUNES INTERPRETES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	254 197,00 €	3,93 %	10 000,00 €
Montant Total de la subvention			10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FMAJI
 Adresse administrative : 22 RUE DU GENERAL CHARLES DE GAULLE
 95170 DEUIL-LA-BARRE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur CLAUDE CICCOLI, Président

Date de publication au JO : 9 mai 1985

N° SIRET : 41008372900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

Le Festival Musical d'Automne de Jeunes Interprètes a été créé en 1985 avec le concours des villes de Deuil-la-Barre, Montmorency et Saint Gratien. Il est affilié à la Fédération Française des Concours de Musique (FFCM).

Son objectif est de promouvoir chaque année des jeunes interprètes français, européens ou de jeunes artistes étrangers étudiant en Europe, dans différentes disciplines musicales, dans le cadre d'un concours qui se déroule en février.

Les lauréats bénéficient d'un prix et sont programmés dans le cadre du festival qui se tient chaque année à l'automne dans les églises ou les salles des fêtes de plusieurs communes de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée – Forêt de Montmorency, dans le Val d'Oise

Depuis trente ans, le festival est devenu une structure de repérage de jeunes artistes instrumentistes, qui

bénéficient par la suite d'une carrière professionnelle dans les plus grands orchestres, ensembles ou encore établissements d'enseignement artistiques. Sont ainsi passés par le festival des musiciens tels que Romain Leleu (lauréat 1998), Ophélie Gaillard (lauréate 1994)...

Le festival propose parallèlement à la programmation des concerts pédagogiques en temps scolaire ouverts principalement à des élèves d'écoles primaires. Il rassemble un public d'environ 1450 spectateurs. Le festival est soutenu par le Département du Val d'Oise (33 000 €), la Communauté d'agglomération Plaine Vallée – Forêt de Montmorency (115 000 €) et la Région Ile-de-France depuis 2016 (10 000 €). Il reçoit également le soutien de la Spedidam (38 000 €) et d'une fondation privée. Son budget 2016 était de 233 400 €.

Projet 2017

Dates : 29 septembre, 13 octobre, 17, 26 novembre, 3 et 15 décembre 2017

Lieux : salle G. Bécaud de Margency, église Saint-Germain de Soisy-sous-Montmorency, salle des fêtes de Deuil-la-Barre, complexe polyvalent d'Andilly, église Saint-Martin de Groslay, église de Saint-Gratien

Programmation prévue :

6 orchestres et ensembles de musique classique : Ensemble Ellipses , direction : Philippe Barbey-Lallia, Orchestre Les Bagatelles, direction : Romain Dumas, Orchestre de Chambre Nouvelle Europe, direction : Nicolas Krause, Orchestre de chambre Lutecia ; direction : Martin Lebel, La Symphonie de Poche, direction : Nicolas Simon, Orchestre Padeloup, direction : Martin Lebel

Ces orchestres intégreront dans leurs programmes, en tant que solistes, les jeunes lauréats 2017 du concours du festival, à savoir :

- Lorraine CAMPET, contrebassiste (1er Prix du Festival, Prix Pierre Salvi du Conseil départemental du Val d'Oise et Prix Jean-Paul Neu de la Ville d'Enghien-les-Bains, pour la meilleure interprétation de l'œuvre contemporaine imposée)
- Joë CHRISTOPHE, clarinettiste (2ème Prix du Festival)
- Paul ZIENTARA, altiste (3ème Prix du Festival)
- Lilian LEFEBVRE, clarinettiste (suppléant)
- Philémon RENAUDIN-VARY, contrebassiste (Mention spéciale du jury)

Action culturelle :

Des concerts pédagogiques suivis de rencontres avec les musiciens sont organisées dans les villes partenaires du festival les après-midi précédant les concerts à destination d'élèves d'écoles primaires Ces concerts scolaires sont présentés par les chefs d'orchestre.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	7	6
Nombre d'artistes émergents	4 artistes	5 artistes
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	7	6
Nombre de représentations ou concerts	15	9

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	1450	

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 254 197 € et correspond au montant du budget du projet.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	150 000,00	59,01%	Région Île-de-France - Aide aux festivals (sollicité)	10 000,00	3,93%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	9 500,00	3,74%	Département du Val d'Oise (Sollicité)	33 000,00	12,98%
Communication	27 400,00	10,78%	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Forêt de Montmorency (Sollicité)	115 000,00	45,24%
Cout de structures report 2016	50 297,00	19,79%	SPEDIDAM	49 000,00	19,28%
	17 000,00	6,69%	Mécénat (Goupe Barrière et Crédit Mutuel)	4 000,00	1,57%
Total	254 197,00	100,00%	Recettes propres	43 197,00	16,99%
			Total	254 197,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €
2018	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008725
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : INSTITUT AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL / CENTRE DE DANSE DU GALION - FESTIVAL H2O
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	67 000,00 €	26,87 %	18 000,00 €
	Montant Total de la subvention		18 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INSTITUT AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL

Adresse administrative : 134 AVENUE ANATOLE FRANCE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame LILIANNE BOULERAY, Président

Date de publication au JO : 18 décembre 1999

N° SIRET : 37923494100019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 12 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 12/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

L'association IADC porte l'activité du centre de danse du Galion ainsi que celle du Théâtre Jacques Prévert à Aulnay-sous-Bois.

Le Centre de Danse du Galion implanté dans le quartier de la Rose des vents à Aulnay-sous-Bois (porté par l'association IADC) mène un travail repéré concernant la danse hip hop.

Il organise le Festival H²O depuis 1997 et propose tout au long de l'année des cours et des ateliers amateurs dans plusieurs disciplines chorégraphique (hip-hop, modern jazz, éveil corporel). Près de 300 élèves fréquentent le lieu chaque année. Le Centre accompagne également à la structuration de jeunes

compagnies et soutient la professionnalisation de jeunes danseurs et de pédagogues à travers des conseils et des prêts de salles (3 studios de 120 et 150 m²). De nombreuses compagnies de danse hip hop aujourd'hui reconnues sont passées par le Galion (Anne N'Guyen, Jann Galois, Hervé Sika...)

Le Centre de danse du Galion inscrit son action au sein du réseau chorégraphique régional voire national et développe régulièrement des collaborations avec le CND, Théâtre national de Chaillot, le CCN de la Rochelle, Initiatives d'artistes en danses urbaines, Suresnes Cité danse, la Fondation Beaumarchais, le Théâtre Louis Aragon, l'Espace 1789, l'Etoile du nord... Les liens sont également forts avec le réseau des établissements d'enseignement artistique en Seine-Saint-Denis

Le Centre de danse du Galion bénéficie du soutien régulier de la Ville d'Aulnay-sous-Bois (97 200 €), du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (30 800 €), de la DRAC au titre de l'aide à la résidence (10 000 €), de la Préfecture au titre de la politique de la ville (3000 €) et de la Région Ile-de-France (18 000 €). Son budget atteint près de 436 000 € par an.

Présentation de la manifestation

Le Festival H²O a été créé en 1997 avec l'ambition d'offrir un temps de visibilité aux artistes de danse hip hop avec une ligne artistique exigeante faisant la part belle à l'émergence chorégraphique et à la création. Les spectacles se déroulent dans les équipements culturels d'Aulnay-sous-Bois : le Théâtre Jacques Prévert, Le Cap et le conservatoire. Le festival attire plus de 1000 spectateurs chaque année.

Plusieurs stages sont proposés en lien avec les artistes accueillis dans la programmation du festival, auprès de danseurs amateurs, d'établissements scolaires.

Depuis 2014, le Centre de danse organise également un battle H²O quelques semaines après le festival avec une dizaine de propositions artistiques, qui recueillent un succès croissant.

Projet 2017

Dates : du 29 novembre au 6 décembre 2017

Lieux : Théâtre Jacques Prévert, Le nouveau Cap, le conservatoire à Aulnay-sous-Bois

Programmation prévue :

7 compagnies chorégraphiques sont invitées pour la 21^{ème} édition : Espace des sens, Mood/RV6K, A part être, XXe tribu, Ethadam, 6 TD et Swaggers.

11 représentations sont prévues dont 2 scolaires et 6 créations sont programmées.

Action culturelle :

Une trentaine d'heures de sensibilisation autour des spectacles sont prévues avec les classes qui assisteront aux séances scolaires.

Le Festival interviendra également dans deux collèges d'Aulnay dans le cadre des parcours art et culture au collège du Département de Seine-Saint-Denis (80 heures d'intervention artistique prévues).

Trois stages sont prévus avec la cie Mood RV6K, la cie 6TD autour du groove et un atelier par la cie A part être.

Enfin, le battle hip hop sera reconduit cette fois, pendant la durée du festival.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	8	7
Nombre d'équipes artistiques émergentes	3	2
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	8	7
Nombre de représentations ou concerts	9	11

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation (dont battle)	1246	

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 67 000 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique :

- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	49 000,00	70,00%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	4 000,00	5,71%
Communication	3 000,00	4,29%
Coûts de structure	14 000,00	20,00%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région île-de-France - Aide aux festivals (Sollicité)	21 000,00	30,00%
Département Seine-Saint- Denis -MICACO (Sollicité)	21 000,00	30,00%
Commune d'Aulnay (Acquise)	24 500,00	35,00%
Recettes propres	3 500,00	5,00%
Total	70 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 800,00 €
2018	7 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	18 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	18 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	18 000,00 €
	Montant total	84 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008726
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : NADJASTREAM - FESTIVAL LES NUITS DES ARENES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	67 000,00 €	11,94 %	8 000,00 €
Montant Total de la subvention			8 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NADJASTREAM
 Adresse administrative : 79 QUAI PANHARD ET LEVASSOR
75013 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame EMILIE SITRUK, Autre

Date de publication au JO : 21 avril 2007

N° SIRET : 50510599900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mars 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 30/03/2017.

Présentation du bénéficiaire

L'association Nadjastream a été créée en 2007 afin de développer, promouvoir, et distribuer des œuvres relevant du spectacle vivant, aller à la rencontre des publics, et conduire des débats artistiques. Nadjastream a mis en place la première édition du Festival Les Arènes à l'été 2015.

En dehors du festival qui constitue le temps fort du projet, NADJASTREAM a organisé le 24 mars 2017, un débat : « Quels projets culturels des candidats à l'élection présidentielle ? » avec les représentants de plusieurs candidats à l'élection présidentielle.

L'association est également cofondatrice du dispositif Place to Be, dispositif d'accompagnement des jeunes musicien-ne-s amateur-e-s qui réunit plusieurs structures culturelles. Ce dispositif vise à permettre aux jeunes franciliens d'accéder aux dispositifs de professionnalisation existants.

Présentation de la manifestation

Le Festival Les Arènes a présenté sa première édition en 2015. Il s'agit d'un projet mêlant l'art et le politique visant à s'interroger : « dans quelle mesure les arts peuvent redonner sens au politique, et comment le politique peut conduire à revitaliser le monde des arts ? »

Le Festival Les Arènes propose de mettre en résonance la parole artistique et la parole politique des citoyens, via une expérience sensible de l'une et de l'autre qui favorise l'engagement dans la cité.

Le festival fonctionne avec un comité des jeunes bénévoles, de 18 à 30 ans. Ils participent aux prises de décisions en amont du festival.

Du point de vue esthétique, le festival construit sa programmation autour de trois objectifs :

- Soutenir la création et la diversité des esthétiques ; notamment la création contemporaine perçue comme étant la plus propice à mettre en jeu les problématiques de la société actuelle
- Favoriser la pluridisciplinarité et jouer sur le dialogue entre les différents champs artistiques ;
- Associer tous les publics : des actions culturelles sont organisées sous formes d'ateliers à destination du jeune public en lien avec la thématique de l'année. Le Festival touche environ 1700 personnes.

Partenaires institutionnels : Les Nuits des Arènes est une manifestation soutenue par ARCAD Île-de-France, la Région Île-de-France, le Ministère de la Culture, la Mairie de Paris, Paris Habitat et la Mairie du 5ème ;

Partenaires opérationnels : Petit Bain / Théâtre Paris-Villette / Théâtre de Belleville / Réseau Mom'artre / Vivre le quartier latin / Disco Soupe / Le TAC / Maison des associations du 5ème / Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 / Collectif Gribouilli / Agence Les Canailles

Projet 2017

Dates : du 31 août au 3 septembre 2017

Lieux : Paris, les arènes de Lutèce.

Programmation prévue : La troisième édition se tiendra sur le thème suivant : « Demain, un désir commun ». Onze représentations mêlant les esthétiques sont programmées : un concert de la Maîtrise Populaire de l'Opéra Comique, un concert de Surnatural orchestra, un One-man-show de Guillaume Meurice, du cirque avec « Cabaret » de Cirque Electrique, une lecture et la pièce « King Lear Conférence » de Florian Azoulay et Xavier Gallais, du théâtre jeune public avec la Compagnie Regarde il neige pour « Aurore, la Belle au bois de n'endort pas », une performance de danse de la Compagnie Adhok et enfin un DJ Set par DJ U-man.

Une exposition en partenariat avec le collectif Gribouilli et le studio Les Canailles sur le thème « Bord(s) ». sera proposée aux arènes de Lutèce durant le festival.

Action culturelle :

Des rencontres seront organisées entre les artistes et le public, à l'issue de chaque représentation.

Pendant le festival, quatre ateliers sur la thématique du festival : sont proposés au jeune public en partenariat avec Môm'artre, tel que l'Arbre à palabre et Street Art Graph. En parallèle le festival organise deux ateliers créatifs tout publics dont un qui vise la création des affiches.

Enfin, deux débats seront organisés sur le thème du festival. Un plateau d'artistes, de savants, de journalistes, d'hommes et de femmes politiques interviendra en interaction avec le public sur le thème: « Demain, un désir commun ».

Indicateurs de suivi 2016-2017

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 67 000€ et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence de 7000€ entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé et les coûts d'assurance.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	23 850,00	31,72%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	17 900,00	23,80%
Coûts de structure	14 900,00	19,81%
communication	18 550,00	24,67%
Total	75 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ministère de la Culture et de la Communication (sollicité)	5 000,00	6,65%
Région Ile-de-France	15 000,00	19,95%
Arcadi (sollicité)	10 000,00	13,30%
Ville de Paris (sollicité)	10 000,00	13,30%
CNV, SACD	10 000,00	13,30%
Fondation Paris Habitat	10 000,00	13,30%
Moneuro Consulting	6 100,00	8,11%
Mom'artre	1 200,00	1,60%
ASP	1 500,00	1,99%
Recettes propres	6 400,00	8,51%
Total	75 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aides aux manifestations culturelles	8 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
	Montant total	13 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008735
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COOP DE RUE ET DE CIRQUE - LES SAISONS DE RUE ET DE CIRQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	592 975,00 €	20,24 %	120 000,00 €
	Montant Total de la subvention		120 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COOP DE RUE ET DE CIRQUE
 Adresse administrative : 49 RUE DAMESME
 75013 PARIS
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Monsieur REMY BOVIS, GERANT

N° SIRET : 48139110000023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

La Coopérative De Rue et De Cirque (2r2c) est l'un des rares opérateurs proposant des programmations des arts de la rue et du cirque dans l'espace public à Paris et dans les villes proches, ainsi que l'accompagnement en production et en diffusion de compagnies.

Elle inscrit son action dans les réseaux cirque et arts de la rue régionaux, nationaux et internationaux. La coopérative est membre du SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants), de Territoires de Cirque, elle est également membre fondateur du FRIC Forum régional d'intervention pour le cirque aux côtés du Pôle cirque d'Antony et du Syndicat du Cirque de Création. Elle mène des projets à l'échelle internationale (résidences croisées avec la Central del Circ en Espagne, le Danemark, Suède...) en lien avec plusieurs réseaux internationaux comme FACE et Circostrada.

Outre ses saisons de diffusion au printemps et à l'automne, la coopérative organise, en partenariat avec

les Villes de Pantin, Romainville et Le Pré-Saint-Gervais, la Biennale Urbaine de spectacles (cirque et arts de la rue) et a mené de 2012 à 2015 un projet original de résidence et d'action culturelle avec des structures locales du 13ème arrondissement et des villes limitrophes du Val-de-Marne : Le Kremlin Bicêtre, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine... : « Territoires en question ».

En Ile-de-France, elle a également développé des relations de partenariat avec l'Académie Fratellini, la Maison des Jonglages, Les Noctambules, Animakt, la Maison des métallos, le Théâtre 13, le Mouffetard, l'Orchestre de chambre de Paris.

La structure jouit par ailleurs d'un ancrage local approfondi dans le 13ème arrondissement où elle travaille régulièrement en actions culturelles avec les relais locaux : centres d'animation, maisons pour tous, armée du salut, médiathèques..

En 2018, De Rue et De Cirque s'installera dans un nouveau lieu dédié aux arts du cirque et aux arts de la rue, situé à Paris, dans le 13e arrondissement et mis à disposition par la Ville. Il s'agira du seul lieu parisien qui sera dédié à ce champ artistique. Cet espace de 450 m², qui comportera deux studios et un bureau, sera d'abord un lieu de résidences et de travail pour les artistes, ainsi qu'un lieu de transmission qui accueillera une école de cirque amateur, en lien avec une structure associative du 13ème arrondissement.

Le budget de 2R2C a atteint près de 870 000 € en 2015, majoritairement financé par les subventions publiques. La Ville de Paris est le premier partenaire public de la structure avec une subvention de fonctionnement de 485 000 €. La DRAC intervient au titre du programme des scènes conventionnées à hauteur de 50 000 € et à hauteur de 8 000 € au titre du SDAT. La structure est soutenue par la Région Ile-de-France à hauteur de 120 000 €.

Présentation de la manifestation

De rue De cirque propose deux temps de diffusion dans l'année dédiés, pour l'un, aux arts de la rue et, pour l'autre, aux arts de la piste sous chapiteau avec le même objectif de proposer une offre artistique qui s'inscrive dans le quotidien des habitants, dans la proximité de leurs habitations ou lieux de travail, une offre qui soit gratuite ou très accessible, une offre artistique qui privilégie les jeunes talents et la création ainsi que les équipes artistiques franciliennes.

Au fil des années, ces rendez-vous sont devenus des événements de référence pour les arts de la rue et de la piste, notamment en Ile-de-France où paradoxalement, peu de manifestations se déroulent à Paris intramuros.

Au printemps, de rue de cirque propose un temps fort principalement axé autour des arts de la rue avec une douzaine de compagnies invitées à se produire dans l'espace public dans plusieurs arrondissements parisiens, soit une quarantaine de représentations proposées ; les disciplines représentées étant variées : danse, théâtre forain, jonglage, art sonore, balade urbaine, théâtre invisible, vidéo-documentaire, musique, installation plastique...

Le second temps fort, dédié au cirque, prend la forme d'un festival intitulé « Village de cirque », qui se déploie sur la pelouse de Reuilly (Paris 12ème) sous plusieurs chapiteaux. En 2016, le festival a accueilli 10 compagnies pour 25 représentations sous 4 chapiteaux. La fréquentation est forte et atteint 85% dont près de la moitié de nouveaux publics.

Ces deux temps forts rassemblent chaque année entre 7000 et 10 000 spectateurs.

Des actions artistiques et culturelles sont menées toute l'année en milieu scolaire (écoles, collèges, lycées), mais aussi avec des amateurs, des habitants.

Enfin, la coopérative soutient des compagnies de cirque et des arts de la rue en résidence et en coproduction, ce qui est rare en Ile-de-France.

Elle développe par ailleurs depuis fin 2015 un nouveau volet d'activité de production déléguée, en partenariat avec l'Académie Fratellini, afin d'accompagner la production des élèves apprentis de 3e année

et de favoriser ainsi leur insertion professionnelle.

Projet 2017

Dates : du 20 avril au 15 octobre 2017

Lieux : de nombreux espaces publics dans plusieurs arrondissements parisiens : 2ème, 13ème, 5ème, 11ème, 12ème, le parc de Choisy dans le 13ème arrondissement, la pelouse de Reuilly dans le 12ème arrondissement, 3 lycées (Jules Ferry - Paris 9ème, Lycée industriel Gaston Bachelard - Paris 13ème, Lycée Victor Duruy - Paris 7ème), la Clinique Edouard Rist - Paris 16ème

Programmation prévue :

31 compagnies seront accueillies dont 22 compagnies d'arts de la rue (Collectif Protocole (jonglage), Cie les Ribines, la Débordante compagnie (danse), en tournée dans les lycées, Cie 1 Watt, Tango Sumo (danse), Ex Nihilo (danse), Cie Kumulus, Les chercheurs d'air, cie SID, V.O. Cie, Tony Clifton circus, Lieux publics) et 9 compagnies de cirque (Cheptel Aleïkoum, cie PPMF, CirkVost, Attention fragile, Académie Fratellini...).

Au printemps, la coopérative initiera un temps fort autour de la danse en espace public qui proposera des spectacles professionnels mais aussi un workshop ouvert au tout public et un temps de pratiques amateurs en lien avec de jeunes compagnies amateurs ou semi-professionnelles franciliennes.

Les partenariats avec la Maison des jonglages et l'Académie Fratellini seront reconduits et la coopérative portera une production déléguée pour un spectacle réalisé par des anciens apprentis de l'Académie, « L'ironie d'un saut ».

Action culturelle :

La coopérative mènera plusieurs projets d'actions culturelles avec les publics dans les écoles élémentaires dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, en collèges, mais aussi en hôpital de jour, avec l'association Emmaüs solidarité, l'Armée du Salut – Cité du refuge qui accueillera également des artistes en résidence.

Des ateliers cirque seront reconduits pour la deuxième année au Pôle innovant lycéen situé au lycée Lazare Ponticeli dans le 13ème arrondissement et une tournée dans 3 lycées parisiens est prévue (5 représentations).

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	22	31
Nombre d'équipes artistiques émergentes	10	14
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	28	26
Nombre de représentations ou concerts	62	79

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	Env. 9000	

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 592 975 € et correspond au montant du budget du projet, déduction

faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Le montant de l'aide régionale accordée tient compte de l'ampleur et de la qualité du projet mené par la coopérative De rue de cirque, que ce soit à travers l'envergure artistique de la programmation de spectacles de cirque et d'arts de la rue, son engagement en production et en diffusion, rare en Ile-de-France sur ce secteur artistique, son travail dans les lycées et son rayonnement à l'échelle francilienne, que ce soit en termes de fréquentation ou en termes de partenariats avec d'autres structures régionales, en particulier en Seine-Saint-Denis et en Essonne.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	284 032,00	45,59%	Drac Île-de-France (acquis)	50 000,00	8,03%
Dépenses techniques, Imogistiques et sécurité	184 943,00	29,69%	Région Île-de-France-Aide aux festivals (Sollicité)	150 000,00	24,08%
Communication	37 000,00	5,94%	Ville de Paris (Acquis)	350 000,00	56,18%
Coûts de structure	117 000,00	18,78%	ADAMI	8 000,00	1,28%
Total	622 975,00	100,00%	ONDA	8 000,00	1,28%
			ASP	10 000,00	1,61%
			Recettes propres	46 975,00	7,54%
			Total	622 975,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	72 000,00 €
2018	48 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	150 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	150 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	120 000,00 €
	Montant total	270 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008736
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : GROUPE VINGT THEATRE IDF - LES PLATEAUX
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	111 400,00 €	17,95 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GROUPE VINGT THEATRE IDF
 Adresse administrative : 13 BIS RUE HENRI MONNIER
75009 PARIS 09
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur YOANN LAVABRE, CO-PRESIDENT

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 50815968800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

Le Groupe des 20 réunit dix-sept directeurs et directrices de théâtres de Ville en Ile-de-France implantés en petite et grande couronne qui s'associent dans un projet de soutien à la création et à la diffusion. Le Groupe est composé des directeurs ou directrices du Théâtre des bords de Scènes (91), du Théâtre de Rungis (94), du Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine (94), de l'Espace Germinal de Fosses (95), du Théâtre Firmin Gémier d'Antony (92), du Théâtre Romain Rolland de Villejuif (94), du Théâtre de Chatillon (92), du Théâtre La ferme de Bel Ebat (78), du Théâtre Paul Eluard de Choisy-le-Roi (94), du Théâtre au fil de l'eau de Pantin (93), de l'Espace Sarah Bernhardt-de Goussainville (95), du pôle culturel d'Alfortville (94), du Théâtre de Cachan (94), du Théâtre de Champigny-sur-Marne (94), de l'Espace Lino Ventura de Garges-lès-Gonesse (95), du Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines (78), et du Théâtre Roger Barat d'Herblay (95).

Chaque année, le Groupe organise, dans un Théâtre différent, les « plateaux », manifestation professionnelle qui présente des équipes artistiques et des spectacles en création dans le but de favoriser leur coproduction et leur visibilité sur le territoire francilien. Les projets présentés sont les quatre finalistes (obligatoirement une compagnie francilienne) de l'appel à candidatures lancé chaque année par le groupe des 20, douze projets sélectionnés par un comité de programmation composé de lieu membres et trois projets émanant d'autres régions. Pour le projet 2017, outre l'organisation des « plateaux », le groupe des 20 portera également la diffusion (pour une quinzaine de dates) du spectacle lauréat de l'appel à projet, choisi à l'issue des plateaux ; projet qui bénéficie alors d'une coproduction de 20 000 € du groupe des 20 et d'accueil en résidence.

Le groupe des 20 bénéficie du soutien de la DRAC Ile-de-France (57 000 €) et de la Région Ile-de-France.

Projet 2017

Dates : 29 et 30 novembre 2017 pour les « Plateaux » et du 19 décembre 2017 au 4 mai 2018 pour la tournée.

Lieux : Pôle culturel d'Alfortville pour les « plateaux » et Théâtre Roger Barat d'Herblay, l'Espace Lino Ventura de Garges-lès-Gonesse, Théâtre de Rungis, Théâtre Romain Rolland, Théâtre de Champigny-sur-Marne, le Théâtre Les bords de Scènes, Théâtre au fil de l'eau de Pantin, Théâtre de Chatillon, Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Espace Germinal de Fosses, Pôle culturel d'Alfortville et Théâtre Paul Eluard de Choisy-le-Roi.

Programmation prévue :

La programmation des plateaux reposera sur les mêmes principes que les éditions précédentes, à savoir une programmation basée sur trois axes :

- les quatre finalistes de l'appel à candidatures qui vise à soutenir, pour cette année, un projet de création contemporaine tout public, où le langage du corps occupe une place centrale, mêlant au moins deux disciplines artistiques, et réunissant au moins trois interprètes.
- Une douzaine de spectacles présentés et choisis par les membres du Groupe des 20.
- Trois projets émanant d'autres associations de Théâtre en région (Groupe des 20 Auvergne Rhône-Alpes, Pool UTR-Corodis (Suisse) et Quint'est (Grand Est)).

Le spectacle « Syndrôme U » de la compagnie émergente Scena Nostra, lauréat de l'appel à projet précédent (désigné lors des plateaux 2016 au Théâtre d'Herblay dans le Val d'Oise) fera l'objet d'une tournée francilienne pour quinze représentations, six en grande couronne et neuf en petite couronne :

- Théâtre Roger Barat à Herblay = 1 représentation
- Espace Lino Ventura à Garges-lès-Gonesse = 1 représentation
- Théâtre de Rungis = 1 représentation
- Théâtre Romain Rolland de Villejuif = 3 représentations en partenariat avec le Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine
- Théâtre Gérard Philipe de Champigny-sur-Marne = 1 représentation
- Théâtre Les Bords de Scènes à Juvisy-sur-Orge = 1 représentation
- Théâtre du Fil de l'eau à Pantin = 1 représentation
- Théâtre de Châtillon = 1 représentation
- Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines = 2 représentations en partenariat avec le Théâtre de la Ferme de Bel Ebat
- Espace Germinal à Fosses = 2 représentations en partenariat avec l'Espace Sarah Bernhardt à Goussainville
- Pôle culturel d'Alfortville = 1 représentation le soir des plateaux 2017
- Théâtre-Cinéma Paul Eluard à Choisy-le-Roi = 1 représentation

Action culturelle :

L'équipe artistique proposera des actions culturelles autour des thématiques du spectacle notamment en direction des lycéens qu'elle construira en lien avec chaque Théâtre accueillant une représentation. Celles-ci pourront être :

- des ateliers d'écritures autour du thème de l'anticipation

- des échanges, débats autour de la question de la citoyenneté et de la démocratie
- des ateliers d'improvisation autour du sujet « les futurs possibles »

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmées	18	19
Nombre d'équipes artistiques émergentes	14	En cours
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	18	En cours
Nombre de représentations ou concerts	18	33
RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	200	En cours (5000 envisagés)

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 111 400 € et correspond au montant du budget du projet prévisionnel, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	82 000,00	70,45%	Région Île de France- Quote part subvention Aide aux réseaux	41 400,00	35,57%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	11 500,00	9,88%	Région Île-de-France - Aide aux manifestations (sollicité)	25 000,00	21,48%
Communication	7 700,00	6,62%	Recettes propres	50 000,00	42,96%
Coûts de structure	15 200,00	13,06%	Total	116 400,00	100,00%
Total	116 400,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 000,00 €
2018	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	10 000,00 €
	Montant total	35 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008737
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : TECHNOPOL - PARIS ELECTRONIC WEEK
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	207 405,00 €	14,46 %	30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TECHNOPOL - TECHNO PARADE
 Adresse administrative : 69 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Thomas VAUDECRANE, Président
 Date de publication au JO : 16 avril 1996
 N° SIRET : 42037523000083

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017
 Date prévisionnelle de début de projet : 13 avril 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 13/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

Le réseau Technopol agit pour la défense, la reconnaissance et la promotion des musiques, arts et cultures électroniques. Il a pour missions et objectifs de mobiliser et fédérer en faveur des musiques électroniques auprès des institutions, des sociétés civiles et des artistes, de structurer et d'accompagner à la professionnalisation : formation, conseil, centre ressource.
 Il travaille à la promotion des cultures électroniques : évènements sensibilisant les publics à ces pratiques.

Présentation de la manifestation

Créé en 2013, la Paris Electronic Week réunit la scène artistique et les professionnels français et internationaux de toutes les cultures électroniques. Cette manifestation est venue enrichir l'évènement existant depuis 19 ans la Techno-parade.
 Elle présente une série de showcases d'artistes émergents, des conférences et de masterclass, sur 3 jours. Des expositions de peinture et photographies, des danseurs seront présentés à un large public Des soirées, des expositions, des happenings, des projections de films, des évènements autour de la Culture Electronique sous toutes ses formes sont organisées.

Toutes les musiques électroniques sont représentées : transe, drum and Bass, techno, house, dub step, electro jazz, minimal... La Techno Parade vient clore la manifestation avec 70 artistes qui se produisent devant 300 000 personnes.

Le public est essentiellement francilien mais devient international sur la «Techno Parade».

Le festival a pour principaux cofinanceurs publics le Ministère de la Culture, la ville de Paris.

Projet 2017

La prochaine édition se déroule du 20 au 23 septembre 2017 à la Gaité lyrique à Paris et 25 évènements en partenariat avec les salles franciliennes (6B, Glazart, nuits fauves, la Bellevilloise, ...). La Colombie, pays invité pour ce festival, sera à l'honneur sur une soirée

Des conférences, rendez-vous professionnels et workshops seront organisés durant les 3 jours à la Gaité Lyrique. Sur la thématique des nouvelles technologies, ils rassembleront des professionnels du secteur.

La techno Parade viendra clore la manifestation avec un défilé musical de 65 artistes (DJ, décorateurs et danseurs) sur 10 chars devant plus de 300 000 personnes. C'est un événement gratuit et accessible à tous.

Action culturelle :

12 workshop sont proposés sur 3 jours et seront consacrés aux big data, à l'utilisation de vidéo native, You tube, la composition pour les librairies musicales...Des masterclass ouvertes à tous sont menées par les artistes programmés.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels	100	100
Nombre d'équipes artistiques émergentes	5	3
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	5	25
RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	300 000	300 000

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique : Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 000,00 €
2018	12 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2017
--

CHARGES	€ HT	%	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ HT	%
DEPENSES ARTISTIQUES	34 360	15%	<u>Région Ile-de-France</u> <u>Aide aux festivals</u>	S	50 000	22%
DEPENSES TECHNIQUES / LOGISTIQUES ET SECURITE	132 191	58%	ETAT DGCA	X S	28 000	12%
COMMUNICATION	21 854	10%	VILLE DE PARIS	A	20 000	9%
COUTS DE STRUCTURE	39 000	17%	AUTRES FINANCEMENTS		73 000	32%
			Billetterie		7 405	3%
			Recettes (char restauration)		45 000	20%
TOTAL CHARGES	227 405 €	100%	TOTAL PRODUITS		227 405 €	100%

Calcul de la base subventionnable

La base subventionnable s'élève à 207 405 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée.

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	90 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	90 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	15 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	30 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008741
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : AFRICOLOR - FESTIVAL AFRICOLOR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	350 711,00 €	4,28 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFRICOLOR
 Adresse administrative : 5 RUE GROUSSIER
75010 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur PHILIPPE CONRATH, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 53851376300010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional

Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 7 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 07/04/2017.

Présentation de la manifestation

Depuis 1989, le festival Africolor est une manifestation emblématique en Ile de France, consacrée à la création musicale autour des musiques africaines. Il accompagne les artistes en développement depuis ses débuts: Oumou Sangaré et Angélique Kidjo en 1989, en 2008, Faada Freddy et Moriarty, en 2016, etc. Né en Seine Saint-Denis, le festival propose une programmation itinérante qui s'étend sur d'autres départements depuis 2014. La programmation est construite avec les lieux partenaires des territoires avec l'expertise du festival en matière de contenus musicaux et d'actions culturelles.

Sur 3 semaines de Festival, c'est une quarantaine de représentations en appartements aux scènes nationales, qui touchent un large public. En relation étroite avec les publics et partenaires Africolor propose pendant toute la durée du Festival : Stages, master classes, ateliers musicaux, conte, danse, projections, débats et conférences.

Le budget du Festival est financé à 30% par des recettes propres et à 42 % par des financements publics, en premier lieu desquels le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, la DRAC Ile de France et le

conseil départemental de l'Essonne...

Edition 2017

Dates : DU 17/11/17 AU 24/12/17

Lieu : Le festival circulera sur 22 villes franciliennes dont 50% hors Seine- Saint-Denis et notamment en Essonne en collaboration avec le réseau de coopération départemental (Draveil / Méréville / Etampes / Chilly Mazarin / Saint-Denis / Bobigny / Evry / Pantin /La Courneuve/ Paris/ Villetaneuse/ Rosny / Sevrans/ Clichy sous-bois/Montreuil/Bondy/ Nanterre/Les Lilas/Noisy le sec/Stains/ Le pré saint Gervais/Fontenay sous-bois)

Programmation prévue :

L'édition 2017 du festival Africolor sera consacrée aux "fictions africaines" dans tous les sens du terme. Fictions au sens de récits de mémoire et traditions fictives ou réelles. 27 concerts sont prévus dont des rencontres inédites seront notamment programmées : Naissam Jallal invitera Noura Mint Seymali pour une soirée "Au nord du sud», Abou Diarra invitera le grand mâalem gnawa Hassan Boussou., A La Courneuve, Fatoumata Diawara invitera Hindi Zahra, Jupiter et Okwess international inviteront le grand rappeur du Congo, Lexxus Legal.

Un partenariat avec les archives nationales et le théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis sera dédié aux événements de mai 1967 en Guadeloupe et du centenaire du père de l'Ethno-fiction, Jean Rouch, premier grand cinéaste de l'Afrique Sub-Saharienne, avec deux ciné-concert en compagnie du Cabaret Contemporain. Des récits d'Exil seront présentés en partenariat avec la MC93 et l'ONDA.

Africolor produira une grande création pluridisciplinaire sur l'histoire musicale et sociale du Mali depuis 1960. Pour la première fois Africolor tisse également un partenariat avec le Tarmac, autour de Kinshasa 2017, avec Roberto Negro et le Tricollectif.

Actions culturelles :

29 actions culturelles ont été menées en 2016, et Africolor mobilisera également le public et le territoire à travers des rencontres autour de projections- débats (Kojack Kossakmwe et son film sur le Congo) ou de masterclasses pour les élèves du conservatoire du Pré-saint Gervais, ainsi que des conférences musicales avec l'association comoriennes du 93 à Sevrans.

Des représentations hors les murs seront organisées, des scolaires dans les écoles d'Evry, dans les médiathèques et au 6b de Saint-Denis.

Enfin des ateliers musicaux seront proposés aux enfants des centres de loisirs de Stains. Une action en lycée sera aussi prévue comme en 2016.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	23	25
Nombre d'équipes artistiques émergentes	18	23
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	23	21
Nombre de représentations ou concerts	23	34

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	7205	7900

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 350711€ et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé et les frais d'assurance (500 €).

Localisation géographique : REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	185 197,00	51,27%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	72 720,00	20,13%
Communication	29 794,00	8,25%
Coûts de structure	73 500,00	20,35%
Total	361 211,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île de France (Acquis)	58 766,00	16,27%
Région Île de France (sollicité)	25 000,00	6,92%
Département Seine-Saint-Denis (Acquis)	52 337,00	14,49%
Département de l'Essonne (sollicité)	17 630,00	4,88%
Commune de Paris	12 733,00	3,53%
Fonds de soutien	35 877,00	9,93%
Fondation pour l'égalité des chances	9 794,00	2,71%
recettes propres	140 584,00	38,92%
ASP	8 490,00	2,35%
Total	361 211,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	9 000,00 €
2018	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Actions de coopération à réaliser sur les zones prioritaires de coopération (FONCT)	15 000,00 €
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	21 000,00 €
2015	Actions de coopération à réaliser sur les zones prioritaires de coopération (FONCT)	50 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	21 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	15 000,00 €
	Montant total	122 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008742
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : A QUI LE TOUR - FESTIVAL BALAD'A ZIC

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	20 000,00 €	30,00 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : A QUI LE TOUR
 Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
 95440 ECOUEN
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame CECILIA ANDRADE, Présidente

Date de publication au JO : 8 octobre 2013

N° SIRET : 49315341500028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 12 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 12/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

L'association A Qui Le Tour anime une école de musiques actuelles à Ecouen, petite ville de 7230 habitants dans le sud-est du Val d'Oise, dans le cadre de laquelle elle promeut la pratique collective des élèves, invités à se produire dans le cadre des temps de diffusion, à développer leur projet de groupe et à rencontrer des artistes professionnels.

Tout au long de l'année, l'association organise également des concerts de musiques actuelles à dominante reggae, rock, hip-hop, rap, pop à la Grange à Dîmes d'Ecouen (280 places) afin de valoriser les pratiques musicales amateurs et professionnelles et de développer une offre de diffusion musicale dans ce bassin peu pourvu en salles de spectacles. Des concerts sont également organisés ponctuellement hors-les-murs dans d'autres salles.

Depuis 2011, A qui le tour organise le festival Balad a zic, qui s'est d'abord appelé « festival des Jeunes Pousses » et qui avait lieu au mois d'avril, qui se déroule maintenant au mois d'octobre.

Par ailleurs, l'association organise depuis 2016 un tremplin des lycées de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, qui permet d'offrir au lauréat un accompagnement artistique mutualisé entre plusieurs villes (Ecouen, Garges-lès-Gonesse, Gonesse et Villiers-le-Bel) et une diffusion dans le cadre du festival Balad a zic. Près de 20 lycées présents sur ce territoire intercommunal bénéficient d'une sensibilisation aux musiques actuelles.

L'association A Qui Le Tour est membre du Combo 95 ; elle reçoit le soutien de la Ville d'Ecouen (36 000 €), du Département du Val d'Oise (950 €) et de la Région Ile-de-France au titre des festivals et d'un poste emploi-tremplin (fin de l'aide été 2017). Son budget global a atteint 137 300 € en 2016.

Présentation de la manifestation

Le festival Balad a zic propose une programmation de musiques actuelles sur trois jours, soit une petite dizaine de concerts amateurs et professionnels, à dominante reggae et pop-rock.

La fréquentation est modeste avec 480 spectateurs en 2016, sur un territoire peu pourvu en offre culturelle, avec une majorité de jeunes de moins de 25 ans.

Grâce à ses activités parallèles au sein de l'école de musiques actuelles, l'association propose un coaching scénique à plusieurs groupes de la scène locale, notamment dans le domaine du reggae. Par ailleurs, le lauréat du tremplin lycéens est invité à se produire dans le cadre du festival. Enfin, l'association organise une conférence thématique à laquelle sont également conviés les élèves de l'école.

Projet 2017

Dates : du 13 au 15 octobre 2017

Lieu : La Grange à dîmes à Ecouen

Programmation prévue : 5 groupes sont 1 amateur et 2 émergents (Stand High Patrol, électro/hip-hop, Asgaya, électro, Hadiz, rap, Mass Hysteria, métal, Hover Dust, rock) et 1 spectacle à destination du jeune public « Le petit Léopol » à partir de 3 ans.

Action culturelle :

Le tremplin lycées à l'échelle de l'agglomération Roissy Pays de France sera reconduit, le lauréat 2017, Hadiz, sera programmé en première partie d'un artiste de renom lors du festival.

Des répétitions publiques seront organisées avec les élèves de l'école ainsi que des rencontres avec les artistes invités.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	8	6
Nombre d'équipes artistiques émergentes	5	2
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	5	6
Nombre de représentations ou concerts	5	6

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	479	

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 20 000 € et correspond au montant du budget du projet.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	13 000,00	65,00%	Région Île-de-France (Sollicité)	6 000,00	30,00%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	2 700,00	13,50%	Commune d'Ecouen (obtenue)	4 000,00	20,00%
Communication	300,00	1,50%	recettes propres	10 000,00	50,00%
Coûts de structure	4 000,00	20,00%	Total	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 600,00 €
2018	2 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	6 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	6 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	6 000,00 €
	Montant total	18 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008743
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : ASSOCIATION LA RUCHE - FESTIVAL WORLD OF WORDS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	25 450,00 €	15,72 %	4 000,00 €
	Montant Total de la subvention		4 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LA RUCHE
 Adresse administrative : 12 ALLEE DES PETITS PAINS
95800 CERGY
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame ELISE GARCIA, Présidente

Date de publication au JO : 10 janvier 2004

N° SIRET : 45166861000038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 12 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 12/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

L'association La Ruche a été créée en 2003 avec l'ambition de développer des actions culturelles sur le territoire du Val d'Oise, via un travail en réseau et une valorisation d'initiatives locales à travers des temps de diffusion (scènes ouvertes régulières, festivals, événements) et des ateliers de pratiques artistiques.

La Ruche intervient dans le champ des musiques actuelles et s'est spécialisée dans la culture hip hop, notamment à travers son festival « World of words », créé en 2009.

La Ruche intervient à l'échelle du département du Val d'Oise et plus spécifiquement sur le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

L'association est membre du réseau départemental de musiques actuelles Combo 95 ainsi que de la Ligue de l'enseignement du Val d'Oise.

Le budget de l'association s'élève à XX €. Elle reçoit le soutien de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (5000 €), de la Ville de Cergy (5000 €), du Département du Val d'Oise (2527 €) et de la Région Ile-de-France (4000 €).

Présentation de la manifestation

Le festival se déroule chaque année en novembre dans plusieurs salles de musiques actuelles de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Il est centré sur la valorisation de la culture hip hop avec les ambitions suivantes : développer les programmations artistiques relevant de cette esthétique dans les salles de musiques actuelles, défendre la pluralité des artistes de cette discipline, mettre en avant la scène locale et les artistes émergents, renforcer les actions culturelles et favoriser les rencontres entre artistes professionnels et amateurs, proposer une offre au jeune public.

Parallèlement à la programmation artistique, le festival propose plusieurs actions de sensibilisation à travers des master-classes, des brigades de beat-boxers, des projections ainsi que des ateliers de pratique artistique, notamment pendant les vacances scolaires de la Toussaint en lien avec les maisons de quartiers. Des permanences sont également animées au sein de plusieurs lycées de l'agglomération de Cergy-Pontoise afin d'informer sur l'offre d'ateliers et sur les projets éducatifs proposés par l'association tout au long de l'année.

La fréquentation atteint près de 1400 personnes, soit 240 spectateurs en moyenne par concert, dont une majorité de jeunes de moins de 25 ans. Les tarifs restent accessibles avec un tarif moyen de la place à 8 €, certaines propositions sont en accès libre.

Projet 2017

Dates : du 21 au 26 novembre 2017 (6 jours)

Lieux : cinéma Utopia de Saint-Ouen-l'Aumône, université de Cergy, L'Observatoire à Cergy, Visages du monde à Cergy, lycées de Cergy

Programmation prévue :

24 artistes et groupes, dont 6 émergents, sont invités pour la prochaine édition du festival, lors de 3 soirées de concerts (jusqu'à 13 groupes par soirée) et 1 après-midi dédié à un concert jeune public (les Frères casquette).

Parmi les artistes aujourd'hui confirmés de la scène hip-hop sont prévus : l'artiste Kohndo, qui mènera également une série d'ateliers à la maison d'arrêt d'Osny, JP Manova, Hippocampe fou...

Le festival accueillera également le spectacle mêlant théâtre et hip hop intitulé « Master », mis en scène par Jean-Pierre Baro sur un texte de David Lescot (créé dans le cadre du festival Odyssées en Yvelines), qui sera joué dans deux classes de lycées et collèges.

Une soirée open mic ouverte à tous sera proposée ainsi qu'un documentaire « Nos plumes » de K. Maameri.

Action culturelle :

La Ruche proposera plusieurs actions de sensibilisation et des ateliers de pratique artistique autour du festival, à savoir : des ateliers d'écriture rap en milieu carcéral pour lutter contre le taux d'illettrisme (12 heures d'interventions prévues) en partenariat avec le SPIP 95 et la maison d'arrêt d'Osny ; des permanences en lycées (lycée Galilée à Cergy, lycée Kastler à Pontoise, lycée Claudel à Vauréal), un spectacle joué dans les classes (« Master »), une rencontre autour du documentaire « Nos plumes ».

La Ruche poursuit par ailleurs ses ateliers de pratiques artistiques tout au long de l'année essentiellement à destination d'un public jeune.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	13	24
Nombre d'équipes artistiques émergentes	5	6
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	8	6
Nombre de représentations ou concerts	8	NC

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	1380	NC

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	17 540,00	66,09%
Dépenses techniques / logistique et sécurité	2 100,00	7,91%
Communication	1 500,00	5,65%
Coût de structure	5 400,00	20,35%
Total	26 540,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France (sollicité)	5 000,00	18,84%
Conseil départemental du Val d'Oise (Sollicité)	3 000,00	11,30%
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (acquis)	5 000,00	18,84%
Commune de Cergy (Obtenue)	4 000,00	15,07%
Recettes propres	7 540,00	28,41%
CGET (Sollicité)	2 000,00	7,54%
Total	26 540,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 400,00 €
2018	1 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	4 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	16 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	4 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	4 000,00 €
	Montant total	43 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008744
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : ASSOCIATION 3 M MUSIC - BANLIEUES TROPICALES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	198 574,00 €	12.59 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 3 M MIZIK MOUN MATINIK
 Adresse administrative : 20 RUE ERIK SATIE
94400 VITRY-SUR-SEINE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur ANTOINE CHASSEUR, Président
 Date de publication au JO : NC
 N° SIRET : 80469938700010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017
 Date prévisionnelle de début de projet : 12 avril 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 12/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

L'association « 3M - Mizik Moun Matinik » met en valeur les musiques ultramarines et les artistes auprès d'un large public francilien. Elle a repris en 2015 l'organisation du festival « Nuit Tropicale et banlieues tropicales » initié en 2011 par l'association Cifordom, puis l'association RMT, avec le même producteur exécutif Aztec Musik.

Présentation de la manifestation

Ce festival, dont ce sera la 7ème édition, a pour vocation de faire découvrir à l'ensemble des publics franciliens, la diversité et la richesse des musiques ultra marines. Le festival souhaitant se rapprocher de ses publics, a fait le choix d'une programmation sur 3 départements franciliens : la Seine-Saint-Denis, Paris et les Yvelines. Avec des tarifs s'échelonnant de 12 à 35€ le Festival touche environ 4500 spectateurs.

Le Budget est à 27% financé par les recettes propres, soutenu par la Région île-de France, le ministère des Outre mers et les régions Guadeloupe, Réunion et Martinique

Projet 2017

Dates : du 14 octobre au 15 décembre 2017

Lieux : Achères(78)/Paris/Les Lilas(93)/Bobigny(93)/ Aubervilliers(93)

Programmation prévue :

30 groupes ou artistes sont programmés sur 17 dates : Dancehall (Admiral T, Esy Kennenga), le Zouk (le grand méchant zouk, Lycinais jean, Princess Lover), le Jazz (Celia Wa ; Fanfant Family) et la World music (Malavoi)

Des rencontres professionnelles sont envisagées.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	21	28
Nombre d'équipes artistiques émergentes	5	7
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	21	28
Nombre de représentations ou concerts	9	16
Fréquentation totale	3948	NC

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention : La base subventionnable s'élève à 198 574 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique : PARIS/ PALAISEAU/ BOBIGNY/LÉS LILAS/ CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	96 940,00	42,41%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	73 665,00	32,23%
communication	36 469,00	15,96%
Coûts de structure	21 500,00	9,41%
Total	228 574,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ministère des Outre-mers (sollicité)	10 000,00	4,37%
Région Île-de-France (sollicité)	55 000,00	24,06%
Région Guadeloupe (sollicité)	5 000,00	2,19%
Région Martinique (sollicité)	5 000,00	2,19%
Région Réunion (sollicité)	5 000,00	2,19%
CNV+ADAMI+SACEM	18 000,00	7,87%
recettes propres	130 574,00	57,13%
Total	228 574,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €
2018	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	55 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	30 000,00 €
	Montant total	85 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008745
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : ASSOCIATION SONS D'HIVER - FESTIVAL SONS D'HIVER

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	509 300,00 €	18,65 %	95 000,00 €
	Montant Total de la subvention		95 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION SONS D'HIVER
 Adresse administrative : DOMAINE CHERIOUX
 94407 VITRY S/SEINE CEDEX
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Monica GUILLOUET-GELYS, Présidente
 Date de publication au JO : 6 mai 1992
 N° SIRET : 38392442000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 28 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 28/04/2017.

Présentation de la manifestation

Le Festival Sons d'hiver propose pendant plus de 3 semaines un festival de musiques jazz et musiques improvisées de renommée régionale, nationale et internationale, qui repose sur une démarche artistique de repérage et de découverte des tendances essentielles de la création musicale contemporaine de l'espace jazzistique (jazz, musique improvisée, hip-hop, rock, musique populaire...) en portant une attention particulière à un axe culturel France / Amérique du Nord. Il est l'un des festivals Jazz de référence du paysage francilien, français et européen.

Le Festival propose une programmation artistique, d'une trentaine de spectacles, exigeante et pointue de jeunes artistes comme d'artistes de renom, des concerts inédits comme des créations. Le festival repose sur des partenariats avec les villes et théâtres du département du Val de Marne auxquels s'ajoutent d'autres lieux culturels situés à Paris pour la production de concerts et diverses actions culturelles.

Des actions culturelles sont organisées durant le festival : des rencontres avec les artistes (notamment avec des lycéens (Maisons Alfort), des conférences (les tambours-conférences), des Masters classes, des travaux pédagogiques avec des élèves d'école de musique (EDIM de Cachan)...

Le Festival est soutenu par le Département du Val de Marne, la DRAC Île-de-France et la Région Île-de-France.

Projet 2017

Dates : Du 26 janvier au 17 février 2018

Lieux : Les théâtres et lieux de diffusion du Val de Marne (Kremlin-Bicêtre, Choisy-le-Roi, Arcueil, Villejuif, Fontenay-sous-Bois, Vincennes, Alfortville, Vitry-sur-Seine, Cachan, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Créteil) et des lieux parisiens (TCL, Quai Branly et la Java)

Programmation prévue :

Pour la 27ème édition, l'ouverture du festival consacrera une soirée au festival new-yorkais « Vision ». Des concerts inédits de musiciens américains seront proposés : le duo James Brandon Lewis/Chad Taylor, et le trio Mat Maneri/Craig Taborn/Ches Smith, Cooper Moore présent avec deux ensembles (In Order to Survive, William Parker Organ Quartet)... Pour la première fois en Europe, le compositeur/batteur de Chicago Mike Reed présentera son projet « Flesh & Bone ».

L'édition 2018 proposera des rencontres entre musiciens français et américains tel que le jeune saxophoniste Émile Parisien et le DJ électro de Detroit, Jeff Mills à la Mac de Créteil, l'orchestre national de Jazz et le quartet de Mike Reed ou encore le saxophoniste Tim Berne le guitariste Marc Ducret.

Sons d'Hiver proposera un nouveau projet dans le cadre de « The Bridge », réseau transatlantique pour le jazz et les musiques créatives, entre la France et Chicago.

La programmation comptera également des projets de « compagnons de route » fidèles du festival : le clarinettiste Louis Sclavis et son nouveau trio, Michel Portal en trio avec Daniel Humair et Bruno Chevillon, La compagnie Bernard Lubat, le contrebassiste Hubert Dupont...

La scène londonienne sera représentée à l'occasion de l'invitation donnée à deux grands saxophonistes, entre jazz et hip-hop, Soweto Kinch et Shabaka Hutchkins (Sons of Kemet).

Omar Sosa présentera un projet alliant jazz, musique cubaine et haïtienne : le créole project.

Comme chaque année, la soirée finale sera consacré aux musiques populaires afro-américaines, blues et soul (Big Daddy Wilson, Eric Bibb).

Action culturelle :

Les actions culturelles (rencontres lycéens, masterclasses, conférences tambours) seront reconduites pour cette édition.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2017	2018
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	30	30
Nombre d'équipes artistiques émergentes	5	5
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	30	30
Nombre de représentations ou concerts	30	30
RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2017	2018
Fréquentation	6274	-

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 509 300 € et correspond au montant du budget prévisionnel du projet. Ce festival justifie un soutien régional hors plafond, de par son ampleur, son caractère innovant et les

partenariats qu'il mobilise.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	304 000,00	59,69%	Drac Île-de-France (Sollicité)	45 435,00	8,92%
Dépenses Techniques / Logistiques et sécurité	104 000,00	20,42%	Région Île-de-France-Aide aux Festivals (sollicité)	95 000,00	18,65%
Communication	101 300,00	19,89%	Département Val de Marne (Sollicité)	172 683,00	33,91%
Total	509 300,00	100,00%	SACEM	3 029,00	0,59%
			Recettes propres	193 153,00	37,93%
			Total	509 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	57 000,00 €
2018	38 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	95 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	95 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	95 000,00 €
	Montant total	285 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008746
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : BLUES SUR SEINE - FESTIVAL BLUES SUR SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	573 999,00 €	4,36 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLUES SUR SEINE
 Adresse administrative : 28 RUE DE LORRAINE
78200 MANTES-LA-JOLIE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Alain LANGLAIS, Président

Date de publication au JO : 17 mai 2010

N° SIRET : 44448827400028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 11 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 11/04/2017.

Présentation de la manifestation

Depuis sa création en 1999, l'association Blues sur Seine à la volonté de faire revivre la tradition du blues à Mantes, terre d'accueil historique du blues. Le festival Blues sur Seine s'étend sur un vaste site géographique allant de Bonnières-sur-Seine à Achères (78). Il s'installe aussi bien dans les quartiers sensibles des villes (comme Le Val Fourré à Mantes-la-Jolie), qu'en milieu rural (dans des villages tels que Fontenay St Père ou Guerville).

Reconnu nationalement et internationalement par les amateurs de musiques afro-américaines, Blues sur Seine propose une programmation éclectique du blues et ses dérivés, des artistes internationaux (en majorité des USA) y côtoient des artistes européens et français. Depuis 2010, Blues sur Seine s'attache à attirer un public plus jeune.

Le projet de l'association vise la mise en place d'actions culturelles, éducatives et sociale L'association investit en amont du Festival les écoles, collèges et lycées de l'ensemble du territoire pour des ateliers d'initiation musicale. Pendant le festival, masterclasses, conférences, et concerts pour tous publics sont

organisés.

L'association met en place une politique tarifaire adaptée, permettant de toucher les publics les plus éloignés du champ culturel. Les tarifs des manifestations payantes se situent entre 3 et 35 €. L'édition 2016 a mobilisé plus de 19 000 spectateurs

Blues sur Seine est principalement soutenu par la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise à hauteur de 185 000 € ainsi que par les villes partenaires. Viennent ensuite le département des Yvelines (30 000 €) et la Région Ile de France ainsi que des sociétés civiles : SACEM, ADAMI, CNV, SPEDIDAM .. Les recettes propres financent 40% du budget, le sponsoring et mécénat prennent une place importante (89000€ - 12%du budget).

Projet 2017

Dates : 10 au 25 novembre 2017 :

Lieux : Mantes la Ville / Conflans Ste Honorine /.Mantes la Jolie/ Aubergenville/Rosny/ Bonnières sur Seine / Fontenay St Père / Saint Martin La Garenne /Limay/Aubergenville /Archères

Programmation prévue :

Des concerts d'artistes confirmés et émergents, des rencontres musicales, plusieurs interventions en milieu scolaire ainsi qu'en milieu sanitaire et social composeront la 19ème édition.

Les artistes pressentis illustrent la diversité du blues : Le soul Blues avec une nouvelle création de Ben l'Oncle Soul, le Jazz avec Dee Dee Bridgewater, le folk avec Moriarty, le rock avec The Dark Side of the Sun et Big Daddy Wilson ... Le festival s'attache aussi à programmer des artistes émergents tel que Fantastic Negritos, William Z Vilain, Gunwood ...

En 2017, Blues sur Seine reconduira également l'ensemble de ses actions culturelles.

Le Festival mobilisera plus de 4500 élèves de l'école primaire au lycée à travers des ateliers d'initiation musicale, des représentations et des rencontres musicales, également organisées pour tous les publics dans les bibliothèques.

Une masterclasse se tiendra l'ENMDT de Mantes en Yvelines.

Enfin Blues en Seine investit également les structures sanitaires et sociales (maison de retraites, foyers, prison, institut-médico-éducatifs) pour des ateliers et des concerts au sein des lieux (environ 660 personnes touchées)

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	66	60
Nombre d'équipes artistiques émergentes	56	50
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	100	90
Nombre de représentations ou concerts	130	125

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	20324	20000

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 573999€ et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé, et les frais d'assurance.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	236 949,00	39,82%
Dépenses techniques /logistiques et sécurité	165 817,00	27,87%
communication	73 564,00	12,36%
Coûts de structure	118 664,00	19,94%
Total	594 994,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat- Mission Ville (Sollicité)	1 500,00	0,25%
Région Île-de-France - Aide aux manifestations (sollicité)	43 000,00	7,23%
Conseil départemental des Yvelines (Sollicité)	30 000,00	5,04%
Ville d'Aubergenville (Acquis)	2 228,00	0,37%
Ville de Buchelay (Sollicité)	4 897,00	0,82%
Ville de Follainville Dennemont (sollicité)	1 959,00	0,33%
Ville de Guerville (Sollicité)	3 918,00	0,66%
Ville de Limay (sollicité)	5 877,00	0,99%
Ville de Mantes la Jolie (acquis)	24 486,00	4,12%
Ville de Mantes la ville (sollicité)	12 733,00	2,14%
Ville de Rosny sur Seine (Acquis)	3 918,00	0,66%
Ville de Saint-Martin la Garenne (sollicité)	1 469,00	0,25%
Ville d'Oinville sur Montcient (Sollicité)	2 449,00	0,41%
Ville de Breuil Bois Robert (sollicité)	1 400,00	0,24%
Ville de Gargenville (sollicité)	3 428,00	0,58%
Communauté d'agglomération Grand Paris Seine et Oise (sollicité)	111 000,00	18,66%
Fond de soutien : organismes professionnels musiques	44 657,00	7,51%
Mécénat	54 800,00	9,21%
ASP (emplois aidés)	1 000,00	0,17%
Recettes propres	240 275,00	40,38%
Total	594 994,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €
2018	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	25 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	25 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	25 000,00 €
	Montant total	75 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008747

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : CENTRE D'ART ET CULTURE - JAZZ'N'KLEZMER

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	128 860,00 €	7,76 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAC CENTRE D'ART ET CULTURE RUE BROCA
 Adresse administrative : 39 RUE BROCA
75005 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur REZA JEAN-PHILIPPE, Président
 Date de publication au JO : 8 octobre 2013
 N° SIRET : 41816024800013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017
 Date prévisionnelle de début de projet : 11 avril 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 11/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

Le Centre d'Art et de Culture est un lieu de transmission des cultures d'Europe centrale et méditerranéenne, implanté à Paris (5ème). Il dispose d'un lieu de diffusion et propose une programmation pluridisciplinaire s'attachant à faire découvrir les jeunes artistes. Le centre développe un programme d'actions culturelles à l'année et organise depuis 2001 un festival dédié aux musiques Klezmer alors en voie d'extinction.

Présentation de la manifestation

Le festival Jazz'N'Klezmer unique festival sur ces musiques en Europe contribue au renouveau de la scène musicale Klezmer et à la création en accueillant à chaque édition des artistes émergents aux projets très novateurs (Yom, Guillaume Perret, Yaron Herman, Socalled, ou Yuval Amihai, Noemi Waysfeld & Blik...), il accueille aussi des artistes de renom (David. David Krakauer, Vincent Segal...)

Des masterclass mené par des musiciens sont organisées auprès d'adolescents de structures socio-éducatives et des rencontres sont organisées avec le grand public (à compléter)

La manifestation s'est développée sur plusieurs arrondissements de Paris, chaque année le Festival c'est plus de 15 artistes, 8 concerts dans 6 salles à Paris. Aujourd'hui plus de 3 000 personnes assistent

chaque année au festival, avec un taux de remplissage de 43%.

Pour développer Jazz'N'Klezmer, l'équipe noue des partenariats avec le Festival des Villes des Musiques du Monde, organisant la venue de Socalled, avec la Bellevilloise pour la soirée « Release Party », avec le musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (coproducteurs pour les concerts de Jacques Schwart Bart)

Les financeurs publics (Ville de Paris et Région) représentent 19% du budget du festival les recettes propres et fonds privés atteignent chacun 38% du budget

Projet 2017

Date : du 14 au 30 novembre 2017

Lieux Paris (Espace Rachi, New Morning, Alimentation Générale, La Bellevilloise, Copernic, Sunset, Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme) et à Boulogne au Carré Belle-Feuille

Programmation

La prochaine édition réunira 17 formations dont 5 émergentes

2 créations réunissant Remy Yulzari et François Atlan ainsi que Yom Manuel Peskine et Aurelien Nafrichoux seront présentées. Parmi les artistes confirmés sont prévus : Macha Gharibian, Rachid Taha, Oum, Socalled, Leonard Garth Knox and Salterello Trio pour leur première en France...

Actions culturelles :

Des rencontres et ateliers musicaux pour musiciens amateurs en cours d'élaboration seront proposés avec certains artistes.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmées	19	17
Nombre d'équipes artistiques émergentes	5	4
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	19	17
RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	3072	

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 126 860€ et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	61 300,00	43,52%	Région Île-de-France (Sollicité)	24 000,00	17,04%
Dépenses techniques /logistique et sécurité	14 640,00	10,39%	Ville de Paris (sollicité)	12 000,00	8,52%
communication	36 500,00	25,91%	CNV et SACEM	10 815,00	7,68%
coûts de structure	28 420,00	20,18%	Fonds privés	42 000,00	29,82%
Total	140 860,00	100,00%	ASP	1 045,00	0,74%
			recettes propres	51 000,00	36,21%
			Total	140 860,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €
2018	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	56 970,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
	Montant total	86 970,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008749
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : FONTENAY EN SCENES - FESTIVAL "LES AVENTURIERS"
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	120 500,00 €	7,05 %	8 500,00 €
	Montant Total de la subvention		8 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONTENAY EN SCENES
 Adresse administrative : 166 BD GALLIENI
 94120 FONTENAY SOUS BOIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Marc BOUFFIER, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 31298836300049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 7 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 07/04/2017.

Présentation de la manifestation

Le festival « Les Aventuriers » est un festival de musiques actuelles à dominante rock favorisant l'éclectisme des propositions, organisé depuis douze ans par Fontenay-en-scène. Il se déroule à Fontenay-sous-Bois dans les deux salles de la ville pendant 10 jours en décembre.

Il donne une visibilité à des artistes français comme internationaux, à des artistes émergents comme confirmés, ainsi qu'à des groupes amateurs. En effet, lors de chaque édition, un tremplin est organisé pour de jeunes groupes amateurs ayant une ambition professionnelle, à l'issue duquel le lauréat bénéficie d'une résidence de création et se produit en ouverture de la soirée clôture. Souhaitant être accessible à un large public, le festival défend un politique tarifaire basse, avec un prix moyen du billet à moins de 10 euros. Il bénéficie d'une reconnaissance professionnelle et d'une bonne fréquentation publique (environ 1500 spectateurs soit un taux de remplissage de près de 90%). Le Festival crée du lien avec les associations locales et organise lors de chaque édition des actions culturelles notamment en direction de collégiens et lycéens (Lycée Pablo Picasso et lycée professionnel Jules Michelet) : rencontre avec des artistes, interview ateliers de pratique et de création, visites des coulisses...

Projet 2017**Dates** : du 14 au 22 décembre 2017**Lieux** : Fontenay-sous-Bois, Salle Jacques Brel (800 places debout) et Espace Gérard Philippe (220 places debout)**La programmation 2017** présentée associée :

- 5 concerts à double plateau à l'espace Gérard Philippe avec des artistes émergents : Marietta, Requin chagrin, Joey le soldat, Peter Peter, Kaviar Special, Kid Wise, et des artistes plus confirmés : Kate Tempest, Polo and Pan, Octopop.
- 1 concert de clôture à la salle Jacques Brel avec le lauréat du tremplin « Jeunes Aventuriers », Acid Arab et Tha Trickaz
- un spectacle électro à destination du jeune public
- une rencontre-ciné animée par un artiste de la programmation au Cinéma le Kosmos.

Actions culturelles

La 13^{ème} édition du festival Les Aventuriers organisera comme chaque année des actions culturelles notamment avec des collégiens et lycéens (Lycée Pablo Picasso et lycée professionnel Jules Michelet) : rencontres dans les coulisses, ateliers et masterclass). Le Festival souhaite organiser plusieurs showcases hors les murs : au lycée Pablo Picasso, dans les locaux de la Société Générale et à l'association AURORE (accueil réfugiés). Le dispositif Tremplin « Les Jeunes Aventuriers » à destination des groupes ayant des ambitions professionnelles dans les musiques actuelles, sera reconduit. Le Lauréat présentera son projet en première partie de la soirée de clôture.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	14	15
Nombre d'équipes artistiques émergentes	11	9
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	14	15
Nombre de représentations ou concerts	14	15
RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	1511	-

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 120 500 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique :

- FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER** : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	66 000,00	54,10%	Région Île-de-France (sollicité)	10 000,00	8,20%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	25 000,00	20,49%	Commune de Fontenay-sous-Bois (sollicité)	90 000,00	73,77%
Communication	17 000,00	13,93%	CNV	2 000,00	1,64%
Coûts de structure	14 000,00	11,48%	SACEM	2 000,00	1,64%
Total	122 000,00	100,00%	Recettes propres	18 000,00	14,75%
			Total	122 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 100,00 €
2018	3 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	8 500,00 €
	Montant total	28 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008750
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : JAZZ AU FIL DE L'OISE - FESTIVAL JAZZ AU FIL DE L'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	316 600,00 €	4,46 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JAZZ AU FIL DE L'OISE
 Adresse administrative : MAISON DE L'ILE
 95430 AUVERS S/OISE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur CHRISTIAN MAGRIN, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 41357174600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 7 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 07/04/2017.

Présentation de la manifestation

Créé en 1996, le festival Jazz au fil de l'Oise est dédié au jazz actuel et aux musiques de création. Il propose chaque année à l'automne une programmation d'une trentaine de concerts dans une vingtaine de villes du Val d'Oise, parmi lesquelles les 13 communes de l'agglomération de Cergy-Pontoise, mais aussi d'autres communes (Herblay, Montmorency, Ermont, L'Isle-Adam, Marines, Beaumont-sur-Oise, Mériel, Osny, Bezons...). Les concerts se déroulent à la fois dans les structures culturelles du territoire et dans des salles polyvalentes ou foyers ruraux situées dans les villes ne disposant pas d'équipement dédié au spectacle vivant ou à la musique, ainsi que dans les conservatoires. Le festival pratique des tarifs volontairement accessibles, compris entre 12 et 16 € en moyenne et propose des partenariats tarifaires avec plusieurs associations locales.

La programmation fait la part belle aux artistes en création ainsi qu'aux artistes émergents aux côtés des artistes confirmés français et internationaux, qui sont régulièrement invités par le festival afin de favoriser un suivi sur plusieurs années. Par ailleurs, le festival accueille un artiste en résidence avec le soutien de la DRAC (Andy Emler et le Mégaocet en 2016, Le Sacre du Tympan en 2015, Yom en 2014...)

Des actions culturelles sont organisées avec les écoles et collèges du territoire pour préparer la venue aux concerts ainsi que des master-classes avec les élèves des conservatoires (Vauréal, Herblay, Cergy, Enghien-les-Bains, Saint-Ouen-l'Aumône, Persan...). Une journée de formation est organisée à l'attention des bibliothécaires, en lien avec la Bibliothèque départementale du Val d'Oise. Des rencontres avec les artistes sont régulièrement organisées.

Le festival est membre du réseau de diffusion du jazz AJC (association Jazz Croisé, anciennement AFIJMA) qui rassemble 70 structures françaises et européennes.

Le festival est soutenu par une dizaine de villes membres de l'association (45 600 € cumulés en 2016), la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à travers une convention triennale (67 000 €), le Département du Val d'Oise (35 000 €), la Drac Île de France au titre des résidences (10 000 €) et la Région Île-de-France (15 000 €). Il reçoit également le soutien régulier de la Spedidam, de l'Adami, de la Sacem et du FCM. Son budget a atteint 346 500 € en 2016.

Projet 2017

Dates : du 14 octobre au 15 décembre 2017

Lieux : 21 lieux dans 18 communes : Office de tourisme de Pontoise et Théâtre des Louvrais – Scène nationale à Pontoise, salle G. Pompidou de Parmain, Espace Rive Gauche à Mériel, Théâtre Paul Eluard de Bezons, salle des fêtes de Butry-sur-Oise, Théâtre R. Barat d'Herblay, Auditorium du conservatoire de Cergy, La Briqueterie et la Collégiale de Montmorency, salle des fêtes de Marines, conservatoire de Persan, Théâtre de Jouy Le Moutier, Théâtre P. Fresnay d'Ermont, L'Antares et le Forum à Vauréal, Maison de la Challe à Eragny, Château de Grouchy à Osny, foyer rural à Courdimanche, centre culturel L'Imprévu à Saint-Ouen-L'Aumône, foyer communal à Neuville.

Programmation prévue :

La programmation de la 22ème édition présente la diversité du jazz avec 34 concerts proposés sur 25 jours : du jazz manouche avec Biréli Lagrène au jazz innovant de Yom, en passant par le jazz vocal avec Hugh Coltman. Des musiciens cubains seront présents : Roberto Fonseca et Harold Lopez Nussa. Plusieurs artistes régulièrement invités par le festival seront à nouveau présents cette année comme Emile parisien, Laurent de Wilde...

Cette année, c'est la flûtiste et compositrice Naïssam Jalal qui sera accueillie en résidence autour de sa nouvelle création en trio « Quest of invisible », qui sera donnée dans des petites salles de trois communes : Courdimanche, Neuville et Montmorency, soit 7 concerts prévus.

Action culturelle :

Des rencontres sont prévues avec l'artiste en résidence, Naïssam Jalal, à laquelle sera passé une commande d'écriture pour la classe de flûtistes de l'école de musique de Courdimanche. Une master-class sera donnée au conservatoire de Saint-Ouen l'Aumône, ainsi que des interventions au conservatoire de Vauréal avec la classe orchestre et les classes de flûtistes. Naïssam Jalal proposera également une répétition publique à Courdimanche.

Yom présentera deux concerts sur temps scolaire à Eragny et interviendra avec les élèves du conservatoire de Vauréal autour de l'improvisation et des musiques de l'Est.

Laurent de Wilde interviendra auprès des élèves du département jazz du CRR de Cergy.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	27	28
Nombre d'équipes artistiques émergentes	9	11
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	27	28
Nombre de représentations ou concerts	27	34

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	12000	

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 316 600 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	15 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	15 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	15 000,00 €
	Montant total	45 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	179 587,00	53,35%
Dépenses techniques / Logistiques et sécurité	63 013,00	18,72%
Communication	49 000,00	14,56%
Coûts de structure	45 000,00	13,37%
Total	336 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France (Sollicité)	15 000,00	4,46%
Agglomération Cerhy- Pontoise (Acquis)	62 000,00	18,42%
Région Île de France (Sollicité)	35 000,00	10,40%
Département du Val d'Oise (Sollicité)	45 000,00	13,37%
Ville de l'isle d'Adam (Acquis)	1 775,00	0,53%
Ville de Jouy le Moutier (Acquis)	3 500,00	1,04%
Ville Marines (Acquis)	2 363,00	0,70%
Ville Mériel (Acquis)	2 000,00	0,59%
Ville de Montmorency (Acquis)	3 500,00	1,04%
Ville de Neuville sur Oise (Acquis)	2 000,00	0,59%
Ville d'Osny sur Oise (Acquis)	2 130,00	0,63%
Ville de Parmain (Acquis)	2 750,00	0,82%
Ville de Saint-Ouen-l'Aumône (Acquis)	5 148,00	1,53%
Ville de Valmondois (Acquis)	1 405,00	0,42%
Ville d'Herblay (Acquis)	8 710,00	2,59%
Ville de Beaumont sur Oise (Acquis)	4 000,00	1,19%
Ville de Bezons (Acquis)	6 810,00	2,02%
Ville de Butry sur Oise (Acquis)	1 450,00	0,43%
Ville de Cergy (Acquis)	8 640,00	2,57%
Ville de courdimanche (Acquis)	2 000,00	0,59%
Ville d'Eragny sur Oise (Acquis)	4 000,00	1,19%
Ville d'Ermont (Acquis)	4 165,00	1,24%
Sociétés civiles (SPEDIDAM, ADAMI, SACEM)	34 000,00	10,10%
Centre Commercial des Fontaines - Cergy	3 000,00	0,89%
Recettes Propres	69 760,00	20,72%
Ville de Vauréal (Acquis)	4 994,00	1,48%
Office de Tourisme Pontoise (Acquis)	1 500,00	0,45%
Total	336 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	9 000,00 €
2018	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008751
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : MARATHON - FESTIVAL MARATHON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	185 000,00 €	5,41 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MARATHON
 Adresse administrative : 15 BD JULES FERRY
75011 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur MAXENCE GOURDAULT-MONTAGNE, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 80066061500025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 4 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 04/04/2017.

Présentation du festival :

Le festival a été créé en 2013 sur la volonté de proposer à un large public, des rencontres entre des créations, notamment émergentes des musiques contemporaines et électroniques.

Le festival programme ainsi de jeunes artistes émergents et jeunes ensembles, et des créations commandées à de jeunes compositeurs, avec des créations partagées. Le festival pratique une politique tarifaire raisonnable sur un tarif plein maximum de 18 €.

Il est implanté sur Paris et développe en 2017 un plus fort ancrage en Essonne en partenariat avec la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne.

La programmation s'articule sur une création de pièces en résidence de création avec un lieu, la diffusion de pièces musicales sur différents lieux, des actions culturelles plus spécifiquement dans les lycées et, des tables rondes de professionnels sur des thématiques qui visent à décroiser les esthétiques musicales.

Le budget du festival comprend 39% de recettes propres, ses principaux partenaires publics sont le département de l'Essonne, la DRAC Île-de-France, la ville de Paris et la région Île-de-France. Pour sa quatrième édition, en 2017, le festival a également reçu le soutien de la communauté d'agglomération de

l'Etampois Sud-Essone.

Edition 2017

Date : Le festival se déroulera du 27 novembre au 9 décembre 2017

Lieux : Méréville, Etampes et Paris (la Gaité Lyrique)

Programmation : 19 représentations sont prévues, offrant une large place aux artistes émergents une création jazz, de Paul Lay trio, création « Tribute to Steve Reich » de Chloé, et de Chassol, création du sacre du Printemps de Stravinsky pour saxophone de Lazare Huet...

L'ensemble Soundinitiative et les artistes de jazz de Caravaggio travailleront une nouvelle pièce du compositeur Benjamin de la Fuente pendant deux semaines de résidence au Centre culturel de Méréville.

Actions culturelles : Des ateliers de sensibilisation à l'écoute, d'expression personnelle, dans des centres sociaux des ateliers de création de cartes postales sonores avec les habitants seront diffusées dans les lieux publics de la ville.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	16	6
Nombre d'équipes artistiques émergentes	12	4
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	16	6
Nombre de représentations ou concerts	17	19

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	10 000	NC

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 185 000 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	129 360,00	68,08%	DRAC IDF / aide à la résidence (Acquis)	15 000,00	7,89%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	21 640,00	11,39%	Région Île-de-France (sollicité)	15 000,00	7,89%
Communication	10 000,00	5,26%	Département de l'Essonne (Acquis)	19 000,00	10,00%
Coûts de structure	29 000,00	15,26%	Ville de Paris (Acquis)	8 000,00	4,21%
Total	190 000,00	100,00%	Fonds de soutien (spedidam, FCm, Sacem, Adami)	50 000,00	26,32%
			Recettes propres	75 000,00	39,47%
			Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (Acquis)	8 000,00	4,21%
			Total	190 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €
2018	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	10 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
	Montant total	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008752

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : PARIS JAZZ CLUB - FESTIVAL JAZZ SUR SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	105 200,00 €	9,51 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS JAZZ CLUB
 Adresse administrative : 39 RUE DES LOMBARDS
75001 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur VINCENT BESSIERES, Président
 Date de publication au JO : 22 juillet 2006
 N° SIRET : 49197313700020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017
 Date prévisionnelle de début de projet : 12 avril 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 12/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

Paris Jazz Club, fondé en 2006 a pour objectif de promouvoir et démocratiser le jazz sous toutes ses formes. L'association développe à l'année différentes actions de valorisation : le festival French Quarter à New York, une soirée « 1 entrée = 4 clubs », des ateliers découverte du jazz en milieu scolaire, un agenda mensuel mutualisé de programmation des salles franciliennes. Le Festival Jazz Sur Seine représente l'un des projets-phares.

Présentation du festival

Créé en 2010, le Festival se déroule sur 2 semaines dans 25 clubs et salles franciliennes (50% sur Paris et 50% sur les 7 autres départements franciliens). La diversité de la programmation de toutes les formes du jazz (contemporain, new Orléans...) touche un large public et met en avant l'émergence et la scène jazz internationale. Une soirée showcases est dédiée à la création artistique novatrice, à chaque édition en partenariat avec l'ADAMI.

Le festival développe un large programme d'actions culturelles en faveur des publics les plus éloignés des pratiques artistiques avec les équipes des Programmes de Réussites Educatives et des master-classes encadrées par des artistes confirmés du festival sont organisées pour les élèves du Conservatoire Régional, et du Conservatoire Paris Centre.

La ville de de Paris et la Région sont les deux partenaires publics du festival (19% du budget), les recettes propres représentent 18% et les sociétés civiles 48% du budget.

Edition 2017

Date : Du 13 au 28 octobre,

Lieux : 25 salles de 14 villes franciliennes (Paris , Fontenay-Sous-Bois, Les Lilas, Guyancourt, Palaiseau, Auvers sur Oise, Boulogne-Billancourt et Juvisy Sur Orge).

Programmation : 180 représentations d'artistes pour majorité émergents seront programmés, Rachelle Plas (Jazz vocal) avec, Akalé Wubé (world jazz), Awake (jazz contemporain), Maurizio Mariscoli (jazz swing), Bex-Ferris-Goubert (jazz fusion), G!rafe (jazz rock) ...

Cette édition 2017 s'attachera à renforcer l'accessibilité des publics par une communication renforcée et une politique tarifaire attractive soit un tarif moyen de 13,3 €.

Actions culturelles :

3 masterclasses seront organisées : 2 au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris et une au Conservatoire de Paris Centre. Des ateliers de sensibilisation au jazz seront menés pour les enfants dans le cadre du programme de cohésion sociale de l'Etat. Un nouvel atelier initiation au jazz de Musicothérapie dans les services art thérapie des Hôpitaux de Paris sera animé artistes de jazz diplômés en musicothérapie.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	168	180
Nombre d'équipes artistiques émergentes	120	125
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	168	180
Nombre de représentations ou concerts	168	180
RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	10680	11500

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 105 000 € et correspond au montant du budget du projet

Localisation géographique : REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	57 980,00	55,11%	Région Île-de-France (10 000,00	9,51%
Dépenses techniques/logistiques /sécurité	5 300,00	5,04%	Ville de Paris (sollicité)	10 000,00	9,51%
Communication	23 200,00	22,05%	SACEM, SPEDIDAM, ADAMI	50 000,00	47,53%
Coûts de structure	18 720,00	17,79%	mécénat	16 900,00	16,06%
Total	105 200,00	100,00%	Recettes propres	18 300,00	17,40%
			Total	105 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €
2018	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	8 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	8 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	8 000,00 €
	Montant total	24 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008753
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : MAMA - FESTIVAL MAMA

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 049 500,00 €	9,53 %	100 000,00 €
Montant Total de la subvention			100 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAMA MAMA
 Adresse administrative : 46 RUE BOURET
75019 PARIS
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Monsieur DANIEL COLLING, Gérant
 N° SIRET : 50924325900025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017
 Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation de la manifestation :

Créée en 2009, par Daniel Colling fondateur du Printemps de Bourges, Le MaMA, est une manifestation qui s'attache à promouvoir la scène émergente française et internationale et à favoriser les échanges professionnels qui mettent en lumière les évolutions artistiques, technologiques et économiques du secteur. 3 jours de rencontres ouvertes aux professionnels et de concerts ouverts à un large public sont programmés.

La manifestation francilienne est devenue un évènement international renommé intégré dans un réseau d'évènements similaires tels que : Canadian Music Week (Ca), CMJ (USA), Eurosonic (NI), The Great Escape (UK), et s'appuie sur les réseaux nationaux (Réseau Printemps, la FELIN, CD1D, ...), départementaux (MAP, MILA, ..) et régionaux (. RIF, FEPPRA, Phonopaca, Cap Digital, ...).

Plus de 5 300 professionnels de 58 pays ont participé à la dernière édition sur les conférences, débats, workshops, et rendez-vous professionnels. Depuis 2015, MaMA a développé un programme de conférences et des stands professionnels dédiés à la valorisation et à l'intégration de l'innovation dans la filière : le M@MA Invent !

Une quinzaine de salles présentent 130 concerts grand public dans le 18ème arrondissement et 9ème arrondissement de Paris assurant le succès de l'évènement dans un quartier très touristique et

cosmopolite. Les pass festival est sur une tarification accessible

Les principaux cofinanceurs publics sont le ministère de la culture (DGCA) l'institut français.

Projet 2017

La prochaine édition se déroulera du 18 au 20 octobre 2017 dans au moins 19 salles des 18^e et 9^e arrondissement de Paris, 81 conférences, débats et ateliers ; 29 workshops, des rendez-vous pro, et des showcases seront organisés pour les professionnels

Les concerts ouverts au public feront une large place à l'émergence avec une programmation d'artistes français et internationaux des diverses esthétiques rock, pop, électro, hip-hop et chanson.

2 sessions de workshop accompagneront 6 groupes en développement sur la présentation de leurs compositions pour des conseils de professionnels au centre Musical FGO Barbara, en partenariat avec le réseau francilien des musiques actuelles.

Fort de la première expérience menée en 2015, 2 projets d'accueil seront menés pour une vingtaine de lycéens sur des conférences et concerts, en lien avec les médiateurs culturels dans ces établissements.

Le festival accueille les stagiaires de la formation Atla, pour participer à l'organisation des rencontres et conférences. Cette expérience permet aux étudiants de rencontrer les professionnels du secteur et d'acquérir une première expérience professionnalisant.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels	128	130
Nombre d'équipes artistiques émergentes	96	100
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	128	130
Nombre de représentations ou concerts	142	150
RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	9345	10500

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 1 049 500 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé et les frais d'assurance.

Au regard du caractère exceptionnel du festival sur sa dimension artistique et culturelle, son envergure, la visibilité régionale, les retombées économiques comme touristiques et les autres partenaires publics mobilisés, le soutien régional est proposé à hauteur de 100 000 €

Localisation géographique : PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	81 000,00	7,51%	Région Île-de-France - Aide aux Festival (Sollicité)	130 000,00	12,05%
Dépenses techniques, logistiques et sécurité	663 000,00	61,45%	Subvention ETAT DGCA et DGMIC (Sollicité)	65 000,00	6,02%
Communication	115 500,00	10,70%	Institut Français (sollicité)	6 000,00	0,56%
Coûts de structure	219 500,00	20,34%	Mairie de Paris (Sollicité)	100 000,00	9,27%
Total	1 079 000,00	100,00%	Sociétés civiles	331 000,00	30,68%
			Mécénat et sponsoring	125 000,00	11,58%
			Billetterie	220 000,00	20,39%
			Vente de publicité / Stands	102 000,00	9,45%
			Total	1 079 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	60 000,00 €
2018	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	120 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	120 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	100 000,00 €
	Montant total	340 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008754
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : JAZZ AU THEATRE DE FONTAINEBLEAU - FESTIVAL DE JAZZ AU THEATRE DE FONTAINEBLEAU
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	54 000,00 €	7.41%	4 000,00 €
Montant Total de la subvention			4 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RJ 77 RESEAU JAZZ 77
 Adresse administrative : 40 RUE GRANDE
 77300 FONTAINEBLEAU
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Kerstin DECROIX, Présidente
 N° SIRET : 53871066600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017
 Date prévisionnelle de début de projet : 11 avril 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 11/04/2017.

Présentation de la manifestation

Le festival est né en 2012 à l'initiative et le soutien de la Ville de Fontainebleau et l'association du Festival Django Reinhardt, afin d'ouvrir les publics du théâtre au jazz sur un temps de diffusion à l'automne et d'ancrer la diffusion du Jazz dans la sud du département de Seine et Marne.

Le festival mise sur la convivialité entre musiciens et publics. Il présente des talents émergents en première partie de musiciens confirmés. En 2016 Renée Marie, Kurt Elling, Yom, Samy Thiebault, The Amazing Keystone Spetet, Andrea Motis & Joan Chamoro étaient présents pour les deux soirées du festival.

Jazz au théâtre organise également des expositions d'arts graphiques et de photographies sur la thématique de la musique jazz.

Projet 2017

Programmation prévue :

L'édition 2017 se tiendra du 23 au 25 novembre au Théâtre Municipal de Fontainebleau sur trois soirées dont la programmation est en cours d'élaboration, chaque date réunira un artiste ou groupe émergent et un artiste confirmé sur la scène du théâtre.

Action culturelle :

Jazz au théâtre organisera une intervention au théâtre pour les lycéens et collégiens, l'occasion d'un partage autour des métiers de la musique et des coulisses des concerts.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	6	6
Nombre d'équipes artistiques émergentes	2	3
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	6	6
Nombre de représentations ou concerts	6	6

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	925	

Calcul de la base subventionnable

La base subventionnable s'élève à 54 000 € et correspond au montant du budget du projet.

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique : FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRDCPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	30 500,00	56,48%	Région Île-de-France - Aide aux manifestations (sollicité)	4 000,00	7,41%
Dépenses technique / logistique / sécurité	17 100,00	31,67%	Département Seine et Marne (sollicité)	2 500,00	4,63%
Communication	4 000,00	7,41%	Ville de Fontainebleau (sollicité)	12 000,00	22,22%
Coûts de structure	2 400,00	4,44%	CNV	300,00	0,56%
Total	54 000,00	100,00%	SACEM	1 000,00	1,85%
			Recettes propres	34 200,00	63,33%
			Total	54 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 400,00 €
2018	1 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	4 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	4 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	4 000,00 €
	Montant total	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008756
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : VILLES MUSIQUES DU MONDE - FESTIVAL DES MUSIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	464 500,00 €	5,38 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VILLES MUSIQUES DU MONDE
 Adresse administrative : 4 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC
93300 AUBERVILLIERS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur André FALCUCCI, Président

Date de publication au JO : 19 juillet 2003

N° SIRET : 44953380100014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

Le projet Villes des Musiques du monde a débuté en 1997 d'abord à Aubervilliers et à La Courneuve avec l'ambition de fédérer un réseau de villes, de structures culturelles, associatives ou dédiées à la jeunesse, à l'échelle régionale, réunies dans une même démarche d'éducation populaire et d'éducation artistique et culturelle, qui est explicitée dans la charte d'adhésion au réseau.

Le festival en constitue le point d'orgue avec une programmation artistique de concerts et d'actions durant quatre semaines, mais les projets portés par l'association se déroulent tout au long de l'année à travers de nombreux projets d'action artistique et culturelle avec les publics.

Ainsi le projet « La Cité des Marmots » propose à près de 300 élèves et leurs enseignants un voyage musical, désormais décliné sur deux années scolaires, aux côtés d'un « griot » qui leur fait découvrir sa musique, une tradition culturelle, dans le cadre d'un processus de transmission et de création où dialoguent les cultures. Le projet se décline en sorties culturelles, rencontres avec les artistes, parcours vocal, création d'un répertoire de chansons, restitutions publiques et représentations scéniques lors du festival. En 2015/16 et 2016/17, c'est la compagnie Rassegna qui a proposé son répertoire de chants

flamenco, arabo-andalous, judéo-espagnols venus du Maghreb et d'Espagne mais aussi de chansons d'Italie, de Grèce, de Turquie. Le projet implique 8 communes de l'agglomération de Plaine commune à raison de 2 classes par commune.

Parallèlement, l'association a initié les projets des « Fabriques orchestrales » destinées d'une part aux jeunes (« juniors »), et d'autre part, aux adultes. Les Fabriques orchestrales rassemblent des amateurs individuels issus d'ateliers et qui sont réunis pour jouer et apprendre avec des maîtres et se constituer en « band », dans des univers musicaux variés.

Aujourd'hui 4 fabriques orchestrales existent et se produisent chaque année : le « Cap to NOLA » dédié à la musique jazz de la Nouvelle-Orléans, le « 93 Super Raï Band » créé en 2008 avec 25 musiciens aficionados des mélopées et rythmes du Maghreb, le « 9x3 Rumba » autour de la rumba cubaine, et le « Neuf 3 Cumbia », créé en 2013, avec 25 musiciens, élèves de conservatoires, artistes amateurs colombiens ou bien franciliens, percussionnistes et cuivres, qui s'accaparent du répertoire de la cumbia.

Depuis 2015, le projet se décline en partenariat avec les services jeunesse, centres sociaux, les collèges et centres de loisirs de 5 communes (Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Drancy, Sevran, La Courneuve) avec des jeunes de 11 à 18 ans, invités, sans prérequis d'apprentissage musical, à créer une fanfare.

Le projet Villes des musiques du monde rassemble à ce jour plus d'une vingtaine de villes en Ile-de-France (16 communes de Seine-Saint-Denis) sur 6 départements (dont les Yvelines, l'Essonne et le Val d'Oise). Au-delà d'un festival, les membres se rassemblent pour mener des projets de coopération artistique et culturelle.

L'association est soutenue par la Ville d'Aubervilliers (164 500 €), l'Etablissement public territorial de Plaine commune (98 000 €), la Ville de Paris (15 000 €), la Politique de la ville à travers plusieurs contrats de ville (42 100 €) le Département de la Seine-Saint-Denis (110 600 €) et la Région IDF. L'association reçoit également le soutien de la Sacem, la Spedidam, de l'Adami, de la Fondation Carasso, ainsi que plus ponctuellement d'ambassades étrangères. Son budget a atteint 426 500 € en 2016.

Présentation de la manifestation

Bien repéré aujourd'hui dans le champ des musiques du monde – la structure est un membre actif des réseaux Zone Franche, collectif musiques et danse du monde en Ile-de-France - le festival propose une programmation exigeante d'une cinquantaine de groupes et d'équipes artistiques d'esthétiques musicales très variées, en favorisant les rencontres et les croisements entre traditions et remises en jeu contemporaines, artistes confirmés et en devenir, français et étrangers, amateurs et professionnels, avec l'objectif double de faire découvrir les musiques du monde, mais également d'encourager la pratique de ces musiques.

Pendant un mois, le festival propose près d'une centaine de concerts et de spectacles dans une trentaine de lieux en Ile-de-France, avec une tarification volontairement très accessible (prix moyen de la place de 8 €) et une attention permanente portée aux problématiques de déplacement des spectateurs (navettes, covoiturage, communication, horaires adaptés...) permettant de toucher un large public, notamment de publics habituellement peu présents dans les salles de spectacles, soit 9000 spectateurs touchés en 2016.

Par ailleurs, en plus des projets d'envergure, l'association mène de nombreuses interventions et ateliers en milieu scolaire et avec les structures sociales du réseau : ateliers parents-enfants « rendez-vous berceuses du monde », atelier chant en école primaire, atelier de médiation et concerts jeune public, stage, rencontres musicales dans des résidences sociales de travailleurs migrants, ateliers avec des femmes en centres sociaux, parade d'inauguration, block party hip hop, projection-débat, tables-rondes... En 2016, le festival a travaillé avec 2 lycées Saint-Denis (93) et à Limours (91).

Projet 2017

Dates : Du 13 octobre au 12 novembre 2017

Lieux : une trentaine de lieux prévus dont : espace Chauzy à Bondy, le Pôle musical d'Orgemont à Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, deux pièces cuisine au Blanc-Mesnil, Maison du peuple à Pierrefitte, Chapiteau Sham au Bourget, salle Pablo Neruda à Bobigny, Villetaneuse, Zingaro, Espace Renaudie et L'Embarcadère à Aubervilliers, Bagnolet, Sevran, Le Tamanoir à Gennevilliers, Petit Bain à Paris, Maison de la Tunisie à Paris, quai de Seine dans le 19ème arrondissement, Studio de l'Ermitage dans le 20ème arrondissement, Cité de l'immigration à Paris, MJC et église de Limours, Le Sax à Achères.

A l'occasion des 20 ans du Festival, la programmation sera itinérante dans de nouveaux lieux, nouvelles

villes (grande couronne) avec un contenu qui évoque des coups de cœur de ces 20 dernières années. Il sera question d'investir de multiples lieux de vie (non dédiés a priori au concert) pour offrir des rendez-vous en accès libre, de découvrir de nouveaux espaces afin d'y associer musique et dégustation de cuisine du monde par exemple.

Programmation prévue :

La programmation offrira un tour d'horizon de différentes esthétiques musicales de la tarantelle à l'afrobeat en passant par les chants polyphoniques, la chanson française, le cajun, les musiques arabo-andalouses, le gospel, la musique irlandaise, la musique cubaine, la samba, les musiques du Maghreb, le flamenco, la musique turque, le gwoka, la musique tzigane électro...

Parmi les artistes invités, on retrouvera : Telamure, Dames de la Joliette, Hilaire Penda, Gaël Faye, The Chsen One, Titi Robin, Marcos Cacremento, Barbès café, Camel Zekri, Iounis Aït Menguellet, l'orchestre national de Barbès, Bambino, Cie Rasseгна, Roger Raspail ; Gumick, Bonga, Toto La Momposina...etc.

Le festival poursuivra l'ouverture aux spectacles destinés au jeune public et présentera des nouvelles créations : Dédé Saint Prix et Tato Marengo autour des rythmes de la Martinique et de la Colombie, la Cie Rasseгна autour des répertoires méditerranéens, « La Grue » par l'artiste japonaise Katsura Takabatake, « Gnéan / Miroir » par le danseur ivoirien Jean-Paul Mehansio, en duo avec un joueur de oud, A. Ouertani, « Biskra / Niamey / Paris : et après ? », qui fera l'objet d'une résidence de Camel Zekri, compositeur, improvisateur et guitariste.

La programmation associera musique et cinéma en partenariat avec le Cinéma la Clef et Studio à Aubervilliers. Enfin des rencontres professionnelles seront organisées.

Action culturelle :

Un nouveau dispositif sera mis en œuvre, le « Grand Prix des Musiques d'ICI », afin de valoriser les richesses des territoires français et leur multiplicité culturelle et favoriser la reconnaissance et l'accompagnement de talents émergents. Six régions participeront à cette nouvelle initiative qui sélectionnera quatre lauréats.

De multiples et diverses actions culturelles seront organisées : un projet avec des musiciens amateurs autour du répertoire de Titi Robin, en lien avec la MPAA à Paris, l'invitation de l'orchestre Cap to Nola sous le chapiteau de l'association Sham au Bourget pour accompagner des numéros de cirque, le collectage de berceuses du monde avec l'artiste Zaf Zafa à la rencontre des habitants du quartier nord du Blanc-Mesnil en collaboration avec le Deux Pièces Cuisines, le retour du groupe de La Nouvelle-Orléans, The Chosen Ones, pour une rencontre avec les participants des Fabriques Orchestrales Juniors, avec des répétitions, des master-classes et un concert prévu à la Micro-Folie des Beaudottes à Sevran et en ouverture du festival.

« La Cité des Marmots » se poursuivra avec La Compagnie Rasseгна et les 400 enfants des 16 classes impliquées pour former un grand chœur.

Le festival prévoit la mise en place de nouveaux parcours avec 4 lycées franciliens : Lycée Jacques Brel de La Courneuve, Lycée Suger de Saint Denis, Lycée Le Corbusier d'Aubervilliers, Lycée Jules Verne de Limours. Des ateliers de oud seront proposés, ainsi qu'un atelier autour de l'anthropologie, des ateliers radio et de nombreuses rencontres avec les artistes.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 464 500 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	221 500,00	45,44%	Région Île de France (sollicité)	48 000,00	9,85%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	63 000,00	12,92%	Département Seine-Saint-Denis (Acquis)	66 500,00	13,64%
Communication	107 500,00	22,05%	Commune d'Aubervilliers (sollicité)	119 000,00	24,41%
Cout de structure	95 500,00	19,59%	Commune de Paris (Acquis)	15 000,00	3,08%
Total	487 500,00	100,00%	Communauté d'agglomération Plaine Commune (Sollicité)	73 500,00	15,08%
			Institut français (sollicité)	4 000,00	0,82%
			Fonds de soutien (SACEM, SPEDIDAM, ADAMI)	40 000,00	8,21%
			Mécénat (Fondation Choeur à l'Ouvrage, Fondation Carasso)	30 000,00	6,15%
			Recettes propres	91 500,00	18,77%
			Total	487 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €
2018	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	12 000,00 €
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	38 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2014	Méditerranée	20 000,00 €
2015	Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	10 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	38 000,00 €
2015	Soutien aux actions multi-territoires en Politique de la ville	20 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	25 000,00 €
	Montant total	173 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009784
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : PILE POIL ET COMPAGNIE - FESTIVAL CESARTS FETE LA PLANETE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	33 595,00 €	23,81 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PILE POIL ET COMPAGNIE
 Adresse administrative : 5 RUE DE L'ALMA
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Mathieu CENDRIER, Président

Date de publication au JO : 10 juillet 2010

N° SIRET : 50824100700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

Le festival a été créé en 2011 par une compagnie de théâtre/clown, Pile Poil, avec le soutien de la communauté de communes Vexin Centre dans le Val d'Oise.

Le festival se déroule en septembre au sein du parc de 6 hectares "Le Camp de César", situé dans le périmètre du PNR, à Nucourt et propose à la fois une programmation artistique en théâtre, cirque, arts de la rue avec une petite dizaine de spectacles joués en extérieur et sous chapiteau, de nombreux ateliers de pratiques artistiques, et une manifestation de sensibilisation à l'écologie et au développement durable avec village de producteurs locaux, d'artisans d'art, conférences, expositions...

L'accès est gratuit pour le public et des navettes bus sont mises en place dans le cadre d'un partenariat avec un transporteur (2300 festivaliers en 2016).

Un important travail de sensibilisation et de relations avec les établissements scolaires est mené (écoles primaires, collèges et le lycée de Char) à travers des ateliers, visites, rencontres... Quarante partenaires locaux sont mobilisés sur le festival (dont le Musée archéologique départemental, PACT en Vexin) ainsi

qu'une centaine de bénévoles.

Le festival reçoit le soutien de la Communauté de communes Vexin centre (15 000 €), du Département du 95 (250 €) et des partenariats privés (Véolia Environnement, Enedis...)

Projet 2017

Pour 2017, le festival prévoit une montée en charge de la programmation (10 spectacles et 16 représentations dans deux autres petits villages du territoire, de nouvelles actions artistiques avec les publics dont 2 lycées partenaires à Char et à Saint-Ouen l'Aumône.

Dates : du 20 au 27 septembre 2017

Lieux : Camp de César de Nucourt, salle des fêtes de Commeny, salle des fêtes de Gouzangrez

Programmation prévue : 9 compagnies de théâtre, cirque, marionnettes, burlesque et arts de la rue, dont 4 émergentes soit 16 représentations: Sigrid La Chapelle, Cie Pas d'chi chi, Les Plumés, Isabelle Starkier, Maboul Distorsion, Banane cerise, Balance toi, Quand les poules auront des dents, Pile Poil Cie.

Action culturelle : De nombreux ateliers seront menés avec les enfants des centres de loisirs de l'agglomération Vexin Centre durant l'été en amont du festival ainsi qu'avec le public du festival : atelier de création marionnette / théâtre d'objets, atelier réalisation de scénographie et accessoires, visites guidées, journée de rencontres avec l'inspection académique, ateliers d'initiation à la régie technique, projections, atelier théâtre-clown en famille, ateliers cirque avec l'école Cherche trouve, initiation au jonglage, food'art...

Le festival reconduira également son partenariat avec le lycée de Chars qui sera associé à l'organisation du festival : accueil du public par des lycéens en formation accueil et sécurité, gestion des parkings, guides, participation aux actions culturelles...

Un projet est prévu avec le lycée Jean Perrin de Saint-Ouen-l'Aumône.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	7	9
Nombre d'équipes artistiques émergentes	3	3
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	7	10
Nombre de représentations ou concerts	9	16

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	2300	

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 33 595 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	19 133,00	53,75%	Réserve parlementaire (acquis)	1 000,00	2,81%
Dépenses techniques / logistiques et sécurité	10 842,00	30,46%	Région île-de-France - Aide aux manifestations (Sollicité)	10 000,00	28,09%
Communication	4 940,00	13,88%	Communauté de communes Vexin centre (Acquis)	15 000,00	42,14%
Coûts de structure	680,00	1,91%	Sepur, Sevia	1 000,00	2,81%
Total	35 595,00	100,00%	Mécanat VEOLIA-ENEDIS	2 500,00	7,02%
			Recettes propres	6 095,00	17,12%
			Total	35 595,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 800,00 €
2018	3 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	50 000,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
	Montant total	60 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009804
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : LES JOURNEES RAVEL - LES JOURNEES RAVEL DE MONTFORT L'AMAURY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	81 876,00 €	6,11 %	5 000,00 €
Montant Total de la subvention			5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES JOURNEES RAVEL
 Adresse administrative : LE BELVEDERE
 78490 MONTFORT-L'AMAURY
 Statut Juridique :
 Représentant : Madame PATRICIA GUERLAIN, Présidente

N° SIRET : 41256365200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 10/04/2017.

Présentation de la manifestation

Les Journées Ravel de Monfort-l'Amaury ont été créées en 1992. Manifestation hommage au compositeur qui a résidé dans la commune, les Journées Ravel se déroulent sur deux week-end au mois d'octobre. Une quinzaine de concerts sont programmés sur différents sites publics et privés de la commune de Monfort l'Amaury ainsi que d'autres communes. Le festival rayonne sur le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de chevreuse. La direction artistique est assurée par Rémi Lerner autour des œuvres de Maurice Ravel mais aussi celles de ses maîtres, de ses contemporains ou de ses élèves. La fréquentation de la manifestation est d'environ 1 500 spectateurs. La manifestation est payante avec un billet d'entrée moyen de 22 euros.

Projet 2017

Dates : du 5 au 15 octobre 2017

Lieux : Monfort-l'Amaury et communes avoisinantes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (Les Mesnuls, Choisel, Clairefontaine)

Programmation prévue : 16 concerts au total incluant des propositions jeune public (« La belle et la bête

», ateliers) et des programmes d'œuvres de Ravel par le Quatuor Akilone, le Trio Rezniek, les pianistes Julian Trevelyan, Madoka Fukami, Hélène Tysman et Philippe Bianconi, le Quatuor Enesco... Certains concerts dits « prom's » ont lieu chez des particuliers de Monfort-l'Amaury.

Action culturelle :

Deux journées sont dédiées aux actions culturelles auprès du jeune public avec des concerts et des ateliers de pratique instrumentale. En 2017, les ateliers porteront sur le Bolero de Ravel et la découverte des instruments de l'Orchestre.

Indicateurs de suivi 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE	2016	2017
Nombre total de groupes ou équipes artistiques professionnels programmés	16	16
Nombre d'artistes émergents	2 artistes	2 artistes
Nombre de spectacles ou de concerts professionnels	16	16
Nombre de représentations ou concerts	23	23

RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LE TERRITOIRE	2016	2017
Fréquentation	1626	nc

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 81 876 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite des dépenses d'assurance et de la différence entre la subvention demandée et la subvention proposée.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	43 815,00	48,70%	Région Ile-de-France	12 500,00	13,89%
Dépenses techniques	17 050,00	18,95%	Commune de Monfort l'Amaury (acquis)	11 500,00	12,78%
Communication	11 061,00	12,29%	Commune Les Mesnuls (acquis)	1 000,00	1,11%
Coûts de structure	18 050,00	20,06%	Autres financements	32 376,00	35,98%
Total	89 976,00	100,00%	Recettes propres	32 600,00	36,23%
			Total	89 976,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 500,00 €
2018	1 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17010563
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : FRATERNITE GENERALE (PROJET : FRATERNITE GENERALE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	862 760,00 €	1,16 %	10 000,00 €
Montant Total de la subvention			10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FRATERNITE GENERALE
 Adresse administrative : 11 SQUARE
75004 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur ABDENNOUR BIDAR, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 82077034500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 11 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 juillet 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 11/04/2017.

Présentation de la manifestation

L'association a été créée début 2016 par un philosophe et une productrice audio-visuelle, suite aux attentats de novembre 2015 pour monter une manifestation à l'échelle nationale luttant contre l'exclusion et les replis identitaires, à vocation médiatique.

Des actions ont été initiées dans tous les domaines culturels et également sportifs et de nombreuses actions organisées par des lieux et d'autres structures ont été labellisées dans le cadre de la première édition en novembre 2016.

Projet 2017

L'édition 2017 rassemble et coordonne 600 manifestations culturelles et sportives dans toute la France (30 villes pressenties), notamment en Ile-de-France.

Dates : 13-15 octobre 2017

Lieux : hôpital de Créteil, église et institut du Val Mandé, Théâtre de Chaillot, Carreau du temple, Sainte-

Chapelle, Panthéon

Programmation prévue : 6 spectacles et concerts et 11 représentations

Le programme n'est pas encore finalisé.

Artistes pressentis : ACM ballet, Blanca Li

Action culturelle : NC

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 862 760 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
DEPENSES ARTISTIQUES	0,00	0,00%	REGION IDF	30 000,00	3,40%
DEPENSES TECHNIQUES	735 520,00	83,32%	AUTRES FINANCEMENTS	332 760,00	37,70%
COMMUNICATION	114 200,00	12,94%	ETAT - sollicité	520 000,00	58,91%
COUTS DE STRUCTURE	33 040,00	3,74%	Total	882 760,00	100,00%
Total	882 760,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €
2018	4 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009733
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : MOUKDEN-THEATRE - PROJET DE CREATION : FROM THE GROUND TO THE CLOUD
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	185 000,00 €	10,81 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MOUKDEN-THEATRE
 Adresse administrative : 44 RUE AMBROISE PARE
91620 LA VILLE-DU-BOIS
 Statut Juridique :
 Représentant : Madame CECILE BELALBRE, Présidente
 N° SIRET : 48935908300024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 26 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 26/04/2017

Présentation du bénéficiaire

Créé et dirigé par Olivier Coulon-Jablonka depuis 2005, le Moukden-Théâtre est une compagnie de théâtre qui interroge le lien du théâtre au monde contemporain. Influencé au départ par Brecht et Müller, les pièces du Moukden Théâtre sont souvent construites comme des montages, des puzzles, à partir de matériaux hétérogènes et d'enquêtes et d'observations déroulées sur une longue période : textes du passé (littéraires ou théâtraux), matériaux documentaires, sociologiques, philosophiques. Il s'agit de saisir le présent tout en le distanciant.

Olivier Coulon-Jablonka a déjà mis en scène une dizaine de pièces avec une équipe artistique et technique que l'on retrouve régulièrement au fil des projets : « Des Batailles » d'après Pasolini (2008), « Chez les nôtres » d'après Gorki (sélectionné dans le cadre du festival Impatience 2010), « Pierre ou les ambiguïtés » d'après Melville, puis « Paris nous appartient » d'après Offenbach (2014) jusqu'à la pièce d'actualité commandée et produite par La Commune – CDN d'Aubervilliers : « 81, avenue Victor Hugo » jouée aussi au Festival d'Avignon et au Festival d'Automne et enfin « Trois songes » (2016), création dans le cadre d'Odysées en Yvelines.

La compagnie a développé plusieurs partenariats d'implantation et de création en Ile-de-France : tout d'abord avec le Théâtre de l'Echangeur à Bagnolet qui l'a accueilli et accompagné depuis ses débuts,

puis au Forum culturel du Blanc-Mesnil dans le cadre d'une résidence territoriale, avant d'être intégré dans l'ensemble artistique du Théâtre de Sartrouville – CDN des Yvelines jusqu'en 2016. La compagnie est désormais artiste associé à la Commune – CDN d'Aubervilliers. Des liens ont également été noués avec Le Colombier à Magnanville dans les Yvelines.

La compagnie conventionnée par la DRAC Île de France depuis 2014 et reçoit le soutien du Département de la Seine-Saint-Denis en 2017 au titre de l'aide à la résidence.

Présentation du projet de création

Titre de la création : « From the ground to the cloud »

Esthétique de la création : théâtre

Equipe artistique :

La mise en scène sera assurée par Olivier Coulon-Jablonka, la dramaturgie associera Eve Gollac. 7 comédiens seront sur le plateau.

Présentation du projet de création :

La pièce sera écrite à la manière des précédentes pièces, comme un puzzle permettant d'associer une histoire contemporaine et un récit épique, celui d'Ulysse dans l'Odyssée, sur le thème des données numériques, les « data ».

Il s'agit de proposer un périple théâtral dont le sujet soit les nouvelles technologies, en confrontant la mythologie d'internet à un travail documentaire précis, fruit d'une enquête auprès d'habitants de la Courneuve, voisins d'un data-center.

Calendrier de création :

. Répétitions :

Les répétitions auront lieu majoritairement en Ile-de-France et sont prévues sur 73 jours au total, dont 47 jours en Ile-de-France :

- 25 jours au Théâtre de L'Echangeur à Bagnolet en juillet-août

- 8 jours à cap Etoile à Montreuil en septembre

- 14 jours à Lilas en scène en septembre-octobre

. Date et lieu de la première représentation : 7 novembre 2017 au Théâtre de la Vignette à Montpellier

Lieux partenaires du projet :

- 3 partenaires en coproduction dont 2 franciliens : Théâtre de la Commune – CDN d'Aubervilliers (30 000 €), Théâtre de Sartrouville – CDN des Yvelines (10 000€), Théâtre de la Vignette à Montpellier (10 000 €)

- soit 50 000 € au total

- 5 partenaires qui accueillent la compagnie pour des résidences de création, dont 3 lieux franciliens : Théâtre de l'Echangeur à Bagnolet, CAP Etoile à Montreuil, Lilas en scène

Partenaires publics :

Acquis : DRAC (quote-part subvention) : 35 000 €, Département de Seine-Saint-Denis (aide résidence - acquis) : 20 000 €

Sollicités : Fondation Porosus : 5000 €,

Lieux de diffusion et nombre de représentations prévus en Ile-de-France :

15 représentations au total sur la saison 2017/18 : 3 représentations au Théâtre de Sartrouville en décembre 2017 et 12 représentations au Théâtre de la Commune en mars 2018.

25 représentations sont par ailleurs prévues hors Ile-de-France en 2017/18.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région apporte une aide en faveur du Moukden Théâtre pour la création de « From the ground to the cloud » d'un montant de 20 000 € sur une base subventionnable de 185 000 € correspondant au budget du projet.

Localisation géographique :

- YVELINES
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES ARTISTIQUES	111 581,00	60,31%
CHARGES TECHNIQUES	66 269,00	35,82%
COMMUNICATION	7 150,00	3,86%
Total	185 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC - conventionnement - acquis	35 000,00	18,92%
REGION IDF - aide à la création	20 000,00	10,81%
DEPARTEMENT DU 93 - sollicité	20 000,00	10,81%
AUTRES FINANCEMENTS - Fondation Porosus	5 000,00	2,70%
RECETTES PROPRES	0,00	0,00%
Coproductions	45 000,00	24,32%
Cessions de spectacles IDF	45 000,00	24,32%
Apport compagnie	15 000,00	8,11%
Total	185 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 000,00 €
2018	8 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009734
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : THEATRE DE LETHE - PROJET DE CREATION (AVIGNON 2017) : LA PRINCESSE MALEINE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	308 540,00 €	9,72 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE LETHE
 Adresse administrative : 5 PAS LEPIC
75018 PARIS 18
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame MONICA DONATI, Présidente
 Date de publication au JO : NC
 N° SIRET : 35144764400037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 25 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 25/04/2017

Présentation du bénéficiaire

La compagnie Théâtre de Léthé à Paris a été fondée par Camilla Saraceni qui a mis en scène une vingtaine de spectacles. La compagnie a longtemps travaillé en Essonne, au Théâtre de l'Agora à Evry entre 2006 et 2013. En 2014, Camilla Saraceni a décidé d'ouvrir la direction artistique et de la partager avec de nouveaux artistes, notamment des jeunes et des femmes, dans le cadre d'un collectif informel : le « collectif 2 Plus ». Dans ce cadre, le metteur en scène Pascal Kirsch y réalise ses créations. Comédien formé au conservatoire de Tours et à l'école de Lucien Marchal, Pascal Kirsch est rapidement passé lui-même à la mise en scène après réalisé plusieurs assistanats auprès de Bruno Bayen, Thierry Bédart et Claude Régy au cours de stages. En 2003 il fonde au Mans une compagnie, pEquOd qu'il codirige avec Bénédicte Le Lamer jusqu'en 2010. Il crée alors ses premières pièces : « Tombée du jour » en 2003, « Mensch » en 2007, d'après Fragments Woyzeck de Büchner (14 interprètes), « Guardamunt 34' et 55' » d'après V. Nijinski en 2008, « Et hommes et pas » d'après E. Vittorini, en 2010 (9 interprètes).

De 2010 à 2013, il dirige un petit lieu de fabrique à Paris, Naxos Bobine. De 2014 à 2016, il fait partie du collectif des 4 chemins initié par La Commune – CDN d'Aubervilliers. En 2015, il crée « pauvreté, Richesse, Homme et Bête » d'H.H. Jahn (10 interprètes).

Pascal Kirsch est aussi un pédagogue qui intervient dans plusieurs écoles supérieures de théâtre : l'ENSAD à Montpellier, l'ESAD à Paris, l'école du TNB à Rennes. En 2016, il signe la mise en scène du spectacle de sortie de promotion des élèves de l'ESAD Paris (14 interprètes) sur un texte contemporain de Sonia Chambretto, « Gratte-Ciel ».

Par ailleurs, Pascal Kirsch intervient régulièrement auprès des publics dans le cadre d'ateliers : à la Commune à Aubervilliers auprès de jeunes demandeurs d'emploi impliqués dans la création d'un spectacle « Liliom », avec des amateurs, avec des migrants à Paris dans le cadre d'un atelier hebdomadaire, avec des lycéens du lycée Joliot Curie à Nanterre. Pascal Kirsch a également animé des ateliers ouverts au sein du Studio-Théâtre de Vitry en 2015.

En Ile-France, ses principaux partenaires de création et d'implantation sont : le Théâtre de l'Echangeur, la commune à Aubervilliers, le Studio-Théâtre de Vitry et récemment la MC 93 à Bobigny.

Présentation du projet de création

Titre de la création : La Princesse Maleine de Maurice Maeterlinck

Esthétique de la création : Théâtre

Présentation de l'équipe artistique :

La conception et la mise en scène est assurée par Pascal Kirsch avec 10 comédiens au plateau.

Présentation du projet de création :

Il s'agit de la première pièce de Maurice Maeterlinck, écrite en 1889, adaptée d'un conte de Grimm, qui met en scène un monde fantastique de princes, princesses, roi, reines, forêt, tempête, magie, surnaturel et burlesque.

Pascal Kirsch travaillera la pièce afin de mettre en valeur le combat d'amour de Maleine d'une part, et la dimension grotesque et inquiétante de personnages « monstrueux » proches des personnages de Shakespeare, d'autre part. Il sera aussi question de la famille, étudiée à la loupe comme un groupe d'insectes sociaux avec le père, la belle-mère, le fils, la belle-fille... La scénographie est pensée comme un espace concret et modulable.

Calendrier de création :

. Répétitions :

Les répétitions auront lieu entièrement en Ile-de-France (50 jours au total) :

- 2 jours au Théâtre de L'Echangeur à Bagnolet en avril-mai 2017
- 11 jours à La fabrique des arts à Malakoff en mai 2017
- 18 jours au Centquatre à Paris en mai-juin 2017
- 6 jours au Théâtre L. Aragon à Tremblay en juin 2017
- 13 jours à la MC 93 à Bobigny en juin-juillet

. Date et lieu de la première représentation : 9 juillet 2017 au Festival d'Avignon, Cloître des Célestins

Lieux partenaires du projet :

- 6 partenaires en coproduction dont 1 francilien : MC 93 à Bobigny (35 000 € + costumière), festival d'Avignon (25 000 €), MC2 Grenoble (20 000 € + construction de décors), Scène nationale de Saint-Brieuc (10 000 €), Le Parvis à Tarbes (10 000 €), L'Equinoxe à Châteauroux (10 000 €), soit 100 000 € au total

- 5 partenaires franciliens qui accueillent la compagnie pour des résidences de création : Théâtre de l'Echangeur à Bagnolet, Fabrique des arts à Malakoff, Centquatre à Paris, Théâtre L. Aragon à Tremblay, MC 93 à Bobigny.

Partenaires publics :

Acquis : DRAC : 25 000 €,
Sollicités : Spedidam : 10 000 €, Sacem : 10 000 €, Fonds de dotation Prosoros (émergence) : 10 000 €

Lieux de diffusion et nombre de représentations prévus en Ile-de-France :

30 représentations au total dont 6 sur la saison 2017/18 et 24 sur la saison 2018/19, dont 13 représentations en Ile-de-France : 12 représentations à la MC 93 et 2 représentations au Théâtre Firmin Gémier à Antony.

11 représentations auront également lieu hors Ile-de-France à Grenoble, Châteauroux, Tarbes, Saint-Brieuc.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région apporte une aide en faveur du Théâtre de Léthé à Paris pour le projet de création « La Princesse Maleine » d'un montant de 30 000 € sur une base subventionnable de 308 540 € correspondant au budget du projet déduction faite de la différence entre l'aide demandée et l'aide proposée.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES ARTISTIQUES	184 210,00	57,83%	DRAC Aide à la production - acquis	25 000,00	7,85%
CHARGES TECHNIQUES	123 584,00	38,80%	REGION IDF - aide à la création	40 000,00	12,56%
COMMUNICATION	1 200,00	0,38%	AUTRES FINANCEMENTS	37 540,00	11,79%
COUTS DE STRUCTURE	9 546,00	3,00%	RECETTES PROPRES	0,00	0,00%
Total	318 540,00	100,00%	Coproductions	110 000,00	34,53%
			Cessions de spectacles	96 000,00	30,14%
			Apport compagnie	10 000,00	3,14%
			Total	318 540,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 000,00 €
2018	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009735
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : LA COMPAGNIE DE SOI - PROJET DE CREATION (AVIGNON 2017) : FACE A LA MER, POUR QUE LES LARMES DEVIENNENT DES ECLATS DE RIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	236 804,00 €	4,22 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA COMPAGNIE DE SOI
 Adresse administrative : 24 RUE CHAPON
75003 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur SERGE BONTEMPS, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 48990745100038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 24 avril 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 24/04/2017

Présentation du bénéficiaire

Formé initialement au théâtre (Institut Supérieur d'Art Dramatique de Tunis), Radhouane El Meddeb débute sa carrière en tant que comédien au théâtre et au cinéma avant de devenir chorégraphe-interprète en 2006. Pendant les années consacrées au théâtre, il a toutefois travaillé ponctuellement avec des chorégraphes en tant qu'interprète et collaborateur artistique. Il crée son premier spectacle de danse en 2006, un solo « en finir avec MOI » aux rencontres chorégraphiques de Carthage, repéré par les professionnels. Il fonde alors sa compagnie la « compagnie de SOI ».

Il multiplie ensuite les créations et collaborations en France (Montpellier Danse, Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis, Centre National de la Danse, Centre Chorégraphique National de Caen, collectif 12, Concordanse(s)...)

Depuis 2011, il est artiste associé au Centquatre. Il crée en 2014, « Au temps où les arabes dansaient... » au Centre de Développement Chorégraphique de Toulouse, pièce qui tourne encore ; elle a notamment été présentée à la Biennale de Danse du Val de Marne en 2017, la Briqueterie étant un partenaire fidèle de la compagnie. La compagnie diffuse et crée ses spectacles en Île-de-France, comme en France et à l'international. En 2015, avec le soutien du Centre des Monuments Nationaux, Radhouane El Meddeb a créé un spectacle pour 10 interprètes de danses urbaines au Panthéon dans le cadre de la première édition de Monuments en mouvement.

La compagnie est soutenue par la DRAC Île-de-France au titre de l'aide à la structuration.

Présentation du projet de création

Titre de la création : « Face à la mer, pour que les larmes deviennent des éclats de rire »

Esthétique de la création : danse

Equipe artistique :

Chorégraphie de Radhouane El Meddeb, composition musicale de Jihed Khmiri, scénographie de Annie Tolleter, lumières par Xavier Lazarini et les costumes par Kenza Ben Ghachem.

9 interprètes au plateau, 6 danseurs, un comédien/slameur, une danseuse/circassienne et un chanteur.

Présentation du projet de création :

Avec cette pièce, Radhouane El meddeb souhaite confronter son histoire personnelle et intime avec la Tunisie et celle des mutations de ce pays. Alors qu'il a quitté la Tunisie en 1996 pour la France, et obtenue sa naturalisation en 2008, pour vivre librement de son art, il souhaite aller à la rencontre de la Tunisie d'aujourd'hui et travailler avec des artistes tunisiens.

Calendrier de création :

- Répétitions :

Les temps de recherche et de répétitions se déroulent au Théâtre Mand'Art de Tunisie, à la Scène nationale de Douai ainsi qu'à la Briqueterie – centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne.

- Date et lieu de la première représentation : 20 juillet 2017 au Festival d'Avignon (Cloître des Carmes).

Lieux partenaires du projet :

- 10 partenaires de coproduction dont 4 franciliens : Théâtre Jean Vilar de Vitry, la Briqueterie – centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne, La Villette et l'Institut Français.

Partenaires publics :

Acquis : DRAC (quote-part subvention) : 10 000 €, Caisse des Dépôts : 20 000 €

Sollicités : Département du Val-de-Marne : 10 000 €

Lieux de diffusion et nombre de représentations (cessions) :

4 représentations sont prévues en Île-de-France pour la saison 2017/18 : Théâtre Jean Vilar de Vitry (1), L'apostrophe – Scène nationale de Cergy-Pontoise (1) et La Villette (2)

6 représentations sont par ailleurs prévues hors Île-de-France : Festival d'Avignon (5) et L'arsenal de Metz (1).

Budget du projet

CHARGES	€ TTC	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ TTC
CHARGES ARTISTIQUES	134 019 €	SUBVENTIONS ETAT		10 000
		DRAC Ile de France Quote part aide à la structuration	x A <input type="checkbox"/> S	10 000 €
CHARGES TECHNIQUES	51 228 €	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES		37 000 €
		Région Ile-de-France Aide à la création	<input type="checkbox"/> A x S	17 000 €
		<u>Départements</u> :Val de Marne	<input type="checkbox"/> A x S	10 000 €
COMMUNICATION	40 845 €	<u>AUTRES FINANCEMENTS</u>		20 000 €
COUTS DE STRUCTURE	17 712 €	Mécénat sponsoring : Caisse des dépôts	x A <input type="checkbox"/> S	20 000 €
		<u>RECETTES PROPRES</u>		186 804 €
		Cessions de spectacles		58 804 €
		Coproductions		128 000 €
TOTAL CHARGES	243 804 €	TOTAL PRODUITS		243 804 €

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable de 236 804 € et correspondant au budget déduction faite de la différence entre le montant d'aide régionale proposé et le montant sollicité

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €
2018	4 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009737
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : LE BIRGIT ENSEMBLE - PROJET DE CREATION : MEMORIES OF SARAJEVO + DANS LES RUINES D'ATHENES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	373 536,00 €	8,03 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE BIRGIT ENSEMBLE
 Adresse administrative : 3 RUE POIRIER
 94160 SAINT-MANDE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur GREGORY GABRIEL-ROGEZ, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 80197072400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 19 avril 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 19/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

Formées au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique, Julie Bertin et Jade Herbulot fondent leur compagnie, le Birgit Ensemble, en 2014 et créé leur premier spectacle « Berliner Mauer ». La démarche artistique de la compagnie s'attache depuis ses débuts aux questionnements relatifs à la mise en scène et à la dramaturgie de l'histoire, à la notion d'épique et à l'implication des spectateurs dans le dispositif scénique. Le Birgit Ensemble s'attache à une esthétique née de la confrontation de la variété des écritures abordées - vidéo, interviews, extraits de roman, chansons, improvisations, témoignages... Elles bénéficient dès leur première création de partenaires qui accompagnent leurs projets : TGP – CND de Saint-Denis, Théâtre Paul Eluard de Choisy-le-Roi, Le Théâtre 95 de Cergy-Pontoise, Théâtre des Quartiers d'Ivry – CDN du Val-de-Marne ou encore Théâtre de Vanves, le Pôle Culturel d'Alfortville, la

Pop... La compagnie a créé trois spectacles, « Berliner Mauer », « Pour un prélude » et « Cabaret Europe ».

La compagnie est soutenue par des aides au projet, de la DRAC Ile-de-France, du Conseil Départemental du Val-de-Marne, du JTN comme des sociétés civiles.

Présentation du projet de création

Titre de la création : diptyque « Memories of Sarajevo » et « Dans les ruines d'Athènes »

Esthétique de la création : Théâtre

Présentation de l'équipe artistique

Mise en scène et auteures : Julie Bertin et Jade Herbulot. Direction musicale et composition : Grégoire Scénographie, décors : Camille Duchemin. Lumières : Grégoire De Lafond. Création sonore Lucas Lelièvre, Marc Bretonnière. Vidéo, multimédia Pierre Nouvel. Stagiaire lumières et assistantat à la mise en scène : Margaux Eskenazi. Costumes Camille Aït-Allouache
Les créations réuniront 16 interprètes qui joueront pour certains dans les deux pièces.

Présentation du projet de création

« Memories of Sarajevo » et « Dans les ruines d'Athènes » s'inscrivent dans une tétralogie débutée en 2013 avec la première création du Birgit Ensemble, « Berliner Mauer » et prolongée avec « Pour un prélude » en 2015. Les nouveaux spectacles traversent les années 90 et le début des années 2000 avec comme angle d'attaque les relations complexes entre les institutions européennes et deux événements majeurs de la fin du 20ème et du début du 21ème siècle en Europe : le siège de Sarajevo et l'impact de la crise économique en Grèce. Pour « Memories of Sarajevo », le spectacle débute comme une comédie musicale. Quant à « Dans les ruines d'Athènes », c'est sur un plateau de reality-show, « le Parthenon Story ! » que des candidats vont s'enfermer dans une réplique miniature d'un temple grec ancien. La question de la relation avec les spectateurs sera essentielle et des dispositifs scéniques particulier permettront réellement la mise en relation (Vidéos, interactions directes, rôle donnés aux spectateurs...).

Calendrier de création :

- Répétitions :

La compagnie a travaillé au Théâtre de Chatillon (92), au Pôle culturel d'Alfortville (94), au Jeune Théâtre National (75), au Théâtre Le Vieux colombier (75), aux plateaux sauvages (75), à la Pop (75) ainsi qu'à la scène nationale d'Aubusson (23).

- Date et lieu de la première représentation : 9 juillet 2017 au Festival d'Avignon.

Partenaires du projet :

- 12 partenaires de coproduction dont 6 franciliens : Théâtre des Quartiers d'Ivry – CDN du Val-de-Marne, La Pop (75), Le Théâtre de Chatillon (92), Le Pôle culturel d'Alfortville (94), le Théâtre Gérard Philippe de Champigny-sur-Marne (94), Les plateaux sauvages (75).

Partenaires publics :

Acquis : DRAC Ile-de-France (aide à la production dramatique) et Conseil Départemental du Val-de-Marne. + Spedidam, Fonds Sacd, et Jeune Théâtre national).

Lieux de diffusion et nombre de représentations prévus en Ile-de-France :

12 représentations sont prévues au cours de la saison 2017/18 en Ile-de-France : Au Théâtre des Quartiers d'Ivry – CDN du Val-de-Marne (10), au Théâtre de Chatillon (1), Le Pôle culturel d'Alfortville (1). 12 représentations sont par ailleurs prévues hors-Ile-de-France.

Budget du projet

CHARGES	€ HT	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ HT
CHARGES ARTISTIQUES	244 024	SUBVENTIONS ETAT		20 000
		DRAC Ile de France – service danse	X A <input type="checkbox"/> S	20 000
CHARGES TECHNIQUES	107 976	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES		46 000
		Région Ile-de-France Aide à la création	<input type="checkbox"/> A x S	40 000
		Ville de Paris	<input type="checkbox"/> A x S	6 000
COMMUNICATION	6 037	<u>AUTRES FINANCEMENTS</u>		83 836
COUTS DE STRUCTURE	25 499			
		<u>RECETTES PROPRES</u>	<input type="checkbox"/>	233 700
		Cessions de spectacles		95 000
		Coproductions		132 300
TOTAL CHARGES	383 536	TOTAL PRODUITS	<input type="checkbox"/>	383 536

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable est de 373 536 € et correspondant à au budget déduction faite de la différence entre le montant d'aide régionale proposé et le montant sollicité

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- HAUTS DE SEINE
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT	
Exercice	Montant
2017	18 000,00 €
2018	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009749
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : RIPOSTE - PROJET DE CREATION : ORESTIE, OPERA HIP-HOP
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	227 923,00 €	8,77 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RIPOSTE
 Adresse administrative : 4 RUE DE BELGRADE
93000 BOBIGNY
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Mesdames AMEL BERROU, Présidente

Date de publication au JO : 28 mars 1995

N° SIRET : 41901790000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 26 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 26/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

D' de Kabal est rappeur, slameur, chanteur et comédien. Co-fondateur du groupe de rap Kabal, il a également joué avec Assassin. Puis à partir de la fin des années 1990, il joue sur les plateaux de théâtre dans des pièces de Mohammed Rouabhi, Stéphanie Loïk, Razerka Lavant, Mathieu Bauer, Hassane Kouyaté, David Lescot... A partir de 2001, il découvre le slam et entame de nombreuses collaborations artistiques (Spoke Orchestra, Bouchazoreill...)

En 2005, il fonde sa compagnie, R.I.P.O.S.T.E., avec l'ambition de proposer un espace de création pluridisciplinaire à la croisée de l'écriture, du théâtre et de la musique, qui participe à la reconnaissance de la culture hip hop. Depuis, R.I.P.O.S.T.E. a connu un développement important à travers la création d'une dizaine de pièces de théâtre/slam/danse hip hop (dont : Ecorce de Peines en 2006, Femmes de paroles en 2009, Le petit chaperon rouge en sweat rouge en 2010, Créatures en 2013 avec la danseuse Emeline Pubert dans le cadre du sujet à vif Avignon / SACD, Silencio, l'enfant sans nom en 2013, L'homme-femme / les mécanismes invisibles en 2015) ainsi que des projets musicaux (avec les groupes Daronz, Boca Senior, Bouches de là, Trio Schizophony).

En 2014, D' de Kabal se lance, en compagnie d'Arnaud Churin et de 17 interprètes, comédiens, chanteurs, rappeurs, beat-boxers, danseurs, dans la création d'un opéra hip-hop, « Agamemnon », avec l'ambition de monter à terme l'ensemble de la trilogie d'Eschyle, « L'Orestie ».

La compagnie est aussi à l'initiative de manifestations transversales comme « l'Université hip hop mobile » avec des artistes, des universitaires, des sociologues et du public, ou comme « 93 Slam Caravane » (2005-2010), autour d'ateliers d'écriture et de slam réalisés dans plusieurs communes de Seine-Saint-Denis. R.I.P.O.S.T.E. mène de nombreuses actions culturelles auprès de publics variés : jeunes, patients d'hôpitaux, détenus, retraités, femmes en alphabétisation, animateurs...etc.

La compagnie bénéficie d'un bon ancrage territorial en Ile-de-France, principalement en Seine-Saint-Denis où elle est implantée de longue date et où elle travaille avec de nombreuses communes dont Le Blanc-Mesnil et Bobigny, dans les Yvelines où elle a un lien avec Le Colombier à Magnanville et le CAC G. Brassens à Mantes-la-Jolie, ainsi que dans le Val de Marne en lien avec le Pôle culturel d'Alfortville.

La compagnie est soutenue par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, la DRAC Ile-de-France et la Région Ile-de-France.

Présentation du projet de création

Titre de la création : « Orestie, opéra hip-hop »

Esthétiques de la création : théâtre, opéra, musiques actuelles (hip-hop)

Présentation de l'équipe artistique :

La mise en scène sera assurée par D' de Kabal et Arnaud Churin, la composition et la direction musicale par Arnaud Vernet et Franco Mannara, la dramaturgie par Emmanuela Pace et D' de Kabal. 8 chanteurs, rappeurs seront sur scène (dont les rappeurs et rappeuse Kohndo, Mike Ladd, Gasandji), ainsi que 3 beat-boxers, 1 danseur et 7 comédiens, soit 19 interprètes sur le plateau.

Présentation du projet de création

« L'Orestie » d'Eschyle constitue la seule trilogie complète qui date du 5ème siècle avant notre ère. Elle est composée de trois tragédies centrées sur l'histoire des Atrides : *Agamemnon*, *Les Choéphores* et *Les Euménides*. L'ambition de R.I.P.O.S.T.E. est de monter le texte des deux premières pièces et d'y adjoindre un autre texte, écrit par le trio D' de Kabal, Arnaud Churin et Emmanuela Pace, qui mettra en scène, dans une version contemporaine, le procès d'Oreste pour le meurtre de sa mère, Pylade, son défenseur étant incarné par le rappeur et improvisateur Mike Ladd, et la déesse Athéna par une rappeuse.

A travers l'œuvre d'Eschyle, c'est, selon D' de Kabal, une vision de la naissance de la justice des hommes, des citoyens qui s'incarne, face à la violence et à la tyrannie.

Le chœur sera placé au centre de la pièce et sera pris en charge par un trio de beat-boxers, la composition musicale sera inspirée de plusieurs styles allant de la cantilène moyenâgeuse au sample et au rap en passant par la musique soul et le gospel. La scénographie sera basée sur un escalier, comme dans « Agamemnon ».

Calendrier de création :

. Répétitions :

Les répétitions auront lieu en Ile-de-France et sont prévues sur 28 jours au total.

Elles se déroulent sur trois périodes, soit 5 jours au Deux pièces cuisine au Blanc-Mesnil (93) en mai 2017 ; 10 jours au Pôle culturel d'Alfortville (94) en décembre 2017 et janvier 2018 et enfin 13 jours à la MC 93 à Bobigny (93) en février et mars 2018.

. Date et lieu de la première représentation : 7 mars 2018 à la MC 93 à Bobigny.

Lieux partenaires du projet :

2 partenaires en coproduction : MC 93 et Pôle culturel d'Alfortville soit 40 000 €

3 partenaires qui accueillent la compagnie pour des résidences de création : MC 93, Pôle culturel d'Alfortville et Deux pièces cuisine.

Partenaires publics :

Acquis : DGCA: 30 000 €, DRAC (quote-part subvention) : 13 000 €, Département de Seine-Saint-Denis (quote-part subvention – acquis) : 18 900 €

Sollicités : Département du Val de Marne (sollicité) : 25 000 €, Spedidam : 5000 €,

Lieux de diffusion et nombre de représentations prévus en Ile-de-France :

8 représentations au total sur la saison 2017/18, soit 6 représentations à la MC 93 Bobigny, 1 représentation à l'Avant-Seine à Colombes, 1 représentation au Pôle culturel d'Alfortville.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région décide de soutenir la compagnie R.I.P.O.S.T.E. pour le projet de création « Orestie, opéra hip-hop » à hauteur de 20 000 € sur une base subventionnable de 227 923 € correspondant au budget du projet déduction faite de l'écart entre l'aide demandée et l'aide proposée.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES ARTISTIQUES	159 868,00	64,48%
CHARGES TECHNIQUES	76 355,00	30,80%
COMMUNICATION	3 000,00	1,21%
COUTS DE STRUCTURE	8 700,00	3,51%
Total	247 923,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DGCA - aide exceptionnelle - acquis	30 000,00	12,10%
DRAC Musique - quote-part aide à la structuration - acquis	13 000,00	5,24%
REGION IDF - aide à la création	40 000,00	16,13%
DEPARTEMENT DU 94 - aide à la création - sollicité	25 000,00	10,08%
DEPARTEMENT DU 93 - quote-part - acquis	18 903,00	7,62%
AUTRES FINANCEMENTS	9 020,00	3,64%
RECETTES PROPRES	0,00	0,00%
Coproductions	40 000,00	16,13%
Cessions de spectacles IDF	72 000,00	29,04%
Total	247 923,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 000,00 €
2019	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	42 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	42 000,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	42 000,00 €
	Montant total	126 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009751
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COMPAGNIE DE LA JEUNESSE AIMABLE - PROJET DE CREATION : CYRANO

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	281 500,00 €	7,10 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DE LA JEUNESSE AIMABLE
 Adresse administrative : 37 AVENUE PASTEUR
93100 MONTREUIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur XAVIER BARRAL, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 49946051700026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 01/01/2017.

Présentation du bénéficiaire

La Compagnie de la Jeunesse Aimable naît en 2002-2003 autour du travail d'écriture et de mise en scène de Lazare Herson Macarel pour le spectacle Iphigénie. Suivront d'autres mises en scène par Lazare Herson-Macarel de ses propres pièces (Je ne dors plus...) ou de textes du répertoire comme Le Misanthrope (2009) ou Le Cid (2010-2011).

La compagnie repose sur des principes de direction artistique partagée entre la petite quinzaine de membres de la troupe.

A partir de 2009, la création L'enfant Meurtier, marque un tournant pour la compagnie. Pour ce spectacle jeune public, programmé au Festival Impatience du Théâtre national de l'Odéon, la compagnie obtient l'aide à l'encouragement du CNT et le soutien du Studio-Théâtre de Vitry et de Lilas-en-scène.

Par la suite, la compagnie monte deux autres spectacles jeunes publics, grâce à des commandes successives en 2010 de l'Institut Français du Maroc, qui en accompagne la tournée : Le Chat Botté puis Peau d'Âne. Ce dernier spectacle a été recréé après la tournée au Maroc et tourne encore aujourd'hui, principalement dans des théâtres de ville d'Ile-de-France. En 2014, Lazare Herson-Macarel propose une adaptation tout public de « Falstafe » de Valère Novarina d'après William Shakespeare au Festival d'Avignon en partenariat avec le Théâtre Paris Villette et avec le soutien de la Région Ile-de-France.

Présentation du projet de création

Titre de la création : Cyrano

Esthétique de la création : Théâtre

Présentation de l'équipe artistique : Lazare Herson-Macarel (Metteur en scène), Edmond Rostand (Auteur), Ingrid Pettigrew (Scénographie), Jérémie Papin (Lumières), Eddie Chignara (acteur), 8 autres acteurs et 2 musiciens

Présentation du projet de création : Ce projet s'inscrit tout d'abord dans la continuité de la recherche entreprise par le metteur en scène dans ses précédents spectacles : de grands poèmes dramatiques portés par de jeunes équipes afin d'installer une complicité avec le spectateur. La compagnie travaille dans le souci d'amener au théâtre des spectateurs nouveaux. Le projet de monter Cyrano d'Edmond Rostand remonte par ailleurs à la rencontre du metteur en scène Lazare Herson-Macarel avec le comédien Eddie Chignara qui incarnera le personnage de Cyrano, rôle supposant profondeur, légèreté, intelligence et endurance. Le projet vise aussi à donner une « fête populaire au véritable sens du terme, fête qui rassemble les gens les plus différents pour un festin de mots, d'intelligence, d'énergie vitale, de dépense improductive. Parce que ce texte est une expérience de jubilation tant pour l'acteur que pour le spectateur et que cette jubilation propre au théâtre est un premier pas vers l'action ».

Calendrier de création :

- Répétitions : du 20 octobre 2016 au 9 novembre 2017 au Théâtre Jean Vilar à Suresnes en passant par le Théâtre de la Tempête en septembre.

- Date et lieu de la première représentation : 10 novembre 2017 au Théâtre Jean Vilar à Suresnes.

Partenaires du projet : Théâtre Jean Vilar à Suresnes, Théâtre Roger Barat à Herblay, Théâtre André Malraux à Chevilly-Larue, Les Passerelles à Pontault-Combault.

Lieux de diffusion et nombre de représentations prévus en Ile-de-France : 21 représentations en Ile-de-France au Théâtre Jean Vilar (Suresnes), Théâtre André Malraux (Chevilly-Larue, Théâtre de Cachan, Les Passerelles (Pontault-Combault), Théâtre Montansier (Versailles), Théâtre Roger Barat (Herblay), Le Figuier Blanc (Argenteuil), Théâtre Jean Arp (Clamart), Théâtre du Blanc-Mesnil, Théâtre des Bergeries (Noisy-le-Sec), L'Orange Bleue (Eaubonne).

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région apporte une aide d'un montant de 20 000 € sur une base subventionnable de 281 500 € correspondant au budget prévisionnel déduction faite de l'écart entre la subvention demandée et la subvention proposée.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	206 664,00	68,55%
Dépenses techniques	49 280,00	16,34%
Communication	17 726,00	5,88%
Coûts de structure	27 830,00	9,23%
Total	301 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	40 000,00	13,27%
ADAMI	20 000,00	6,63%
Mécénat	5 000,00	1,66%
Jeune Théâtre National	17 700,00	5,87%
Cessions de spectacle (En Ile de France)	182 000,00	60,36%
Coproductions (Suresnes jean Vilar, Chevilly Larue, Les Passerelles Pontault Combault, Théâtre Roger Barat Herblay)	28 000,00	9,29%
Autres cessions (Quote-part)	8 800,00	2,92%
Total	301 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 000,00 €
2018	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux manifestations culturelles	30 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009756
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COMPAGNIE DU 8 AVRIL - PROJET DE CREATION : TRISTESSE ET JOIE DANS LA VIE DES GIRAFES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	153 000,00 €	16,34 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 8 AVRIL
 Adresse administrative : 4 PASSAGE SAINT-PIERRE-AMELOT
 75011 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur JOSE ALFAROBA, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 81794804500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 20 avril 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 20/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

Après une formation de comédien (Atelier de Sapajou et Studio-Théâtre d'Asnières) et plusieurs assistanats, Thomas Quillardet décide de se consacrer à la mise en scène. Il crée son premier spectacle, « les quatre jumelles » de Copi, en 2004. Il a créé près d'une dizaine de spectacles, « ou les cœurs s'éprennent » d'après Eric Rohmer créé en 2016 est en cours de diffusion (Théâtre de Saint-Nazaire, Théâtre de la Bastille...).

Il crée avec Claire Guièze (directrice administrative) la compagnie du 8 avril en 2015 avec laquelle il développe un projet à partir de nouvelles écritures pour mettre en scène enthousiasmes, déceptions, désirs, mutations. Il écrit ou adapte les textes ou met en scène des auteurs contemporains.

Dès sa création, la compagnie a pu s'appuyer sur un réseau national tissé depuis les premières mises en

scène de Thomas Quillardet. La compagnie est ainsi artiste complice au Théâtre de Vanves (92) jusqu'en 2019 et associé jusqu'à la fin de l'année 2017 au trident – Scène nationale de Cherbourg. La compagnie est soutenue par des aides au projet, de la DRAC Ile-de-France comme de l'ADAMI ou du CNT.

Présentation du projet de création

Titre de la création : « Tristesse et joie dans la vie des girafes »

Esthétique de la création : Théâtre tout public et familial (à partir de 10 ans)

Présentation de l'équipe artistique

Mise en scène Thomas Quillardet, Scénographie de Lisa Navarro, les lumières par Sylvie Melis, Claire Guièze, assistante à la mise en scène, Frédéric Gigoud, créateur costume et Hugo Hazard Régisseur général. Les 4 interprètes sont Marc Berman, Jean-toussaint Bernard, Maloue Fourdrinier et Christophe Garcia.

Présentation du projet de création

La pièce écrite par l'auteur et metteur en scène portugais Tiago Rodrigues est un parcours initiatique d'une petite fille de 9 ans empruntant les codes du conte et qui aborde les questions de crise économique, de deuils, de solitudes, de renoncements. La pièce est un jeu d'équilibre entre fiction et réalité qui mélange également les genres : documentaire animalier, exposé d'école, parodie de pièce de Tchekhov, langage poétique, trivialité.

Calendrier de création :

- Répétitions : La compagnie a travaillé au T2G – CDN de Gennevilliers ainsi qu'au Théâtre de Saint-Nazaire.
- Date et lieu de la première représentation : le 14 juillet 2017 au Festival d'Avignon

Lieux partenaires du projet :

- 7 partenaires de coproduction dont 2 franciliens : Théâtre Jean Arp de Clamart et le Théâtre de Choisy-le-Roi.

Partenaires publics :

Acquis : DRAC (aide à la production dramatique) : 15 000 €, ADAMI (20 000 €) et CNT (18 000 €).

Lieux de diffusion et nombre de représentations prévus en Ile-de-France : Théâtre de Vanves (2 au cours de la saison 17-18 et 2 pour la saison suivante 18-19), Théâtre de Choisy le Roi (1), Théâtre Jean Arp à Clamart (1) et le Montfort à Paris (10).

Une douzaine de représentations sont également prévues hors Ile-de-France.

Budget du projet

CHARGES	€ TTC	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ TTC
CHARGES ARTISTIQUES	69 950	SUBVENTIONS ETAT		33 000
		DRAC Ile de France	x A <input type="checkbox"/> S	15 000
		CNT	x A <input type="checkbox"/> S	18 000

CHARGES TECHNIQUES	71 450	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES		32 000
		Région Ile-de-France Aide à la création	<input type="checkbox"/> A x S	32 000
PRODUCTION, DIFFUSION, COMMUNICATION	18 600	AUTRES FINANCEMENTS		
COUTS DE STRUCTURE			<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	
		RECETTES PROPRES	<input type="checkbox"/>	95 000
		Cessions de spectacles		28 000
		Coproductions		67 000
TOTAL CHARGES	160 000	TOTAL PRODUITS	<input type="checkbox"/>	160 000

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 153 000 € et correspondant au budget déduction faite de la différence entre le montant d'aide régionale proposé et le montant sollicité.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- HAUTS DE SEINE
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €
2018	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009760
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COMPAGNIE BANINGA - PROJET DE CREATION : MONSTRES / ON NE DANSE PAS POUR RIEN
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	250 673,00 €	5,98 %	15 000,00 €
Montant Total de la subvention			15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE BANINGA
 Adresse administrative : 35 BIS RUE DE REUILLY
75012 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame AGNES PRINCET, Présidente

Date de publication au JO : 6 décembre 2012

N° SIRET : 79167691900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Date prévisionnelle de début de projet : 24 avril 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est le 24/04/2017.

Présentation du bénéficiaire

Le danseur et chorégraphe, Delavallet Bidiefono, fonde d'abord sa compagnie à Brazzaville avant de s'établir en France en 2012. Il a créé près d'une dizaine de pièces chorégraphique, d'abord des courtes pièces, dont « Ndjila na Ndjila – d'une route à l'autre » en 2007 avec laquelle il obtient le second prix du concours Afrique Danse des 7ème rencontre chorégraphique de l'Afrique et de l'Océan Indien. En 2009, il crée sa première pièce de groupe « Empreintes / on posera les mots après » avec laquelle il gagne reconnaissance du public comme des professionnels. En 2013, invité par le Festival d'Avignon, il présente sa création « Au-delà » au cloître des Célestins. La pièce tournera pendant deux années en France comme en Europe (suisse, Pays-Bas, Italie).

Engagé dans la vie artistique du Congo, il participe à Brazzaville au développement de la danse contemporaine en animant des ateliers et stages régulièrement. Il a créé en 2015 un espace dédié à la

danse, l'Espace Baning'Art en périphérie de Brazzaville.

Delavallet Bidiefono collabore également régulièrement avec d'autres artistes, Dieudonné Niangouna, David Bobée, David Lescot.

Implantée en Ile-de-France, il bénéficie de partenaires fidèles principalement dans le Val-de-Marne (Théâtre de Choisy-le-Roi – scène conventionnée pour la diversité linguistique, MAC de Créteil – Scène nationale, Théâtre Romain Rolland de Villejuif) mais également La Villette ou l'Avant-Scène de Colombes.

La compagnie est soutenue par des aides au projet, de la DRAC, du Département du Val-de-Marne ou encore des sociétés civiles.

Présentation du projet de création

Titre de la création : « Monstres / On ne danse pas pour rien »

Esthétique de la création : danse

Présentation de l'équipe artistique :

Chorégraphe : Delavallet Bidiefono. Composition, créateur son : Jean-Noël François. Scénographie, décors : Hafid Chouaf et Caroline Frachet. Lumières : Stéphane Aubert

La pièce réunira 10 danseurs et 3 musiciens au plateau.

Présentation du projet de création

En écho à la construction de l'Espace Baning'Art à Brazzaville, avec ce spectacle, Delavallet Bidiefono souhaite évoquer sa construction et l'idée même de construction, d'un parcours, d'une esthétique, d'une politique, de l'espoir des hommes et des femmes... Le spectacle réunira des danseurs de Brazzaville et danseurs de France qui rappelleront par leurs mouvements les ouvriers du chantier de l'Espace Baning'Art. La musique occupant une place importante dans le travail de Delavallet Bidiefono, trois musiciens seront sur scène aux côtés des danseurs.

Calendrier de création :

- Répétitions : Pour ce projet, le chorégraphe a travaillé à l'Espace Baning'Art à Brazzaville, à la Villette à plusieurs reprises, au Théâtre de Choisy-le-Roi et à l'Opéra de Limoges.

- Date et lieu de la première représentation : 28 septembre 2017 à l'Opéra de Limoges (Festival des Francophonies)

Partenaires du projet :

Lieux de diffusion et nombre de représentations prévus en Ile-de-France : 4 représentations sont prévues au cours de la saison 2017-2018 au Théâtre de Choisy-le-Roi (1), au Théâtre Romain Rolland de Villejuif (1) et à la Grande Halle de la Villette (2).

Par ailleurs 13 représentations auront lieu hors Ile-de-France au cours de la même saison 2017/18.

Budget du projet

CHARGES	€ HT	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ HT
CHARGES ARTISTIQUES	190 446	SUBVENTIONS ETAT		18 000
		DRAC Ile de France – service danse	x A <input type="checkbox"/> S	10 000
		Institut Français	x A <input type="checkbox"/> S	8 000
CHARGES TECHNIQUES	34 252	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES		50 000
		Région Ile-de-France Aide à la création	<input type="checkbox"/> A x S	30 000
		Département du Val de Marne	<input type="checkbox"/> A x S	20 000
COMMUNICATION	2 000	AUTRES FINANCEMENTS		17 000
COUTS DE STRUCTURE	38 975	Spedidam, adami	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	17 000
		RECETTES PROPRES	<input type="checkbox"/>	180 673
		Cessions de spectacles		39 500
		Coproductions		127 318
		Autres : apport préachat		13 854
TOTAL CHARGES	265 673	TOTAL PRODUITS	<input type="checkbox"/>	265 673

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable de 250 673 € correspond correspondant à au budget déduction faite de la différence entre le montant d'aide régionale proposé et le montant sollicité.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT	
Exercice	Montant
2017	10 500,00 €
2018	4 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009266
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN ILE-DE-FRANCE (AIDE AUX RESEAUX 2017)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	27 200,00 €	36,76 %	10 000,00 €
Montant Total de la subvention			10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDM IDF ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN IDF

Adresse administrative : 4 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC
93300 AUBERVILLIERS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur BENSIGNOR FRANCOIS, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 81061563300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant
Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

L'association Collectif MDM IdF, rassemble des personnes morales (associations, collectivités, entreprises) et des personnes physiques, acteurs à tous les niveaux des musiques et danses du monde en Ile-de-France. Elle est présidée par François Bensignor depuis 2014.

Elle a pour objet l'animation du réseau des musiques et danses du monde en Ile-de-France, la coordination des actions de formation, de diffusion, de création et de recherche susceptibles de développer les pratiques professionnelles et amateurs et celles des arts et des techniques qui leur sont associées.

Au-delà de la reconnaissance d'une « esthétique » qui tient à la fois des musiques actuelles, des musiques traditionnelles et des musiques savantes, ou d'une insertion dans des dispositifs – création, diffusion, formation, développement social local –, il s'agit aujourd'hui pour le Collectif Musiques et Danses du Monde de consolider ses acquis et de développer une démarche initiée depuis l'adoption de la Charte du Collectif en janvier 2011. Le collectif rassemble aujourd'hui 56 adhérents, personnes morales et adhésions individuelles.

Projet d'activité 2017

En 2017, le Collectif MDM IdF poursuivra son travail d'appui et de dynamisation des projets mettant en valeur la richesse des Musiques & danses du Monde en Ile-de-France. Il s'impliquera tout particulièrement dans des démarches visant à favoriser l'échange culturel dans la diversité francilienne, la reconnaissance artistique à travers la mixité des expressions et des publics. Il interviendra en concertation avec ses adhérents pour développer des synergies d'actions avec d'autres membres du Collectif MDM IdF. Il jouera un rôle moteur dans la coordination d'initiatives, la mise en relation de partenaires, la mise en commun de savoir-faire. Il agira en interface avec la Fédération des Musiques & Danses Traditionnelles et du monde (FAMDT) et Zone Franche.

Le projet 2017 comprend des actions portant sur :

- La structuration de la filière en allant au-delà du tout spectacle pour s'intéresser à la sociabilité créative
- L'orientation et le conseil aux adhérents
- Des rencontres professionnelles
- La participation à des événements professionnels
- L'enrichissement de la base de donnée (Convention avec l'IRMA)
- L'observation participative et partagée avec la FAMDT
- La poursuite du projet de recherche et de cartographie sur les musiques et danses du monde en Ile-de-France
- La mise en place de projets communs (Babel Minots, Prix des musiques d'ici, Festival Tout Public en Ile-de-France, le projet d'une SMAC de coopération)

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région renouvelle son aide en faveur du Collectif Danses et Musiques du Monde à hauteur de 10 000 € sur une base subventionnable de 27 200 € correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé.

Budget prévisionnel 2017

CHARGES	€ HT ou TTC	%	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ HT ou TTC	%
<i>ACHATS</i>	2 500 €	7%	<i>SUBVENTIONS ETAT</i>		10 000 €	29%
Fournitures administratives	200 €	1%	Préciser la Direction et le service DRAC	DRAC IDF (S)	10 000 €	29%
Fournitures et petits équipements	300 €	1%				0%
Amélioration du site internet du Collectif	2 000 €	6%	<i>SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES</i>		17 000 €	50%
Autres, préciser.....		0%	Région Ile-de-France Aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant		17 000 €	50%
<i>SERVICES EXTERIEURS</i>	200 €	1%	Autre (à préciser)			0%
Assurance	200 €	1%	Départements (préciser lesquels)			0%
Documentation		1%	Commune 1 (préciser lesquelles)			0%
Autres, préciser.....		0%	Commune 2 (préciser lesquelles)			0%

<i>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</i>	3 000 €	9%	communauté de communes/d'agglomération (préciser laquelle)			0%
Honoraires		0%				0%
Publicité	1 000 €	3%	<i>SUBVENTIONS EUROPEENNES</i>		0 €	0%
Voyages et déplacements	2 000 €	6%	Préciser			0%
Réceptions		9%				0%
Téléphone, frais postaux		0%	<i>AUTRES FINANCEMENTS</i>		0 €	0%
Autres, préciser.....		0%	Fonds de soutien (Préciser : CNV...)			0%
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0 €	0%	Mécénats sponsoring (préciser)			0%
<i>CHARGES DE PERSONNEL</i>	1 500 €	4%	ASP (Emplois aidés)			0%
salaires et charges personnel non permanent (stagiaire)	1 500 €	4%	<i>RECETTES PROPRES</i>		7 200 €	21%
PROJETS ET ACTIONS	27 000 €	79%	Recettes d'activité			0%
BABEL MINOTS / BABEL MED	6 000 €	18%	Adhésions		500 €	1%
RENCONTRES PROFESSIONNELLES	2 000 €	6%	Apports aux projets et au fonctionnement FAMDT / VDMM / Fédé MJC IDF		6 700 €	20%
PRIX DES MUSIQUES D'ICI (prefig + lancement)	10 000 €	29%				
RECHERCHE / CARTOGRAPHIE / PRECONISATIONS	5 000 €	15%				
FESTIVAL TOUT PUBLIC en IDF (prefig.)	1 000 €	3%				
PROMOTION DES MDM (Terres de Mix, contenus audiovisuels...)	1 000 €	3%				
OUTILS STRUCTURANTS (Centre de Ressources)	1 000 €	3%				
OUTILS STRUCTURANTS (Observation Participative et Partagée FAMDT)	1 000 €	3%			0%
TOTAL CHARGES	34 200 €	100%	TOTAL PRODUITS (1)		34 200 €	100%

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €
2018	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	17 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	5 000,00 €
	Montant total	22 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009268
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COLLECTIF CULTURE BAR-BARS PARIS/IDF (AIDE AUX RESEAUX 2017)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	99 198,00 €	5,04%	5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF CULTURE BAR-BARS PARIS/IDF
 Adresse administrative : LE CARBONE 14
75011 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur FLORENT CICCOLI, Président
 N° SIRET : 53871501200026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

Le réseau national Culture bars bar rassemble des lieux majoritairement de petites jauges (moins de 200 places), liés à la convention collective de l'hôtellerie/restauration (CHR) et qui proposent une programmation artistique (pas uniquement musicale) promouvant la diversité culturelle, l'émergence, la vie économique et renforcement du lien social. En 2011, il a créé une antenne régionale francilienne avec un animateur dédié. L'antenne compte désormais 150 adhérents et 105 bénévoles

L'antenne fonctionne avec 1.20 équivalent temps plein en CDI une administratrice et un directeur du réseau national sur un temps dédié et un animateur du réseau francilien.

Le budget du réseau s'élève en 2016 à 104 749 €. Il reçoit le soutien de la Région Ile-de-France (10 000€ réseau spectacle vivant), de la Ville de Paris (Culture et commerce 30 000 €), la DGCA (prorata de la subvention nationale 40 000 €) et le CNV (22 000 €).

Projet régional 2017

- *Accompagnement à la structuration :*

- Renforcer le maillage territorial en développant la présence du Collectif Culture Bar-Bars, sur les départements d'Ile de France, en fonction des actions de repérages menées en 2016.
- Consolider le développement du Collectif Culture Bar-Bars à 150 adhérents : Champigny sur Marne, mais aussi en 2017 sur de nouvelles villes, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Enghien-les-Bains...

- Mise en réseau des acteurs :

- Coopérer avec différentes organisations relevant notamment du secteur des musiques actuelles
- Adhérer et participer aux travaux des différents réseaux territoriaux pour les musiques actuelles (RIF, JIMI, Pince Oreilles, Pierrots de la Nuit, FAMDT, UFISC, SNAM CGT, FNADAC, FNCC, Agi-sons...)
- Mener un travail de représentation et de réflexion avec les acteurs de la filière,
- Représenter l'antenne francilienne dans différentes instances nationales et locales (GTLIMA...)

- *Actions de mutualisations de moyens :* l'antenne organise des réunions d'information sur le fonds mutualisé de l'emploi artistique du Gip café cultures auprès de ses adhérents.

- Fonction ressources :

- Mener un travail d'information ressource auprès des adhérents par des accompagnements individuels (objectif visé : 400 accompagnements)
- Identifier les besoins nouveaux des responsables de lieux et mettre en place le cas échéant les outils pour y répondre,
- Concevoir un kit ressources allant de fiches techniques jusqu'aux formations : développer les formations ERP pour la licence d'entrepreneur du spectacle, développer des modules de formation sur l'environnement artistique, sur le juridique, développer des outils ressources numériques, digitaliser le Guide pratique, développer des temps d'accompagnements collectifs sur les droits d'auteurs, le salariat des artistes, pratique des amateurs, sur les problématiques inhérentes à l'organisation de concerts.

- Contribution au développement de projets communs :

- Développer des actions de diffusion,
- Développer des coopérations artistiques entre acteurs par des actions culturelles avec des partenaires culturels nationaux et territoriaux : en 2017 Disquaire Day, Orchestre en Fête, Festival Onze Bouge, Printemps citoyen...
- Faire évoluer le festival Culture Bar-Bars (en impliquant artistiquement un plus grand nombre de lieux, en développant le festival sur de nouveaux territoires, en travaillant un équilibre des différentes esthétiques dans la programmation).

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Indicateurs de suivi 2016-2017

REPRESENTATIVITE REGIONALE	2016	2017
Nombre de structures adhérentes en Ile-de-France	102	150
Nombre de structures adhérentes à Paris	91	110
Nombre de structures adhérentes dans les Hauts-de-Seine	0	3
Nombre de structures adhérentes en Seine-Saint-Denis	9	19
Nombre de structures adhérentes dans le Val-de-Marne	1	1
Nombre de structures adhérentes dans le Val d'Oise	0	2
Nombre de partenaires mobilisés dans les actions du réseau	19	22

ACTIVITES DU RESEAU	2016	2017
Nombre total d'actions menées	15	15
Nombre d'actions ouvertes à des non-membres	5	6
Nombre d'acteurs professionnels non-membres touchés par les actions du réseau	28	35
Nombre de projets de mutualisation en cours	1	1

Localisation géographique : DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Calcul de la base subventionnable

La base subventionnable s'élève à 99 198 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé, déduction faite des impôts, taxes et versements assimilés et du différentiel de subventionnement régional.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2017

CHARGES	€ TTC	%	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ TTC	%
ACHATS	1 732 €	1.3%	Région Ile-de-France Aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant	S	25 000 €	20%
SERVICES EXTERIEURS	6 747 €	5.4%	Ville de Paris	S	50 000 €	40%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	39 739 €	31.9%	Mécénats sponsoring	S	20 000 €	16%
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 452 €	4.4%	Adhésions		17 250 €	14%
CHARGES DE PERSONNEL	66 675 €	53.5%	Autres recettes fédération nationale		12 400 €	10%
Droits d'Auteur	4 304 €	3.5%				
TOTAL CHARGES	124 650 €	100%	TOTAL PRODUITS		124 650 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	20 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	20 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	10 000,00 €
	Montant total	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009269
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COMBO 95 (AIDE AUX RESEAUX 2017)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	160 164,00 €	18,73 %	30 000,00 €
Montant Total de la subvention			30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMBO 95
 Adresse administrative : 12 ALLEE DES PETIT PAINS
95800 CERGY
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur HUGUES BELLEGO, Président

Date de publication au JO : 18 janvier 2010

N° SIRET : 43223118100046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant

Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

Fondé en 1999, le réseau COMBO 95 fédère les acteurs professionnels des musiques actuelles (structures de diffusion, studios de répétition et d'enregistrement, écoles de musique...) dans le Val d'Oise. Il a pour objectifs : la concertation et l'échange d'informations entre ses membres ; la promotion des musiques actuelles ; la sensibilisation, l'accompagnement, la formation et la professionnalisation des structures adhérentes et plus globalement des acteurs des musiques actuelles du territoire.

En 2016, il rassemble 21 adhérents, contre 18 membres recensés en 2015. 13 adhérents sont des structures municipales et 8 sont associatifs. Le réseau emploie trois permanents et il est membre de la confédération régionale du RIF.

En 2016, son budget a atteint 160 000 €, financé à hauteur de 25 000 € par la DRAC, 6000€ par la DDCS 95, 14 214 € par le FONJEP, 10 000 € par la Commune de Cergy, 8 000 € par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, 48 735 € par le Département du Val d'Oise et 30 000 € par la Région Ile-de-France.

Projet régional 2017

- *accompagnement à la structuration :*

En 2017, le réseau s'investira afin de développer les coopérations territoriales et la pérennisation des projets menés par les acteurs situés : dans l'est du Val d'Oise, dans le Vexin (2 acteurs identifiés).

Le conseil et le suivi des adhérents seront poursuivis, ainsi que les réponses aux sollicitations des acteurs musicaux du territoire à travers le centre de ressources.

- mise en réseau des acteurs :

Le réseau a organisé son quatrième séminaire des adhérents début 2017, qui a permis à 25 salariés des structures membres de se rencontrer et d'échanger, notamment autour du thème « quel évènement fédérateur et collaboratif pour la mise en valeur de la scène locale ? ».

Depuis 2016, à l'invitation du Département du Val d'Oise, le réseau a engagé une réflexion afin de permettre un rapprochement entre lieux de musiques actuelles et établissements d'enseignement artistiques autour de l'accompagnement des groupes. Une première réunion s'est tenue en janvier 2017. Par ailleurs, le réseau poursuivra son observation de la collaboration entre le CRD d'Argenteuil et le CRR de Cergy. Enfin, il poursuivra également son travail d'identification des ressources présentes dans les conservatoires en matière d'accompagnement des groupes et de services pour les porteurs de projets.

En 2017, le réseau mettra en place des commissions métiers regroupant les salariés des structures membres : « communication », « techniciens lumière », « régisseurs de studios de répétitions », « accompagnement d'artistes ».

- actions de mutualisations de moyens :

Le festival 95 Sounds sera reconduit avec des modalités d'organisation redéfinies afin d'améliorer la circulation des publics et l'homogénéité des programmations. L'année 2017 sera une année de transition pour cet évènement.

Le dispositif d'accompagnement d'artistes valdoisiens STARTER sera reconduit : 7 groupes ont été sélectionnés par les adhérents : Santiago, Wyve, Moshi-Moshi, Hover Dust, Miu Queiroz, Mové Sort cartel, Storm Orchestra.

La journée d'information aux musiciens D-Day sera reconduite et plusieurs sessions sont prévues : mars à Argenteuil, mai à Sannois et septembre 2017.

- fonction ressources :

Un espace de co-working sera aménagé au sein du centre ressources pur faciliter les échanges avec les porteurs de projets.

16 rencontres publiques professionnelles seront organisées ainsi que des temps d'échanges thématiques. Le réseau poursuivra ses outils de communication : site web, newsletter, agenda...

- contribution au développement de projets communs :

Le réseau souhaite créer une plate-forme de mise en relation et de conseils pour le développement d'actions culturelles en milieu scolaire et organisera des réunions avec le Rectorat de Versailles en mai et en novembre sur ce thème.

Le Combo 95 souhaite acquérir un logiciel de mesure du bruit qui pourrait être prêté dans tous les lieux accueillant notamment des jeunes.

La résidence mutualisée avec Magnetic ensemble sera poursuivie jusqu'à la fin 2017.

Indicateurs de suivi 2016-2017

REPRESENTATIVITE REGIONALE	2016	2017
Nombre de structures adhérentes en Ile-de-France	21	23
Nombre de partenaires mobilisés dans les actions du réseau	18	20
ACTIVITES DU RESEAU	2016	2017
Nombre total d'actions menées	16	17
Nombre total de participants	678	

Nombre d'actions ouvertes à des non-membres	12	18
Nombre d'acteurs professionnels non-membres touchés par les actions du réseau	9	
Nombre de projets de mutualisation en cours	4	10

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 160 164 € et correspond au montant du budget du projet.

Budget 2017 (TTC)

CHARGES	€ HT ou TTC	%	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ HT ou TTC	%
ACHATS	3 900 €	2%	SUBVENTIONS ETAT		35 000 €	22%
Fournitures administratives	800 €	0%	DRAC Musique et Danse	<input checked="" type="checkbox"/> S	25 000 €	16%
Fournitures et petits équipements	100 €	0%	DDCS 95 BOP 163	<input checked="" type="checkbox"/> S	10 000 €	6%
Loaction	3 000 €	2%	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES		108 514 €	68%
Autres, préciser.....		0%	<u>Région Ile-de-France</u> <u>Aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant</u>		30 000 €	19%
SERVICES EXTERIEURS	964 €	1%	Autre (à préciser)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Assurance	700 €	0%	<u>Département</u> Val d'Oise	<input checked="" type="checkbox"/> S	46 300 €	29%
Documentation	264	1%	<u>Commune 1</u> Cergy	<input checked="" type="checkbox"/> S	10 000 €	6%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	40 300 €	25%	Communauté d'agglomération Cergypontoise	<input checked="" type="checkbox"/> S	8 000 €	5%
Honoraires	17 000 €	11%	FONJEP	<input checked="" type="checkbox"/> A	14 214 €	9%
Publicité	6 200 €	4%	SUBVENTIONS EUROPEENNES	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	0 €	0%
Voyages et déplacements	8 000 €	5%	Préciser	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Réceptions	4100	25%				0%
Téléphone, frais postaux	4 500 €	3%	AUTRES FINANCEMENTS	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	6 000 €	4%
Adhésion	500 €	0%	SACEM	<input type="checkbox"/>	1 000 €	1%

IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0 €	0%	Mécénats sponsoring	<input checked="" type="checkbox"/> A	2 000 €	1%
CHARGES DE PERSONNEL	115 000 €	72%	DRJSCS FDVA	<input checked="" type="checkbox"/> S	3 000 €	2%
Salaires et charges personnel permanent	115 000 €	72%	RECETTES PROPRES		10 650 €	7%
salaires et charges personnel non permanent		0%	Recettes d'activité		1 800 €	1%
		0%	Adhésions		5 850 €	4%
Autres		0%	Participation Location d'espace CDVO		3 000 €	2%
TOTAL CHARGES	160 164 €	100%	TOTAL PRODUITS		160 164 €	100%

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 000,00 €
2018	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	30 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	30 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	30 000,00 €
	Montant total	60 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009271
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : CRY POUR LA MUSIQUE (AIDE AUX RESEAUX 2017)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	118 250,00 €	33,83 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRY POUR LA MUSIQUE CULTURELLE
 Adresse administrative : 28 RUE DE LORRAINE
78200 MANTES-LA-JOLIE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame CATHERINE SERGENT, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 40475532400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant

Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

Le Centre de Ressources Yvelinois pour la musique (CRY) est le réseau départemental qui rassemble les structures de musiques actuelles des Yvelines. Ses objectifs sont : l'amélioration des conditions de pratique des musiques actuelles, la création d'une dynamique départementale et l'initiation d'actions de formation et d'observation à l'échelle départementale. Le Cry compte 21 membres. Le CRY emploie dorénavant une personnes en CDI, le directeur (poste FONJEP) et un chargé de mission en alternance.

Projets d'activités 2017

Le projet 2017 s'inscrit dans un déplacement territorial d'action vers une dimension trans-départementale d'une part et intra-départementale d'autre part, au regard d'enjeux :

- L'évolution des périmètres des politiques publiques, et de la crainte de la fin du soutien annoncé de la Drac et de la Région aux réseaux départementaux à compter de 2018,
- La perspective de fusion des départements des Yvelines et des Hauts de Seine,
- Le choix stratégique du RIF de se refondre dans une configuration de réseau régional d'acteurs,
- Le transfert de responsabilités et d'initiatives en matière de soutien aux acteurs culturels, du Département vers les Communautés Urbaines,
- La recherche d'une meilleure efficience dans la conjugaison des moyens (humains) entre les réseaux membres du RIF,
- Des logiques de coopération entre structures qui se pensent de plus en plus au plan de « bassin

de vie artistiques locaux », ou via des dispositifs régionaux ou nationaux.

- Globalement, de la nécessité de faire la démonstration de notre utilité et du lien avec les populations dans le contexte politique actuel.

Le volume des actions s'adaptera aux moyens réduits de l'équipe salariée (un directeur, un stagiaire en alternance).

Le CRY sera porteur administratif de trois actions co-organisées avec d'autres réseaux membres du RIF :

- Un festival Yvelive-Trâce avec le Réseau 92,
- Le groupe de travail « musiques actuelles » en lien avec la DAAC-Rectorat de Versailles, avec le Combo 95, Rezone et le réseau 92 (territoire de l'Académie)
- Une journée rencontre « lieux de musiques actuelles et jeunes, je t'aime moi non plus » avec le Combo 95, Rezone et le Pince Oreilles (77).

Le projet 2017 comprend en outre :

- Un projet spécifique pour le territoire Grand Paris Seine et Oise
- Une contribution à l'évolution de la structuration régionale des musiques actuelles
- De la formation professionnelle continue avec les réseaux partenaires
- La poursuite du travail avec le rectorat de Versailles
- L'organisation de trois éditions du Forum des musiciens

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région renouvelle son aide à l'identique à hauteur de 40 000 €, sur une base subventionnable de 118 250 € correspondant au montant du budget prévisionnel 2017 proposé déduction faite des dépenses d'assurance.

Budget prévisionnel 2017

CHARGES	TTC	%	PRODUITS	S sollicité A acquis	TTC	%
ACHATS	48 620 €	41%	SUBVENTIONS ETAT		47 000 €	40%
Fournitures administratives	480 €	0%	DRAC IDF	<input type="checkbox"/> A	45 000 €	38%
Fournitures et petits équipements		0%	DACS	S	2 000 €	2%
Prestations de services artistiques / pédagogiques	48 140 €	41%	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES		53 000 €	45%
Autres, préciser.....		0%	Région Ile-de-France Aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant		40 000 €	34%
SERVICES EXTERIEURS	4 300 €	4%	Autre (à préciser)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Assurance	450 €	0%	Départements Yvelines	<input type="checkbox"/> S	8 000 €	7%
Documentation		4%	Commune 1 (préciser lesquelles)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Prestation administration	3 850 €	3%	Commune 2 (préciser lesquelles)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%

AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 330 €	8%	communauté de communes/d'agglomération (préciser laquelle)	<input type="checkbox"/> S	5 000 €	4%
Honoraires	2 250 €	2%		<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Publicité		0%	SUBVENTIONS EUROPEENNES	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	0 €	0%
Voyages et déplacements	3 000 €	3%	Préciser	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Réceptions	800	8%				0%
Téléphone, frais postaux	1 080 €	1%	AUTRES FINANCEMENTS	<input type="checkbox"/> A	7 100 €	6%
Frais locatifs	2 200 €	2%	Fonds de soutien (Préciser : CNV...)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0 €	0%	Mécénats sponsoring (préciser)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
CHARGES DE PERSONNEL	56 450 €	48%	FONJEP	<input type="checkbox"/> A	7 100 €	6%
Salaires et charges personnel permanent	54 650 €	46%	RECETTES PROPRES		11 600 €	10%
salaires et charges personnel non permanent préciser		0%	Recettes d'activité			0%
Charges de gestion	1 000 €	1%	Adhésions		11 600 €	10%
Cotisations	800 €	1%	Autres recettes à préciser			0%
Autres		0%				0%
TOTAL CHARGES	118 700 €	100%	TOTAL PRODUITS (1)		118 700 €	100%

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	24 000,00 €
2018	16 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	40 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	40 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	40 000,00 €
	Montant total	120 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009272
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : DEAMBULATION (AIDE AUX RESEAUX 2017)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	56 500,00 €	44,25 %	25 000,00 €
Montant Total de la subvention			25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEAMBULATION
 Adresse administrative : MAISON DES ASSOCIATIONS
 75012 PARIS 12
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Véronique DILSOT, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 50380411400018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

Le Réseau Déambulation regroupe des festivals arts de la rue en Ile-de-France et développe un projet autour de la diffusion dans l'espace public. Il est constitué de 8 structures franciliennes implantées dans 5 départements franciliens : Festival Printemps des Rues (Paris 10e), Festival Onze Bouge (Paris 11e), Festival Nocturbaines (Paris 20e), Festival Coulée Douce (Paris 12e), La Défense Urban week (92), Festival de l'Oh (94), Festival Cergy Soit ! (95) et la Constellation (91). Déambulation est ouverte à toutes structures de diffusion de spectacles de rue en Ile-de-France. Le réseau accompagne chaque année la diffusion de 3 à 5 spectacles dans les différents festivals membres (23 représentations pour 5 spectacles en 2016), suite à l'appel à projets que lance chaque année le réseau.

Le réseau est soutenu par la DRAC Ile-de-France et la Région Ile-de-France.

Projet régional 2017

Pour 2017, le réseau réaffirme un projet visant à soutenir des créations dans un esprit de défrichage de

nouveaux artistes, à accompagner des artistes émergents qui construisent leur premier projet, à soutenir des projets singuliers, engagés et moins consensuels, à accompagner des compagnies peu ou pas soutenus et enfin à apporter une visibilité francilienne et nationale aux compagnies. Déambulation élargira son implantation territoriale en 2017 en s'ouvrant à des manifestations nouvelles.

- accompagnement à la structuration : Le réseau continuera de jouer un rôle de passerelle entre les compagnies et les diffuseurs. Le réseau permet aux compagnies retenues au terme de l'appel à projet de présenter leur travail au public et au professionnel ; il fait ainsi effet levier en permettant à des compagnies d'assurer une partie de leur tournée annuelle et d'accéder à des dispositifs d'aide à la création et à la production auprès des institutions. Le réseau accompagnera des projets qui viennent tout juste d'être créés au moment où le spectacle n'a pas encore éprouvé sa relation au public. En particulier, le réseau se donne comme objectif d'accompagner des artistes ou des créations qui n'ont pas encore été suivis ou soutenus par des structures labellisées, des réseaux ou des institutions. Ainsi le réseau affirme son attachement à accompagner des artistes qui construisent leur premier projet d'envergure.

- mise en réseau des acteurs : Le réseau se donne comme objectif de défrichage artistique en soutenant des créations de l'année et des nouveaux artistes porteurs d'un propos innovant et/ou singulier. Il s'agit notamment de permettre aux équipes artistiques et au projet de rencontrer notamment des professionnels de manière à construire la tournée de leur spectacle.

Déambulation élargira son implantation territoriale en 2017 en s'ouvrant à des manifestations nouvelles en plus des membres.

Déambulation est ouverte à toutes structures publiques ou associatives organisatrices de diffusion de spectacles de rue en Ile de France. Sont exclues, toutes structures commerciales par définition.

Les conditions d'entrée à remplir sont les suivantes : Être structuré juridiquement, avoir déclaré le siège social de la structure organisatrice de diffusion sur le territoire d'Ile de France, être titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles, être totalement en règle avec les différents organismes de droits d'auteurs (Sacem, Sacd), présenter un bilan d'activité sur au moins deux ans, mentionnant la réalisation d'un festival de spectacles de rue, soutenu par les collectivités locales et signer la charte du Réseau Déambulation qui stipule notamment la gratuité de leur festival et l'obligation de payer tous les artistes et compagnies programmés dans leur festival (pas de off).

- actions de mutualisations de moyens : L'ensemble du projet du réseau est basé sur la mutualisation de moyens (appels à projets, programmation, organisation de tournées et temps d'échanges avec la profession).

- fonction ressources : Le réseau organisera à l'automne son 2ème forum professionnel autour des questions de diffusion des arts de la rue et souhaite se positionner comme un lieu ressource, de partage et de croisement d'expériences ouvert aux professionnels.

Indicateurs de suivi 2016-2017

REPRESENTATIVITE REGIONALE	2016	2017
Nombre de structures adhérentes en Ile-de-France	8	8
ACTIVITES DU RESEAU	2016	2017
Nombre total d'actions menées	8	12
Nombre d'actions nouvelles		1
Nombre total de participants (public lors des représentations)	150 000	200 000 (objectif)

Nombre d'actions ouvertes à des non-membres		2
Nombre d'acteurs professionnels non-membres touchés par les actions du réseau		50
Nombre de projets de mutualisation en cours	8	12

Plan de financement prévisionnel du projet

CHARGES	€ TTC	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ TTC
ACHATS	45 850	Région Ile-de-France Aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant	S	30 000
SERVICES EXTERIEURS	4 820	DRAC	A	15 000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS (dont frais bancaire 500 €)	11 330	RECETTES PROPRES		17 000
TOTAL CHARGES	62 000 €	TOTAL PRODUITS		62 000 €

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 56 500 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite des services bancaires.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €
2018	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	50 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	50 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
	Montant total	75 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009275
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : LA FEDERATION DES ARTS DE RUE EN ILE-DE-FRANCE (AIDE AUX RESEAUX 2017)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	114 605,00 €	47,99 %	55 000,00 €
	Montant Total de la subvention		55 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION DES ARTS DE LA RUE EN ILE DE FRANCE

Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE
75019 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur SERGE CALVIER, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 48538926600027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant
Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

La Fédération des arts de la rue en Île-de-France a été créée en 2005 afin de structurer et de rassembler le secteur des arts de la rue sur le territoire francilien. Elle est elle-même membre du réseau national et participe à toutes ses actions.

Elle regroupe à la fois des individus, des compagnies, des lieux de fabrique, des festivals, le centre national ainsi que des collectivités territoriales. En 2016, 48 structures sont membres de la Fédération qui est présente sur tous les départements franciliens, avec une prédominance de la Seine-Saint-Denis (35% des structures adhérentes), de Paris (23%) et des Hauts-de-Seine (13%). Le réseau compte également 64 adhésions individuelles. Les équipes artistiques sont fortement représentées au sein du réseau et constitue 68% des membres (soit 33 compagnies).

Les adhérents de la Fédération ont augmenté de 20% depuis 2015.

La Fédération intervient sur les enjeux professionnels des arts de la rue et plus largement sur les usages de l'espace public, soit des problématiques aux confins de la culture et d'autres secteurs tels que l'urbanisme, l'aménagement, la citoyenneté...

Forum d'échanges et d'actions ainsi que force de proposition auprès des institutions dans la définition des politiques publiques, elle organise des rencontres professionnelles départementales et régionales, coordonne la journée Rue Libre, initie et participe à de nombreux débats et réalise une observation permanente du secteur sur le territoire francilien.

Résident aux côtés des autres réseaux franciliens à la Maison des réseaux artistiques et culturels à Paris, le réseau emploie 3 salariés au total sur l'année, dont une seule permanente, la coordinatrice en CDI temps plein. Les autres salariés sont embauchés ponctuellement en renfort en fonction des projets, soit une chargée de mission Rue libre entre juillet et octobre et une attachée de presse pour la manifestation ; des techniciens intermittents sont également embauchés.

Le réseau compte 70 bénévoles en 2016 et une centaine en 2017.

Son budget a atteint 109 890 € en 2016. Elle reçoit le soutien de la DRAC Ile-de-France (20 000 €), de la Ville de Paris (10 000 €) et de la Région Ile-de-France (55 000 €) ; elle bénéficie également d'aides à l'emploi pour l'embauche de CUI CAE (5 765 €).

Projet régional 2017

Accompagnement à la structuration :

- 10 formations prévues entre les membres du réseau et notamment à destination des compagnies émergentes
- 8 rencontres avec des élus d'Ile-de-France

Mise en réseau des acteurs :

- Rencontres prévues avec les opérateurs structurants du territoire : CNAREP, Festivals... et avec les projets émergents sur le territoire
- développement de liens avec des architectes et urbanistes qui travaillent sur la réhabilitation d'espaces en zones urbaines
- organisation des « Apérues » entre adhérents
- poursuite de la diffusion des supports de communication

Actions de mutualisations de moyens :

- organisation de temps d'échanges entre adhérents pour développer des mutualisations de personnels et de locaux, notamment entre compagnies
- poursuite des travaux du réseau autour de la plate-forme de données GIMIC, du dispositif 1% travaux publics

Fonction ressources :

- reconduction des temps de rencontres publiques avec les institutions afin d'informer les acteurs du secteur sur les dispositifs de soutien (DRAC, Région, Ville de Paris, Départements...) ainsi que sur la définition du projet culturel de la Métropole et des Etablissements publics territoriaux
- restitution de l'état des lieux mené en 2016 sur 86 lieux de création et lieux de fabrique en Ile-de-France

Contribution au développement de projets communs :

Réflexion autour d'un nouveau format pour l'opération « Rue libre ! ».

Indicateurs de suivi 2016-2017

REPRESENTATIVITE REGIONALE	2016	2017
Nombre de structures adhérentes en Ile-de-France	48	36 au 10/04/17
Nombre de partenaires mobilisés dans les actions du réseau	112	70 au 10/04/17
ACTIVITES DU RESEAU	2016	2017
Nombre total d'actions menées	55	65
Nombre total de participants	600	800

Nombre d'actions ouvertes à des non-membres	55	65
Nombre d'acteurs professionnels non-membres touchés par les actions du réseau	388	550
Nombre de projets de mutualisation en cours	2	2

Intérêt régional : Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires. Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 114 605 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé et déduction faite des impôts, taxes et versements assimilés et des dotations aux amortissements.

Budget 2017 (TTC)

CHARGES	€ TTC	%	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ TTC	%
ACHATS	9 848 €	8%	SUBVENTIONS ETAT		20 000 €	16%
Fournitures administratives	975 €	1%	DRAC IDF - Service Théâtre	<input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> S	20 000 €	16%
Fournitures et petits équipements	94 €	0%				0%
Autres, préciser achats Rue Libre	6 945 €	6%	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES		76 500 €	62%
Autres, préciser.....	1 834 €	1%	<u>Région Ile-de-France</u> <u>Aide aux réseaux franciliens de</u> <u>spectacle vivant</u>		62 000 €	50%
SERVICES EXTERIEURS	17 606 €	14%	Autre (à préciser)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Assurance	467 €	0%	<u>Département</u> : 77	<input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> S	4 500 €	4%
Documentation	250	14%	<u>Commune 1</u> Paris	<input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> S	10 000 €	8%
Autres, préciser : loyer et sous traitance	16 889 €	14%	<u>Commune 2</u> (préciser lesquelles)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	18 802 €	15%	communauté de communes/d'agglomération (préciser laquelle)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Honoraires	5 135 €	4%		<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Publicité	2 577 €	2%	SUBVENTIONS EUROPEENNES	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	0 €	0%
Voyages et déplacements	1 427 €	1%	Préciser	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Réceptions	1142	15%				0%
Téléphone, frais postaux	877 €	1%	AUTRES FINANCEMENTS	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	2 000 €	2%
Autres, préciser : réception et communication Rue Libre	7 644 €	6%	Fonds de soutien (Préciser : CNV...)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 293 €	2%	Transfert de charges : Uniformation	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	2 000 €	2%
CHARGES DE PERSONNEL	68 151 €	55%	ASP (Emplois aidés)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%

Salaires et charges personnel permanent	40 622 €	33%	RECETTES PROPRES		25 500 €	21%
salaires et charges personnel non permanent préciser	27 529 €	22%	Recettes d'activité			0%
Titres restaurant (payé en 2016)	0 €	0%	Adhésions		13 000 €	10%
Reversement adhésions Fédération Nationale	6 500 €	5%	Partenariat Rue Libre		9 000 €	7%
Dotation aux amortissements	102 €	0%	Reprise sur amortissements		3 500 €	3%
TOTAL CHARGES	124 000 €	100%	TOTAL PRODUITS (1)		124 000 €	100%

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	33 000,00 €
2018	22 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	60 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	60 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	55 000,00 €
	Montant total	115 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009276
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : LE PINCE OREILLES (AIDE AUX RESEAUX 2017)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	111 503,00 €	22, 42 %	25 000,00 €
Montant Total de la subvention			25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PINCE OREILLES MAISON DE QUARTIER
FERME DU BUISSON

Adresse administrative : 8 PASSAGE LOUIS LOGRE
77186 NOISIEL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ALEXANDRE SAUMONNEAU, Président

N° SIRET : 43874772700032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant
Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

Le réseau Pince oreilles a été créé en 1999 pour le développement des musiques actuelles en Seine-et-Marne, et au niveau régional au sein du RIF. Il encourage et accompagne les initiatives, les pratiques et les expressions musicales en Seine-et-Marne, qu'elles proviennent des adhérents et porteurs de projets du département (professionnels et bénévoles), des musiciens (professionnels et amateurs) et du public. Fort de ses 33 structures adhérentes, le projet du réseau s'organise autour des trois axes suivants :

- L'axe « scène locale » qui favorise l'émergence et le développement d'artistes et de groupes seine-et-marnais en leur permettant l'accès à des actions d'accompagnement, de formations et de valorisation de leur travail.
- L'axe « accompagnement ressources » qui accompagne et d'informer les porteurs de projets musicaux, associatifs et institutionnels et de contribuer à la compréhension et à la mise en débat des enjeux propres à notre secteur d'activité.
- L'axe « communication ». qui valorise aux projets menés par les acteurs du champ des musiques actuelles en Seine-et-Marne en mutualisant des outils de communication en direction du public, des professionnels du secteur et des artistes.

Le réseau fonctionne avec 2 postes permanents de coordinateur à temps plein qui bénéficient du soutien du fonjep. Le réseau compte 80 bénévoles et 32 adhérents en 2016 comme en 2017. L'équipe a été entièrement renouvelée en 2016 (directeur et l'animatrice) avec une restructuration de la coordination.

Le budget du réseau s'élève en 2016 à 107 540 € en charges et 115 380 en produits. Il reçoit le soutien de la Région Ile-de-France (25 000€ réseau spectacle vivant), de la DRAC Ile-de-France (20 000 €), du

département de la Seine-et-Marne (40 000 €).

Projet régional 2017

- *Accompagnement à la structuration* : 3 structures seront accompagnées sur la durée dans leur structuration sur une vingtaine de jours au total, des accompagnements plus ponctuels sont aussi proposés. Une réflexion va s'engager avec des villes Melun sur une politique musiques actuelles, et Meaux sur le développement culturel. Le réseau participe aux différents comités de suivi des structures locales sur des dispositifs DLA ou le départemental junior association. 3 journées de formation de projets et un DLA seront dédiées à la fonction accompagnement.

- *Mise en réseau des acteurs* : Le réseau organise des journées d'information : une journée est dédiée à l'insertion professionnelle et la protection judiciaire, une deuxième au maillage des acteurs, la présence de l'équipe du réseau sera renforcée sur le territoire pour aller à la rencontre des acteurs et faciliter leur mise en réseau.

Le réseau organise le temps fort du réseau « 77 connexion » sur deux jours afin d'aller à la rencontre des acteurs et musiciens du sud du département (pour la 1^{ère} fois) et afin de valoriser l'engagement citoyen, l'implication des jeunes porteurs de projets à Cesson en lien avec les structures jeunesse. Une étude sera dédiée aux coopérations entre lieux d'enseignement de la musique et lieux de musiques actuelles. Enfin un séminaire sera consacré à l'intégration des nouveaux adhérents et à l'élaboration du pré programme de journées mensuelles

- *Actions de mutualisations de moyens* : les principales actions seront la poursuite du DLA collectif sur les partenariats privés initiés en 2016, la réalisation d'un document de présentation commun sur les actions d'éducation artistiques, la mise en place d'un nouveau dispositif commun de repérage et de soutien aux artistes émergents complémentaires aux actions menées par les adhérents avec l'institution d'un comité de pilotage.

- *Fonction ressources* : Les principales actions comprennent la poursuite de l'étude sur les coopérations entre lieux d'enseignement de la musique et lieux musiques actuelles, la tenue de 5 journées d'information thématiques (Analyse des dispositifs jeunesse, en présence de la DDCS77 et de l'UDMJC77, présentation des nouveaux dispositifs de financement du Conseil départemental, présentation des premières données-clés de l'étude sur l'enseignement de la musique, en partenariat avec le collectif RPM, les droits culturels et Comprendre la loi LCAP, en partenariat avec le réseau de l'Essonne - Rezone).

- *Contribution au développement de projets communs* : La rencontre « Initiatives musicales en milieu rural » est une première étape qui vise à aller vers des mutualisations de moyens et le développement de projets communs.

Les commissions thématiques sont les lieux de co-élaboration et de suivi de projets communs tels : l'évènement 77 Connexion (commission Temps forts) ; le nouveau dispositif de repérage (commission Scène locale) ; Le Transistor (Cercle des rédacteurs) : 2 numéros en 2017 parmi lesquels un numéro-anniversaire (n°50), un document commun sur les actions en matière d'éducation artistique et culturelle (commission Action culturelle) ; une étude sur « Les coopération entre lieux d'enseignement de la musique et lieux musiques actuelles » (commission Pédagogie-enseignement).

Le réseau participe à plusieurs actions départementales et inter départementales : comité de pilotage pluri-partenarial de préfiguration du futur Prix départemental de la chanson porté par le Conseil départemental de Seine-et-Marne, projet de territoire de l'agglomération Grand Paris Sud.

Il poursuit son implication dans des actions régionales du réseau RIF : groupes de travail sur l'égalité Homme-Femmes dans différents domaines (programmation, actions culturelles, communication, etc.), contribution aux études régionales notamment sur l'actualisation de l'état des lieux des adhérents du département, le développement d'itinérances, l'organisation de rencontres publiques régionales entres

différents réseaux sur des problématiques partagées, partage d'expérience sur des actions culturelles...
Indicateurs de suivi 2016-2017

REPRESENTATIVITE REGIONALE	2016	2017
Nombre de structures adhérentes en Seine-et-Marne	33	32
Nombre de partenaires mobilisés dans les actions du réseau	65	70
ACTIVITES DU RESEAU	2016	2017
Nombre total d'actions menées	31	33
Nombre d'actions ouvertes à des non-membres	16	19
Nombre d'acteurs professionnels non-membres touchés par les actions du réseau	450	450
Nombre de projets de mutualisation en cours	5	8

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique : SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Calcul de la base subventionnable

La base subventionnable s'élève à 111 503 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé, déduction faite des impôts, taxes et versements assimilés et des autres dépenses incluant la dotation aux amortissements.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €
2018	10 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2017

CHARGES	€ TTC	%	PRODUITS	€ TTC	%
ACHATS	2 250 €	2%	<u>Région IDF Aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant</u>	25 000 €	22%
SERVICES EXTERIEURS	3 950 €	4%	DRAC Ile-de-France sollicité	20 000 €	18%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21 202 €	19%	FDVA et DDCS sollicité	2 200 €	2%
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	878 €	1%	Département 77Culture / ESS Sollicité	44 128 €	39%
CHARGES DE PERSONNEL	84 523 €	73%	ASP (CUI-CAE) et Fonjep acquis	13 316 €	12%
Dotation aux amortissements	1 300 €	1%	RECETTES PROPRES	8 159 €	7%
TOTAL CHARGES	112 803 €	100%	TOTAL PRODUITS	112 803 €	100%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
	Montant total	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009277
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : MAAD 93 (AIDE AUX RESEAUX 2017)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	179 433,00 €	13,93%	25 000,00 €
Montant Total de la subvention			25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAAD 93
 Adresse administrative : 1 RUE CHARLES GARNIER
93400 SAINT OUEN
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur STEPHANE MOQUET, Président
 Date de publication au JO : 30 octobre 2010
 N° SIRET : 49342516900031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

Le réseau Maad 93 a été créé en 2006 pour le développement des musiques actuelles en Seine-Saint-Denis. Il regroupe 23 structures adhérentes départementales, municipales et associatives œuvrant dans les champs de l'enseignement, la pratique, l'enregistrement et la diffusion des musiques actuelles.

Le réseau a pour objectifs de :

- Contribuer à la réflexion locale sur la place des musiques actuelles amplifiées, les modes de fonctionnement et les rôles complémentaires des lieux en ce domaine.
- Contribuer à l'amélioration des réponses proposées en matière d'accompagnement des pratiques musicales, de diffusion d'artistes amateurs et professionnels, de croisements des publics et de formation des encadrants.
- Porter des activités d'entrepreneur de spectacles vivants.
- Mener les actions de communication visant à promouvoir les actions de l'association de ses adhérents.
- Rechercher les partenariats et les soutiens nécessaires.
- Favoriser la concertation entre les acteurs de terrain et les institutions.

Le réseau a 3 postes en 2017 dont 2 emplois aidés. Il compte 11 bénévoles en 2016 comme en 2017. L'équipe a été entièrement renouvelée en 2016 (directeur et l'animatrice) avec une restructuration de la coordination.

Le budget du réseau s'élève en 2016 à 201 244 € en charges et 200 393 € en produits. Il reçoit le soutien de la Région Ile-de-France (25 000€ réseau spectacle vivant), de la DRAC Ile-de-France (10 000 €), du

département de la Seine-Saint-Denis (30 000 € Aide au réseau, 20 000 € Education artistique et pratiques amateurs, 20 000 € Aide à la résidence) et de la Spédidam (25 000 €).

Projet régional 2017

Accompagnement à la structuration :

- structuration des pratiques amateurs, de l'enseignement des musiques actuelles avec le département de la Seine-Saint-Denis, avec des temps d'échanges avec les pédagogues.
- parcours d'accompagnement artistique et pédagogique de 6 groupes amateurs en musiques actuelles sélectionnés. Il se déroule en quatre étapes : une séance de diagnostic partagé entre le groupe et l'intervenant pédagogique, la signature d'un contrat d'accompagnement entre les différents acteurs/structures impliqués, les interventions pédagogiques du parcours, et l'évaluation.
- Coordination des MAAD' sterclass, ateliers de création gratuits et ouverts à tous musiciens franciliens. 4 ateliers de création aux thématiques diverses sont prévus dans différents lieux du département, soit environ 60 musiciens.

.Mise en réseau des acteurs :

- appui aux dynamiques locales des lieux sur la base de projets artistiques exigeants s'appuyant sur de nouvelles collaborations avec les théâtres de villes, les conservatoires, les autres réseaux, festivals et villes frontalières. De nouvelles formes de médiation culturelle transdisciplinaire seront déployées. Cette action est menée en synergie avec le réseau francilien.
- Cette mise en réseau se traduit aussi dans le cadre du dispositif régional itinérance de circulation des groupes émergents franciliens.
- Collaboration renforcée avec le Pôle Sup 93 sur les parcours pédagogiques croisés, les approches des différents acteurs, l'offre artistique des masterclass et la communication.

- Actions de mutualisations de moyens :

- développement du festival de création mutualisé appelé « MAAD in 93 » créé en 2011. Les programmateurs et directeurs des salles de concert du département seront sollicités pour proposer une liste d'artistes/groupes avec lesquels ils ont eu une collaboration plus particulière. Plus de salles participantes et 17 créations sont prévues (15 en 2016). En amont 1.8 jour de temps de résidence par création sera organisé.
- accompagnement de résidences mutualisées depuis 2012, projets de création itinérants sur deux à huit structures, 3 résidences sont prévues en 2017.
- mutualisation de l'information au travers du site internet et d'un agenda commun.

- Fonction ressources :

- actualisation des données de l'étude sur l'activité des adhérents.
- rencontres thématiques et de groupes de travail (5 prévus).
- organisation d'un speed meeting avec la SACEM, la SPEDIDIAM, l'ADAMI et Pôle Emploi pour les musiciens dans le cadre du festival maad 93.
- veille.

-Contribution au développement de projets communs :

- développement d'un projet commun sur les nouvelles formes de médiation culturelle « j'irai jouer chez vous », qui implique les habitants dans une série documentaire mise en lumière par un artiste du département.
- expérimentation sur l'accompagnement des pratiques artistiques des lycées volontaires sur un projet de diffusion qui comprendrait une évaluation des besoins le réseau, la proposition de coaching par des musiciens intervenants du réseau et l'invitation de lycéens à assister à l'un des concert de leur choix dans les salles adhérentes. Une première expérience est prévue avec le lycée Maurice Ravel de Paris en partenariat avec le Deux Pièces Cuisine Scène de musiques actuelles du Blanc-Mesnil.
- accompagnement de projets portés par des lieux adhérents dans un partenariat élargi
- participation à la Saison Egalité Hommes Femmes / Musiques Actuelles en Île-de-France, projet à

piloté par HF Île-de-France, le RIF, Arcadi, la Fedelima et l'association OPALE.

- participation à l'animation de stands professionnels aux différents événements régionaux et nationaux avec le réseau régional.
- projet régional de prévention des risques auditifs.

Indicateurs de suivi 2016-2017

REPRESENTATIVITE REGIONALE	2016	2017
Nombre de structures adhérentes en Seine Saint Denis	22	23
Nombre de partenaires mobilisés dans les actions du réseau	24	36
ACTIVITES DU RESEAU	2016	2017
Nombre total d'actions menées	42	50
Nombre d'actions ouvertes à des non-membres	42	50
Nombre d'acteurs professionnels non-membres touchés par les actions du réseau	110	150
Nombre de projets de mutualisation en cours	16	20

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter au moins 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique : SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Calcul de la base subventionnable

La base subventionnable s'élève à 179 433 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé, déduction faite des impôts, taxes et versements assimilés, le poste pénalités amortissement, les fonds dédiés et la recette emploi tremplin.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €
2018	10 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2017

CHARGES	€ TTC	%	PRODUITS	€ TTC	%
ACHATS	9 328	4%	<u>Région Ile-de-France</u> <u>Aide aux réseaux franciliens de</u> <u>spectacle vivant</u>	25 000	12%
SERVICES EXTERIEURS	11 118	5%	Région emploi tremplin Attribué	7 083	3%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 672	6%	Drac Ile-de-France sollicité	10 000	7%
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 750	1 %	Département 93 sollicité	70 000	39%
CHARGES DE PERSONNEL	164 137	79 %	Sociétés civiles spedidam sacem	30 000	14 %
PENALITES AMORTISSEMENTS	11 105	5%	Emplois aidés ASP attribué	6 788	3%
			Recettes propres	62 239	27%
			Fonds dédiés	10 739	
TOTAL CHARGES	211 110 €	100%	TOTAL PRODUITS	211 110 €	100%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
	Montant total	75 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009278
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : MUSIQUES ACTUELLES A PARIS (MAP) - (AIDE AUX RESEAUX 2017)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	99 500,00 €	30,15 %	30 000,00 €
Montant Total de la subvention			30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAP MUSIQUES ACTUELLES A PARIS
 Adresse administrative : 8 RUE BOYER
75020 PARIS 20
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Renaud BARILLET, Président
 N° SIRET : 50126703300022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

Le réseau des Musiques Actuelles de Paris a été créé en 2006 à l'initiative d'acteurs de la filière pour avoir un espace d'échange concernant leurs pratiques, leurs réflexions et problématiques, et pour porter la voix des professionnels auprès des acteurs publics. Il fédère aujourd'hui 50 structures parisiennes ayant pour activité l'accompagnement de projets amateurs et professionnels, le développement de carrières ou la diffusion d'artistes. Ce sont des lieux de diffusion, des studios, des centres de formation, des producteurs de spectacles, des labels, des festivals, des médias... .

Il a pour principales missions :

- Favoriser les collaborations entre les adhérents par des temps d'échanges et de réflexion
- Représenter la filière parisienne auprès des pouvoirs publics, des sociétés civiles, organismes professionnels et acteurs extérieurs.
- Participer aux réflexions locales qui permettent de relever les enjeux de notre secteur.
- Soutenir la création et l'émergence artistique.
- Valoriser l'activité des membres dans le cadre d'actions spécifiques.
- Encourager la mutualisation de compétences et de moyens.

Ses axes d'intervention sont un pôle ressources professionnelles au service des réseaux et de leurs adhérents, un pôle aide au développement d'artistes et observation et analyse du champ des musiques actuelles / amplifiées en Ile-de-France, un pôle observation et analyse du champ des musiques actuelles / amplifiées en Ile-de-France et un pôle gestion sonores et risque auditifs.

Le réseau fonctionne avec 2 postes permanents : 1 coordinatrice à temps plein et un chargé de communication à temps partiel. Il a recouru à 17 intermittents Le réseau compte 24 bénévoles en 2016 comme en 2017.

Le budget du réseau s'élève en 2016 à 107 895€. Il reçoit le soutien de la Région Ile-de-France (30 000€

réseau spectacle vivant, emploi tremplin 10 667€), de la DRAC Ile-de-France (10 000 €), de la ville de Paris (32 000 €) et bénéficie également d'une aide à l'emploi service civique (3 207 €).

Projet régional 2017

- *Accompagnement à la structuration* : Le réseau accompagne les membres sur toutes les questions en lien avec leur activité par de l'information régulière sur l'actualité du secteur, la rencontre avec des organismes de formation, de subvention ou encore de conseils,- la représentation auprès des pouvoirs publics,- la mise en relation entre différents professionnels en fonction d'un projet spécifique, la valorisation de l'activité des membres, la négociation de tarifs préférentiels pour les membres du réseau, des rencontres régulières d'information et de mise en réseau les « MAP'Tinales, MAPéros », du conseil personnalisé auprès des adhérents, la mutualisation de moyens et d'outils de communication et d'outils ressources.

.- *Mise en réseau des acteurs* : Le réseau coordonne de groupes de travail pour la mise en place d'actions spécifiques, l'incitation à la mutualisation de compétences et d'outils de travail. Il développe des partenariats avec différentes structures dont deux rendez-vous professionnels sur des tarifs préférentiels et collaborations sur les programmes professionnels. Depuis 7 ans, le réseau MAP organise au MaMA une conférences sur l'international, des master classes, accréditations pour 5 groupes accompagnés par les lieux membres du réseau, des rencontres speed meeting et envisage de proposer une croisière pour les professionnels internationaux avec le port de Paris pour faire découvrir les nouveaux lieux musicaux flottants.

Le réseau s'investit dans la mise en réseau des adhérents avec d'autres professionnels à l'international.

- *Actions de mutualisations de moyens* : la mutualisation de moyens vise à valoriser les structures et , faciliter leur communication par le développement d'outils partagés comme le développement de Sowprog, application web unique de programmation des lieux, la mutualisation de stands sur des évènements professionnels avec une communication dédiée (6 grands évènements), le développement d'outils ressource à destination des adhérents, un outil de communication unique Music in Paris sur les lieux de diffusion parisien en partenariat avec le comité régional du tourisme avec une version numérique prévue en 2017

Une collaboration avec le RIF et le réseau culture Bar bars est prévue sur la mutualisation d'une offre de diffusion.

Le réseau coordonne la mutualisation des moyens de production, répétition, d'accompagnement et de diffusion des 5 groupes du dispositif Give Me Five du Réseau MAP avec 12 structures adhérentes dont le développement est prévu pour 2017, et souhaite développer des partenariats avec d'autres dispositifs d'accompagnement et relais professionnels.

- *Fonction ressources* : le réseau organise une rencontre professionnelle « La Jirafe » sur 2 jours chaque année pour les adhérents et musiciens parisiens qui comprend des rencontres thématiques, un point d'information et des entretiens conseil. Il effectue une veille sur les évolutions du secteur et des temps réguliers d'information, des études (état des lieux des adhérents, diffusion, direction d'établissement ...)

- *Contribution au développement de projets communs* : Le MAP a constitué un groupe de travail avec 15 adhérents sur la mise en place d'un projet collectif d'action culturelle autour des métiers de la musique en s'appuyant sur le parcours de l'artiste illustrant toutes les étapes de développement.

Le réseau reste impliqué dans la Saison Egalité Musiques Actuelles, développé par le RIF avec série de rencontres / conférences ayant pour thématique de fond l'égalité entre femmes et hommes dans les Musiques Actuelles.

Le réseau contribue aux projets porté par le RIF :

Indicateurs de suivi 2016-2017

REPRESENTATIVITE REGIONALE	2016	2017
Nombre de structures adhérentes à Paris	50	50
Nombre de partenaires mobilisés dans les actions du réseau	893	900

ACTIVITES DU RESEAU	2016	2017
Nombre total d'actions menées	31	33
Nombre d'actions ouvertes à des non-membres	88	80
Nombre de professionnels non-membres touchés par les actions du réseau	1083	1100
Nombre de projets de mutualisation en cours	13	14

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique : PARIS **Contrat Particulier :** Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Calcul de la base subventionnable

La base subventionnable s'élève 99 500 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2017

CHARGES	€ TTC	%	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ TTC	%
Achats	3 120 €	3%	Région IDF Aide réseaux franciliens de spectacle vivant		30 000 €	30%
Services extérieurs	9 430 €	9%	DRAC IDF	s	10 000 €	10%
Autres services extérieurs	14 150 €	14%	Commune de Paris	s	34 000 €	34%
Charges de personnel	72 800 €	73%	CNV		5 000 €	5%
			Mécénats sponsoring		2 000 €	2%
			ASP (Emplois aidés)		5 500 €	6%
			Adhésions		13 000 €	13%
TOTAL CHARGES	99 500 €	100%	TOTAL PRODUITS		99 500 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 000,00 €
2018	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	30 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	30 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	30 000,00 €
	Montant total	90 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009280
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : RESEAU ACTES IF (AIDE AUX RESEAUX 2017)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	116 846,00 €	38,51 %	45 000,00 €
Montant Total de la subvention			45 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESEAU ACTES IF
 Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE
75019 PARIS 19
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Philippe NIORTHE, Président

Date de publication au JO : 19 juillet 2008

N° SIRET : 41213196300040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

Fondé en 1996, le réseau Actes If rassemble une trentaine de lieux artistiques et culturels franciliens indépendants, issus de la société civile, à but non lucratif, qui accompagnent la création contemporaine, et notamment la jeune création, et défendent la diversité artistique et culturelle.

L'activité du réseau s'organise autour de trois axes : la concertation et la co-élaboration des politiques publiques ; la mutualisation des expériences, savoirs, savoir-faire et des services et du matériel ; l'accompagnement à la structuration par le conseil et la ressource.

Le réseau est dirigé par 13 coprésidents élus au conseil d'administration collégial de l'association. Il est membre de l'UFISC et de la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants. Il emploie trois salariés

En 2016, Actes if fédère 31 lieux en Ile-de-France, qui sont répartis sur l'ensemble des départements dont un tiers en Seine-Saint-Denis et un tiers à Paris.

Son budget a atteint 120 960 € en 2016, financé par la DRAC (28 000 €), le FONJEP et la DRJSCS (10 864 €) et la Région Ile-de-France (45 000 €).

Projet régional 2017

- *accompagnement à la structuration :*

Actes If poursuit sa mission d'observation dans le cadre de la démarche commune d'observation participative et partagée avec les autres membres de l'Ufisc. En 2017, le réseau analysera les données de l'année 2015 récoltées auprès de 28 lieux membres ; l'étude sera publiée lors du second semestre 2017. Un focus sur l'emploi sera également réalisé.

Suite à la constitution en 2016 d'un groupe de travail thématique sur la question de l'accompagnement artistique, le réseau s'attachera à constituer une base de données de recensement des équipes artistiques accueillies dans les lieux membres du réseau.

Le réseau poursuivra son dialogue et sa veille auprès des différentes institutions concernant leurs politiques culturelles : Région Ile-de-France, DRAC et DGCA, Mairie de Paris, Métropole du Grand Paris, Etablissement public territorial d'Est ensemble.

- mise en réseau des acteurs :

Le réseau poursuivra ses réunions plénières ainsi que ses groupes de travail, sessions de formations et réunions permettant de réunir les salariés des lieux membres.

En 2017, Actes If poursuivra les projets initiés dans le cadre de son vingtième anniversaire fêté en 2016, à savoir la résidence d'auteurs du Collectif &, qui fera l'objet d'une restitution au second semestre.

- actions de mutualisations de moyens :

Le réseau poursuivra la mutualisation d'outils tels que le serveur de mails, le service de traitement de la paie, le fonds de solidarité financière (1 sollicitation en 2017), la communication.

Actes if souhaite travailler au développement de son site internet en 2017 en mettant en place des newsletters externe et interne ainsi qu'un partenariat avec Open Agenda.

Des formations seront organisées en 2017 et notamment sur la communication orale (en partenariat avec l'Agecif), sauveteurs secouristes au travail, équipement première intervention, maintien sauveteur secouriste au travail.

La réflexion sera poursuivie sur la pertinence de mutualiser un comptable et un service juridique à l'échelle du réseau.

- fonction ressources :

Actes If poursuivra sa veille générale sur les politiques culturelles et les informations sociales, juridiques et fiscales susceptibles d'intéresser ses membres et réalisera des fiches techniques.

Les groupes de travail « Administration », « relations aux publics », « communication » et « accompagnement artistique » prévoient une douzaine de temps de rencontre et de travail sur l'année.

Le réseau poursuivra ses missions d'accompagnement auprès des structures membres qui le sollicitent suivant leurs besoins, soit : 1 structure pour l'administration, 1 structure pour les relations partenariales, 1 structure sur l'organisation interne et la médiation des conflits, 2 structures sur un accompagnement plus global.

Enfin, deux chantiers seront initiés en 2017 autour des droits culturels et de la transmission des projets.

- contribution au développement de projets communs :

Le réseau réfléchit à un projet collectif de solidarité avec les migrants : une rencontre a été organisée en début d'année, en lien avec le RIF, avec des intervenants spécialisés qui ont permis de comprendre les enjeux et le paysage de l'accueil d'urgence. Une fiche ressource est en cours de constitution.

Le réseau poursuivra la résidence du Collectif & Cathy blisson et Anne Quentin qui viendront collecter les paroles des salariés et des usagers des lieux, selon leurs modes d'intervention : permanence d'écrivain public, revue murale, cartographie textuelle...

Actes If sera partenaire de la « grande fête du Gros Paris » dont la première édition s'est tenue en juillet 2016 à Gare au Théâtre à l'instigation d'un ensemble d'associations désireuses d'impliquer davantage les habitants dans la construction du territoire.

Indicateurs de suivi 2016-2017

REPRESENTATIVITE REGIONALE	2016	2017
Nombre de structures adhérentes en Ile-de-France	32	31
Nombre de partenaires mobilisés dans les actions du réseau	19	23

ACTIVITES DU RESEAU	2016	2017
Nombre total d'actions menées	62	69
Nombre total de participants	635	
Nombre d'actions ouvertes à des non-membres	4	9
Nombre d'acteurs professionnels non-membres touchés par les actions du réseau	132	
Nombre de projets de mutualisation en cours	6	8

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 116 846 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé, les autres aides régionales ainsi que les dépenses d'amortissement.

Budget 2017 (TTC)

CHARGES	€ TTC	%	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ TTC	%
ACHATS	4 500 €	3%	SUBVENTIONS ETAT		47 063 €	36%
Fournitures administratives	2 700 €	2%	Préciser la Direction et le service DRAC Service Théâtre	<input type="checkbox"/> A XS	35 000 €	26%
Fournitures et petits équipements	1 800 €	1%	Fonjep et DRJSCS		12 063 €	9%
Autres, préciser.....		0%	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES		60 000 €	45%
Autres, préciser.....		0%	<u>Région Ile-de-France</u> <u>Aide aux réseaux franciliens de</u> <u>spectacle vivant</u>		55 000 €	42%
SERVICES EXTERIEURS	10 808 €	8%	Autre (à préciser) Résidence auteures	<input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	5 000 €	4%
Assurance	308 €	0%	<u>Départements</u> (préciser lesquels)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Documentation	2400	8%	<u>Commune 1</u> (préciser lesquelles)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Autres, préciser.....loyer	8 100 €	6%	<u>Commune 2</u> (préciser lesquelles)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 973 €	10%	<u>communauté de</u> <u>communes/d'agglomération</u> (préciser laquelle)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Honoraires	3 360 €	3%		<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Publicité	1 014 €	1%	SUBVENTIONS EUROPEENNES	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	0 €	0%

Voyages et déplacements	900 €	1%	Préciser	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Réceptions	4500	10%				0%
Téléphone, frais postaux	750 €	1%	AUTRES FINANCEMENTS	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	2 000 €	2%
Autres, préciser...logiciels, cotisations,	2 449 €	2%	Fonds de soutien (Préciser : CNV...)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0 €	0%	Mécénats sponsoring (préciser)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
CHARGES DE PERSONNEL	103 815 €	79%	ASP (Emplois aidés)	<input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	2 000 €	2%
Salaires et charges personnel permanent	101 665 €	77%	RECETTES PROPRES		23 033 €	17%
salaires et charges personnel non permanent Graphiste Dazibao residence	1 900 €	1%	Recettes d'activité		11 133 €	8%
Amortissements	250 €	0%	Adhésions		11 900 €	9%
TOTAL CHARGES	132 096 €	100%	TOTAL PRODUITS		132 096 €	100%

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	27 000,00 €
2018	18 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	45 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	45 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	45 000,00 €
2016	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
	Montant total	95 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009281
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : RESEAU DES ARTS VIVANTS EN IDF (AIDE AUX RESEAUX 2017)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	120 229,00 €	16,63 %	20 000,00 €
Montant Total de la subvention			20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESEAU DES ARTS VIVANTS EN IDF
 Adresse administrative : 3 PASSAGE HENNEL
75012 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame ARLETTE DESMOTS, Autre
 Date de publication au JO : NC
 N° SIRET : 50414999800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

Fondé en 2008, le Réseau des Arts Vivants en Ile-de-France rassemble des compagnies et des structures de spectacle vivant franciliennes pour développer des projets de mutualisation. Ses objectifs sont de contribuer à une meilleure structuration des compagnies à travers l'accompagnement à la mise en œuvre de projets collectifs et mutualisés et de favoriser le développement du spectacle vivant en Ile-de-France. En 2016, le réseau compte 82 adhérents, dont une très grande majorité de compagnies et collectifs d'artistes, en particulier des jeunes compagnies ayant moins de trois ans d'existence. On compte 4 lieux portés par des équipes artistiques. La plupart des départements franciliens sont représentés, hormis les Yvelines.

RAVIV est dirigé par un conseil d'administration composé de douze membres et le réseau emploie deux salariées à temps plein.

En 2016, le budget du réseau a atteint 107 188 € et il a reçu le soutien de la Ville de Montreuil (20 100€), d'Arcadi (31 000 €), de l'ASP (9 527 €) et de la Région Ile-de-France (20 000 € au titre de l'aide aux réseaux et 11 000 € au titre d'un poste emploi-tremplin).

Projet régional 2017

- *accompagnement à la structuration et mise en réseau des acteurs :*

Le réseau accompagne ses membres ainsi que des structures extérieures pour construire des projets collectifs mutualisés autour du partage d'espaces, de matériels ou de services.

Cette méthode d'accompagnement se traduit d'abord par la constitution entre quelques adhérents de groupes de travail qui commencent à se réunir sur une question en particulier, dénommée « chantier ».

Parmi les participants, certains sont désignés comme « animateurs » - ce sont eux qui vont assurer la communication avec les autres membres du réseau pour les inciter à participer – l'un d'entre eux est désigné « référent ». Le groupe de travail va déboucher sur une « expérimentation », c'est-à-dire un test qui pourra être modélisé et reproduit à une échelle plus importante ou bien pris en charge par d'autres structures. Les bénéficiaires du chantier sont les « participants », ce ne sont pas nécessairement les structures qui ont initié le groupe de travail.

On compte 6 groupes de travail prévus en 2017 : « partage d'espaces de travail et de répétition », « critique solidaire », « laboratoire participatif et solidaire », « mutualisation de locaux de stockage », « mutualisation de locaux administratifs », « emploi mutualisé » (nouveau groupe). En 2016, 81 réunions de ces différents groupes de travail se sont tenues avec 320 personnes.

En 2017 RAVIV souhaite mettre l'accent sur l'inscription territoriale des chantiers en incitant au développement de projets par territoire d'appartenance ou d'intervention, notamment en grande couronne ou à l'échelle de villes dont sont issues plusieurs adhérents, comme cela a commencé avec la Ville de Montreuil.

- actions de mutualisations de moyens :

Chaque année, RAVIV mène une action « partage d'espaces de travail et de répétition » sur les mois d'été en occupant des lieux indépendants et scènes municipales disposant d'espaces vacants. Les compagnies participantes versent une contribution symbolique à RAVIV au prorata du temps d'utilisation, et s'engagent à participer à toutes les étapes du projet. Chaque année, un appel à participation est lancé auprès des compagnies adhérentes du réseau et des compagnies franciliennes en général. En 2016, ce sont 31 compagnies qui ont pu bénéficier de ce partage durant 53 semaines de travail dans 8 espaces entre le 21 juin et le 20 septembre.

Le projet est reconduit en 2017 pour la 9ème édition.

Depuis 2011, une expérimentation de partage de lieux de stockage (projet Haras) est menée entre 5 compagnies franciliennes à Chambly dans l'Oise, à 40 minutes de Paris. La surface totale des locaux est de 50 m², divisibles et partagé en fonction des besoins des compagnies. Du matériel et des outils communs sont mutualisés grâce à une charte d'utilisation (inventaire géo localisé, signalétique, formations à la sécurité du lieu et à l'utilisation du matériel). Chaque compagnie bénéficiaire paie une part de loyer en fonction de la surface occupée, une part de charges, une participation pour frais de gestion, et une participation au fonds de réserve solidaire. En 2015, la surface de stockage a été accrue, deux nouveaux participants ont été accueillis dans le projet.

Depuis 2014, un projet de partage de locaux administratifs (projet Lut'ESS) est mis en œuvre avec 13 structures participantes, au sein de la pépinière d'entreprises de l'économie sociale et solidaire de la Ville de Paris située à Paris dans le 19ème arrondissement. La structuration administrative a été renforcée, de nombreux outils partagés ont été créés, des échanges de compétences et de savoir-faire sont organisés et les participants réfléchissent à mutualiser des emplois administratifs et à investir un nouveau lieu.

L'atelier mensuel « critique solidaire » entre compagnies sera poursuivi en 2017 ; il permet à chaque compagnie participante de recevoir un regard critique et constructif de ses pairs sur ses outils de communication. L'objectif est d'intégrer aussi des outils de diffusion numériques.

En 2017, un nouveau partenariat avec la Ville de Montreuil permettra de développer un « laboratoire participatif et solidaire » durant les vacances scolaires de la Toussaint qui se traduira par un partage d'espaces de répétitions couplé avec un atelier de critique solidaire.

- fonction ressources :

Le réseau renforcera également sa visibilité à travers son nouveau site internet qui prévoit aussi un espace collaboratif pour les adhérents, ainsi qu'à travers l'organisation de trois rencontres publiques : l'une en partenariat avec la Ville de Montreuil afin d'encourager d'autres collectivités à développer la mutualisation d'espaces de travail, l'autre au moment du festival d'Avignon en partenariat avec la Région Centre Val de Loire et le réseau RAVIV Occitanie, la troisième dans le cadre d'un forum annuel de l'association sur le thème « collaborations, coopérations, mutualisations et territoires ».

Le réseau initiera une réflexion interne sur la parité hommes / femmes.

- contribution au développement de projets communs :

En 2017, le réseau s'attachera à mesurer, et donc à évaluer, les effets leviers de l'accompagnement du réseau dans la structuration des compagnies et à contribuer à la définition de la mutualisation au sein du secteur du spectacle vivant, à travers des critères de responsabilité commune et de solidarité.

Indicateurs de suivi 2016-2017

REPRESENTATIVITE REGIONALE	2016	2017
Nombre de structures adhérentes en Ile-de-France	82	
Nombre de partenaires mobilisés dans les actions du réseau	17	
ACTIVITES DU RESEAU	2016	2017
Nombre total d'actions menées	12	14
Nombre total de participants	320	
Nombre d'actions ouvertes à des non-membres	7	6
Nombre d'acteurs professionnels non-membres touchés par les actions du réseau	235	
Nombre de projets de mutualisation en cours	5	7

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 120 229 € et correspond au montant du budget du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé et des autres aides régionales.

Budget 2017 (TTC)

CHARGES	€ TTC	%	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ TTC	%
ACHATS	71 805 €	53%	SUBVENTIONS ETAT		3 000 €	2%
Fournitures administratives	550 €	0%	<i>Préciser la Direction et le service Ministère de la Ville de la Jeunesse et des loisirs – Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale Ile de France (DJSRCS) - FDVA IDF</i>	<input type="checkbox"/> S	3 000 €	2%
Fournitures et petits équipements	200 €	0%				0%
Location des bureaux de la Maison des Réseaux	3 772 €					

Participation aux charges Mutualisées de la Maison des Réseaux (UFISC IDF)	683 €					
Participation aux Partages d'Espaces de Travail et de Répétition	21 000 €					
Participation aux Partages d'Espaces de Travail et de Répétition - Mise à disposition du Théâtre Berthelot)	20 100 €					
Participation à la mutualisation d'Espaces de Stockage	9 500 €					
Participation à la mutualisation de bureaux administratifs	12 000 €					
Participation aux laboratoires participatifs et solidaires (Mise à disposition du Théâtre Berthelot)	4 000 €	3%	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES		59 514 €	44%
Autres, préciser.....		0%	Région Ile-de-France Aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant		25 000 €	18%
SERVICES EXTERIEURS	557 €	0%	Autre (à préciser) Emploi Tremplin	<input type="checkbox"/> A	10 414 €	8%
Assurance	207 €	0%	Départements (préciser lesquels)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Documentation	350 €	0%	Commune 1 (préciser lesquelles) Ville de Montreuil	<input type="checkbox"/> S	24 100 €	18%
Autres, préciser.....		0%	Commune 2 (préciser lesquelles)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 260 €	4%	communauté de communes/d'agglomération (préciser laquelle)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Honoraires	2 700 €	2%		<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Publicité	650 €	0%	SUBVENTIONS EUROPEENNES	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	0 €	0%
Voyages et déplacements	320 €	0%	Préciser	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Réceptions	750 €	4%				0%
Téléphone, frais postaux	280 €	0%	AUTRES FINANCEMENTS	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	40 354 €	30%
Reprographie	560 €	0%	Fonds de soutien (Préciser : CNV...)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0 €	0%	Mécénats sponsoring (préciser)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
			Agence Régionale Arcadi	<input type="checkbox"/> S	31 000 €	
CHARGES DE PERSONNEL	58 021 €	43%	ASP (Emplois aidés) cui cae	<input type="checkbox"/> A	9 354 €	7%
Salaires et charges personnel permanent	43 034 €	32%	RECETTES PROPRES		32 775 €	24%
Cotisations partonales	11 133 €	8%	Recettes d'activité		28 500 €	21%
Tickets Restaurant, Transport	2 836 €	2%	Adhésions (91 adhérents)		1 820 €	1%
Gratification de stage	1 018 €	1%	Autres recettes à préciser (Reprise Provision Fonds de Réserve et Charges mutualisées)		2 455 €	2%
TOTAL CHARGES	135 643 €	100%	TOTAL PRODUITS		135 643 €	100%

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 000,00 €
2018	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	20 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	20 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	20 000,00 €
	Montant total	40 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009282
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : RESEAU 92 (AIDE AUX RESEAUX 2017)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	132 277,00 €	18,90 %	25 000,00 €
Montant Total de la subvention			25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESEAU 92
 Adresse administrative : PL JULES HUNEBELLE
 92140 CLAMART
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Thierry LALET, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 42129812600051

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

Le Réseau 92 est une fédération (association loi 1901) créée en 1993 par des structures ayant toutes en commun la diffusion de la musique et l'aide à la création, dans le but de créer une dynamique autour des musiques actuelles et de fédérer le plus grand nombre d'initiatives du département des Hauts-de-Seine. Ses actions sont tournées vers la coopération entre acteurs et l'accompagnement des musiciens, des professionnels, des bénévoles et des porteurs de projets du secteur de la musique. Le réseau fédère à ce jour 24 structures associatives ou publiques dont le projet peut s'organiser autour de plusieurs activités : la création, l'accompagnement, la diffusion et la production. Le Réseau 92 compte 25 adhérents.

Projet régional 2017

Le projet 2017 constitue la dernière année du projet triennal défini en 2015 par le Réseau 92. Il s'inscrit cependant dans une perspective territoriale nouvelle approfondissant les coopérations interdépartementales, préfigurant une évolution vers un réseau régional d'acteurs pour 2018. Les coopérations avec le réseau CRY des Yvelines seront particulièrement développées.

Le projet pour l'année 2017 comprend :

- La structuration territoriale des projets musiques actuelles et la professionnalisation des acteurs : accompagnement au développement de projet des structures musicales du territoire, formation

professionnelle, études et analyses du secteur, sensibilisation politique, concertation professionnelle.

- Le développement des pratiques musicales actuelles : travail sur l'évolution de la structuration des musiques actuelles en Ile-de-France, vie associative, échanges et commissions, présence du réseau sur des événements professionnels.
- Autres activités : accompagnement mutualisé, « accompagnement 92 », outils de communication, centre ressource, veille et ressource professionnelle sur le territoire, accompagnement artistique (dispositif Träce), diffusion, et actions culturelles, notamment avec la poursuite du projet avec la PJJ 92, le projet « les Lycéens en cavale » ou les « parcours musical en détention » avec la maison d'arrêt de Nanterre.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région renouvelle son aide en faveur du Réseau 92 à hauteur de 25 000 € sur une base subventionnable de 132 277 € correspondant au montant du budget prévisionnel 2017 proposé.

Budget prévisionnel 2017

CHARGES	TTC	%	PRODUITS	S sollicité A acquis	TTC	%
ACHATS	26 655 €	20%	SUBVENTIONS ETAT		54 107 €	41%
Fournitures administratives	500 €	0%	DRAC & MCC	X A <input type="checkbox"/> S	35 000 €	26%
Fournitures et petits équipements	700 €	1%	FDVA, FIPD, FONJEP (Préf92) + DISPP (Admin pénitentiaire)	<input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> S	19 107 €	14%
Interventions artistiques	20 215 €	15%	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES		66 000 €	50%
Prestations techniques	5 240 €	4%	<u>Région Ile-de-France</u> <u>Aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant</u>		25 000 €	19%
SERVICES EXTERIEURS	615 €	0%	Autre (à préciser)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Assurance	215 €	0%	<u>Départements</u> : Hauts-de-Seine	X A <input type="checkbox"/> S	41 000 €	31%
Documentation	350 €	0%	<u>Commune</u> <u>1</u> (préciser lesquelles)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Maintenance informatique	50 €	0%	<u>Commune</u> <u>2</u> (préciser lesquelles)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	26 060 €	20%	communauté de communes/d'agglomération (préciser laquelle)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Honoraires	11 360 €	9%		<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Publicité	5 400 €	4%	SUBVENTIONS EUROPEENNES	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	0 €	0%
Voyages et déplacements	3 700 €	3%	Préciser	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Réceptions	1 250 €	20%				0%
Téléphone, frais postaux & autres frais	2 550 €	2%	AUTRES FINANCEMENTS	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S	0 €	0%

Missions	1 800 €	1%	Fonds de soutien (Préciser : CNV...)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 €	0%	Mécénats sponsoring (préciser)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
CHARGES DE PERSONNEL	79 444 €	60%	ASP (Emplois aidés)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> S		0%
Salaires et charges personnel permanent	76 124 €	57%	RECETTES PROPRES		12 670 €	10%
salaires et charges personnel non permanent préciser		0%	Recettes d'activité (intervention SPIP + participations groupes Trâce)		5 320 €	4%
Stagiaires	2 500 €	2%	Adhésions		7 050 €	5%
Autres charges de personnels (remboursements transport, chèques cadeaux...)	820 €	1%	Autres recettes (produits financiers)		300 €	0%
Autres		0%			0%
TOTAL CHARGES	132 777 €	100%	TOTAL PRODUITS (1)		132 777 €	100%

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €
2018	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
	Montant total	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009283
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : REZONNE (AIDE AUX RESEAUX 2017)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	121 652,00 €	20,55 %	25 000,00 €
Montant Total de la subvention			25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REZONNE
 Adresse administrative : 12 RUE LOUIS ARMAND
 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Bérengère SALLES, Présidente

Date de publication au JO : 29 novembre 2003

N° SIRET : 47923614300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

Créée en 2003, Rezone est une fédération d'acteurs œuvrant pour les musiques actuelles en Essonne, dans le but de mettre en réseau leurs compétences, leurs moyens et leurs envies afin de créer une dynamique fédérative à l'échelon départemental ainsi que des projets communs liés au secteur. Les activités de Rezone se développent autour de trois axes : la structuration des membres du réseau et du secteur, la coopération entre les acteurs du secteur et leur représentation. Pour ce faire, le réseau développe des projets de soutien aux adhérents, d'observation des pratiques, d'accompagnement des musiciens et des professionnels et d'information des publics. Rezone est présidé par Bérengère Salles, Directrice du Rack'am, lieu de musique actuelle de Brétigny-sur-Orge et fédère 19 structures : lieux de musiques actuelles, services culturels, SMAC, MJC, Studios, structures associatives, radio associative, conservatoire. Deux structures ont fermées en 2017 et trois autres devraient rejoindre le réseau.

Le réseau fonctionne avec deux postes permanents : une coordinatrice (aide FONJEP) et une chargée de communication et de l'information. Le réseau est hébergé dans les locaux du Rack'am. Le réseau compte 60 bénévoles en 2016 comme en 2017.

Le budget du réseau s'élève en 2016 à 124 356 €. Le réseau reçoit le soutien du Département de l'Essonne (56 500 €), de la Région Ile-de-France (25 000€), de la DRAC Ile-de-France (10 000 e), de la DDCS de l'Essonne et de la DRJCS/FDVA (15 600 €). Rezone bénéficie également d'une aide à l'emploi

FONJEP (14 214 €).

Projet régional 2017

- accompagnement à la structuration : Rezone poursuit son travail d'observation (restitution étude sur l'emploi menée en partenariat avec le rif, Opale et la Fédélima, et mis à jour de l'état des lieux des adhérents), organisera des formations (« ressources et accompagnement de projets musicaux », « gestion pour les petites structures », « sonorisation un concert en médiathèque » et « découvrir la scène locale ») et continuera à accompagner les acteurs du territoire (participation au comité technique du DLA, conseils auprès des acteurs et collectivités dans la mise en œuvre de projets)

- mise en réseau des acteurs : Le réseau participera à des temps de rencontres et de réflexion au plan national (MAMA, PopMind, Printemps de Bourges...), poursuivra ses réflexions avec le comité musique de la bibliothèque départementale qui rassemble les discothécaires de l'Essonne, participera au DLA collectif avec des réseaux départementaux de différents secteurs de l'économie sociale et solidaire. Le réseau continuera à proposer aux musiciens essonnais de présenter leurs projets et actualités sur le site internet « scène locale ». Des temps de rencontres réguliers entre musiciens seront organisés en 2017.

- actions de mutualisations de moyens : L'édition trimestrielle de l'agenda des concerts sera réalisée en 2017 avec une nouvelle maquette, Rezone coproduira les soirées de la « rezonnerie », concerts dédiés à la scène locale, dans des lieux membres. En soutien à la diffusion de musiciens en voie de professionnalisation, le réseau apporte son soutien à l'embauche d'artistes locaux par le versement de bourse aux structures. Des parcours d'accompagnement sur-mesure, mutualisés seront proposés par les structures membres à une quinzaine de groupes. Un cursus diplômant DEM Musique actuelle et arts de la scène sera mis en œuvre à l'attention des artistes en voie de professionnalisation avec le CRD du Val d'Yerres. Une commission de travail sur la valorisation de l'action culturelle et la réflexion autour d'un projet commun sera mise en place.

- fonction ressources : Rezone met à disposition des musiciens sur son site internet différentes informations : notamment des fiches pratiques et dossiers thématiques, des outils comme par exemple une cartographie de la ressources en Essonne... Des journées professionnelles sont organisées régulièrement comme des ateliers thématiques pour les musiciens. En 2017, un espace ressources itinérant sera mise en place avec des rencontres ressources mensuelles organisées dans des structures du réseau.

- contribution au développement de projets communs : Le réseau participera en 2017 à différents projets portés par des structures adhérentes (par exemple les « musicéens » avec la MJC Théâtre des Trois Vallées, aux forums des musiciens du Plan, au festival Rock'in Kiosque du Cri de la libellule...) et en lien avec d'autres structures. Il poursuivra, notamment, le travail mené avec le réseau de la Seine-et-Marne Pincés Oreilles autour du territoire de l'agglomération Grand Paris Sud, organisera la journée des musiciens avec les adhérents et une journée dédiée aux musiques actuelles avec les adhérents et le domaine de Chamarande, participera à des projets, débats, réflexions, et rencontres professionnelles aux niveaux d'agglomération, départemental, interdépartemental et régional (en lien avec le rif). Rezone diffusera l'exposition photographique qu'il a créé « Musiques et artistes en Essonne » dans les lieux adhérents.

Indicateurs de suivi 2016-2017

REPRESENTATIVITE REGIONALE	2016	2017
Nombre de structures adhérentes en Ile-de-France	19	19
Nombre de partenaires mobilisés dans les actions du réseau	74	80

ACTIVITES DU RESEAU	2016	2017
Nombre total d'actions menées	42	45
Nombre total de participants	15328	17000
Nombre d'actions ouvertes à des non-membres	30	32
Nombre d'acteurs professionnels non-membres touchés par les actions du réseau	745	750
Nombre de projets de mutualisation en cours	6	8

Plan de financement prévisionnel 2017

CHARGES	€ TTC	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ TTC
ACHATS	4 000	Région Ile-de-France Aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant		25 000
SERVICES EXTERIEURS	23 950	DRAC	S	10 000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS (dont frais bancaire 250 €)	10 050	DRJCS / DDS	S	14 400
		Département 91	A	56 000
		FONJEP		30 000
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	998	ASP Service civique		800
CHARGES DE PERSONNEL	84 900	RECETTES PROPRES		2 500
TOTAL CHARGES	122 900 €	TOTAL PRODUITS		122 900 €

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 121 652 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé, déduction faite des impôts, taxes et versements assimilés et frais bancaires.

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €
2018	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
	Montant total	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009284

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE (AIDE AUX RESEAUX 2017)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	348 023,00 €	28,73 %	100 000,00 €
Montant Total de la subvention			100 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE
 Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE
75819 PARIS 19
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur François BEAUDENON, Président
 Date de publication au JO : 15 septembre 2001
 N° SIRET : 44321659300048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant
 Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

Le RIF est une association fédérative régionale créée en 2001 avec pour objet de structurer le secteur des musiques actuelles/ amplifiées en Ile-de-France, et d'en favoriser le développement. Elle fédère les réseaux départementaux des musiques actuelles autour d'actions communes et complémentaires, représentant plus de 220 lieux et structures en Ile-de-France.

Ses axes d'intervention sont un pôle ressources professionnelles au service des réseaux et de leurs adhérents, un pôle aide au développement d'artistes et observation et analyse du champ des musiques actuelles / amplifiées en Ile-de-France, un pôle observation et analyse du champ des musiques actuelles / amplifiées en Ile-de-France et un pôle gestion sonores et risque auditifs.

Le réseau fonctionne avec 4 postes permanents : 1 directeur, 1 chargée de la communication et de l'animation du réseau, 1 chargé de la gestion sonore et de la prévention des risques auditifs et 1 chargée de l'administration et de l'observation. Il a recouru à 11 intermittents sur 2918 heures d'intermittences en 2017 Le réseau compte 210 bénévoles en 2016 comme en 2017.

Le budget du réseau s'élève en 2016 à 369 252 €. Le réseau reçoit le soutien de l'Etat (Ministère de la santé 150 000 €, jeunesse et sport 24 492 €), de la Région Ile-de-France (100 000€ aide aux réseaux culturels, 20 000 € santé), de la DRAC Ile-de-France (24 492 €), il bénéficie également d'une aide à l'emploi FONJEP (7 108€).

Projet régional 2017

- *Accompagnement à la structuration* : Le réseau pour suivra l'accompagnement des adhérents et des porteurs de projets des réseaux départementaux. L'un des axes majeurs sera l'aboutissement du processus de restructuration du réseau régional pour 2018 (initié en 2015) avec en perspective une coordination renforcée sur les types d'accompagnement et la redéfinition des relais territoriaux en lien avec les acteurs institutionnels, les structures et autres acteurs de la filière. Le Conseil d'Administration sera ainsi ouvert aux membres des bureaux des réseaux départementaux, tandis que les réunions entre coordinateurs/salariés de réseaux et l'Assemblée Régionale seront centrées sur cette perspective d'évolution.

Une concertation des réseaux départementaux, suivi d'un dialogue approfondi avec les partenaires régionaux et départementaux, seront menés avec en parallèle la réflexion d'un groupe de travail sur les questions liées à la gouvernance d'un futur réseau régional afin de définir les principes, les évolutions statutaires, le modèle économique, les ressources humaines, le pré-projet...

Deux séminaires (l'un dédié aux adhérents, l'autre aux équipes salariées des réseaux) sont prévus avec également un conseil externe sur les modalités juridiques, administratives et comptables, ainsi que l'évolution des ressources humaines, avec une demande de dotation supplémentaire de 10 000 € pour la Région et 10 000 € pour la Drac.

- *Mise en réseau des acteurs* : Le réseau poursuit son organisation de commissions thématiques regroupant certaines catégories de lieux ou un certain type de métiers afin de permettre l'échange entre pairs. Ces commissions se prolongent par ailleurs via des listes numériques de discussions et d'échanges thématiques entre les structures. Sont notamment prévues : la commission diffusion/programmation sur l'évolution du dispositif Itinérances, la commission centres infos ressources sur l'actualisation du recensement des missions info-ressources dans les différents territoires, les besoins en termes d'outils communs ...La commission communication notamment sur un projet d'application numérique régionale, les publics jeunes et notamment lycéen ; une réunion de la commission action culturelle et une rencontre régionale dans le réseaux de Seine-et-Marne sur les pratiques musicales dans les actions culturelles en milieu scolaire et social . Une commission jeune public à Achères, une mise en réseau avec les MJC investies dans les musiques actuelles dans les Yvelines et les Hauts de Seine et un nouvel échange sur les pratiques hip hop sont prévues.

Le RIF multiplie la mise en réseaux d'acteurs de différents réseaux, un temps de rencontre entre lieux adhérents et producteurs de spectacles, sera organisé avec le SMA.

- *Actions de mutualisations de moyens* : le réseau met en commun des outils de communication, numérique (billetterie, bases de données publique des programmes des salles franciliennes ...) et d'information qui sera renforcée en vue de la reconfiguration du réseau régional en 2018, une réflexion autour d'une application numérique régionale pour mettre en valeur les programmations et activités des adhérents de nos réseaux. La mutualisation des centres informations ressources est également poursuivie avec le développement significatif du site mutualisé « InfosMusiciens ».

Le réseau coordonne la présence des acteurs sur des évènements fédérateurs (Rock en Seine, la Jimi, le Mama)

Le RIF partage les locaux, ressources informatiques bureautiques et professionnelles (abonnements juridique...) l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles.

Le RIF poursuivra en 2017 la mutualisation d'un poste de statisticienne (occupée par Priscilla Martin) avec Opale, la Fédération des arts de la rue en IDF et la Fedelima.

- *Fonction ressources* : Le réseaux poursuivra le travail sur la mission notamment sur un travail de coopération renforcée avec les réseaux départementaux : veille et relais d'informations sectorielles, production de notes et dossiers sur divers sujets d'actualité, veille juridique et sociale... et leur diffusion en lien avec les adhérents du réseaux, la diffusion de newsletters et de points d'actualité plus fréquents,

notamment sur les nouveaux dispositifs spectacle vivant de la Région, les populations de migrants en Île-de-France et les possibilités de partenariat avec les structures d'accueil. D'autres sont envisagés : les fonds structurels européens, le développement durable, la nouvelle réglementation sur le bruit et ses incidences sur l'organisation de concerts.

L'activité conseil est renforcée avec toutes les mutations territoriales en cours et les nouvelles politiques qui y sont liées avec l'organisation de débat et groupes de travail dans les lieux adhérents et partenaires qui le sollicitent sur tous les champs des musiques actuelles artistiques, culturels, économiques et de politiques publiques.

- Contribution au développement de projets communs :

Les 3 axes majeurs sont l'accompagnement de démarches interdépartementales, en cohérence avec les réflexions en cours en matière de restructuration régionale, au dispositif itinérance et à l'action prévention des risques auditifs.

Projets d'accompagnement au niveau interdépartemental. projet sur l'éducation artistique avec l'Académie de Versailles et les réseaux départementaux du territoire ; préparation de l'édition 2018 d'un festival interdépartemental réunissant les événements Yvelive / Träce des Yvelines et des Hauts de Seine ; projet documentaire sur le lien des artistes au territoire initié par le Maad 93 et Sourdoreille ; participation à l'animation du stand régional à Rock en Seine et à la contribution des réseaux au tremplin lycéen interdépartemental « les Lycéens en Cavale » porté par les Zuluberlus et mobilisant 11 lieux du nord-ouest parisien (Hauts-de-Seine, Yvelines, Val d'Oise) ; coopération pour l'élargissement des participations au niveau régional à la rencontre « Musiques actuelles et jeune public » (5 avril) porté par la salle du Sax (78), collaboration aux projets culturels dédiés aux migrants menés par les salles de musiques actuelles parisiennes Petit Bain et l'Espace Jemmapes, dans une perspective d'essaimage .

Itinérances : poursuivre et développer si possible l'aide à la professionnalisation des artistes, à l'activité de diffusion des adhérents des réseaux départementaux et à la prise de risques artistiques pour des groupes en développement. La sélection 2017 est composée de 7 groupes (Moster, Einleit, Gracy Hopkins, la Dame Blanche, Pogo Car Crash Control, Asgaya) avec une perspective à terme d'aller vers un projet régional de résidences mutualisées et d'une meilleure valorisation auprès des professionnels au niveau régional

Le RIF participera aussi aux réflexions des différents partenaires nationaux : Fedelima, SMA, Ufisc, Agison...

Indicateurs de suivi 2016-2017

REPRESENTATIVITE REGIONALE	2016	2017
Nombre de structures adhérentes en Ile-de-France	8 reseaux (218 structures)	8 réseaux (220 structures)
Nombre de partenaires mobilisés (hors adhérents)	189	190

ACTIVITES DU RESEAU	2016	2017
Nombre total d'actions menées	442	470
Nombre d'actions ouvertes à des non-membres	278	270
Nombre d'acteurs professionnels non-membres touchés par les actions du réseau	400	400

Intérêt régional : Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique : DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA

Calcul de la base subventionnable

La base subventionnable s'élève à 348 023 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé, déduction faite des impôts, taxes et versements assimilés et frais bancaires, de la subvention régionale santé, et du différentiel de subventionnement régional.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2017

CHARGES	€ TTC	%	PRODUITS	€ TTC	%
ACHATS	27 930	7%	Région IDF RESEAUX FRANCILIENS SV	135 000	33%
SERVICES EXTERIEURS	13 544	3%	REGION IDF Social santé sollicité	20 000	5%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	29 844€	7%	DRAC, Musique et Danse sollicité	34 492	8%
FRAIS DE PERSONNEL	258 805	64%	ARS + DRJSCS sollicité	156 600	39%
IMPOTS ET TAXES	3 127	1 %	ASP FONJEP Acquis	7 108	2%
BOURSES ITINERANCES	72 900	18 %	RECETTES PROPRES	52 950	13%
TOTAL CHARGES	406 150	100%	TOTAL PRODUITS	406 150	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	60 000,00 €
2018	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	125 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	20 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	125 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	18 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	100 000,00 €
2016	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	20 000,00 €
	Montant total	283 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009286
--

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES (AIDE AUX RESEAUX 2017)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	96 800,00 €	25,83 %	25 000,00 €
Montant Total de la subvention			25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES CO MAISON DES RESEAUX

Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE
75019 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Sébastien CORNU, Président

Date de publication au JO : 1 avril 2000

N° SIRET : 48885043900024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant
Rapport Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Présentation du réseau

L'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles) fédère des organisations du secteur des arts et de la culture qui recouvrent les différentes disciplines des arts vivants (arts de la rue, cirque, danse, théâtre, marionnettes, musiques actuelles, jazz, musiques du monde, arts plastiques, arts numériques...). Les membres franciliens de l'UFISC sont : Actes-if (Réseau solidaire de lieux culturels franciliens), le RIF (confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées d'Île-de-France), le SYNAVI Ile-de-France (Syndicat national des Arts vivant), et RAVIV (réseau francilien des arts vivants). Ils représentent près de 500 structures réparties sur l'ensemble de l'Île-de-France : équipes artistiques, lieux de spectacles, lieux de pratiques... Les activités des structures membres se déclinent dans une variété de domaines qui touchent à la création et à la production artistique, à la représentation de spectacles, à l'action artistique et culturelle, à la formation ou l'enseignement, à la

réalisation de manifestations événementielles, à l'accueil d'artistes amateurs ou professionnels, au développement de médias, à l'échange critique ou l'organisation de débats. Une diversité d'activités et de structures qui converge autour de valeurs partagées : la promotion et la défense de la diversité artistique et culturelle, la coopération comme principe d'action et la primauté de l'initiative citoyenne à buts autres que lucratifs. L'UFISC en Ile-de-France dispose de locaux mutualisés avec d'autres réseaux franciliens notamment, à la Maison des Réseaux Artistiques et Culturels d'Ile-de-France (Paris 19) dont la gestion incombe à l'UFISC. La Maison des Réseaux Artistiques et Culturels apporte ainsi un soutien aux TPE et porteurs de projets franciliens en mettant à leurs dispositions des espaces de réunions, des services et ressources adaptés. Elle accueille ainsi près de 5 000 visites par an. L'UFISC en Ile-de-France est adhérente à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France. Elle a participé aux travaux relatifs au schéma de développement économique et d'internationalisation de la région Ile-de-France ainsi qu'au schéma régional du développement de l'Economie Sociale et Solidaire. L'UFISC en Ile-de-France participe, en lien avec le centre de ressources pour les DLA dans le champ culturel, aux réflexions portées sur l'accompagnement des parcours professionnels. L'UFISC compte une équipe salariée de 5 personnes. L'UFISC. Les partenaires publics sont : la ville de Paris et la région Ile-de-France, ainsi que la DGCA et le CRDLA culture. Le budget 2016 de l'UFISC du projet soutenu en 2016 s'élève à 97 380 € et reposait, en termes de subventions publiques, sur un soutien de la Ville de Paris (15 000 €) et de la Région Ile-de-France (25 000 €).

Le soutien régional pour 2017 porte exclusivement sur les activités franciliennes du réseau en lien avec ses membres franciliens et le territoire francilien.

Projet régional 2017

- accompagnement à la structuration : L'UFISC en Ile-de-France accompagne la structuration du champ artistique et culturel en Ile-de-France, contribue à la construction des cadres politiques, socio-économiques et professionnels régionaux. Dans un contexte de recomposition territoriale et d'évolution des modes de soutien, l'UFISC en Ile-de-France organisera des temps d'échange et de partage des lectures territoriales, au minimum une par trimestre. L'UFISC en Ile-de-France poursuivra ses actions de dialogue et de rencontres avec les élus et services de collectivités et de construction d'analyses et de propositions relatives aux politiques culturelles en Ile-de-France. L'UFISC développera le dialogue avec des instances telles le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) ou le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP), et poursuivra son investissement au sein de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France (CRESS IDF). L'UFISC poursuivra son travail d'information en lien avec le CRDLA culturel (Centre de Ressources Culturelles pour les Dispositifs Locaux d'Accompagnement).

- mise en réseau des acteurs : L'UFISC en Ile-de-France poursuivra l'animation de réunions régulières, de diffusion d'informations entre ses membres franciliens, de manière notamment à développer la connaissance mutuelle de chacun, à partager les compétences et à éviter le cloisonnement par discipline. Cette mise en réseau est facilitée par l'existence et le partage de l'espace de travail à la Maison des Réseaux Artistiques et Culturels.

- actions de mutualisations de moyens : L'UFISC en Ile-de-France gère la coordination et la maintenance des espaces partagés de la Maison des Réseaux Artistiques et Culturels ainsi que la mutualisation d'outils et services partagés. En plus des sept bureaux fermés, les locaux sont composés d'espaces mutualisés de près de 200 m² qui comprennent : deux salles de réunion aménagées (l'une pouvant accueillir une trentaine de personnes et l'autre pouvant accueillir une quarantaine de personnes), plus un espace de réunion pour 2 à 4 personnes, d'espaces de stockage (archives, outils de communication, ...), d'un espace d'accueil (orientation, documentation, ressources, ...) et d'un espace de reprographie. Des abonnements, ouvrages et ressources sont mutualisés entre les réseaux afin de faciliter l'accès à la documentation du secteur et à une bibliothèque d'études, de livres, de guides pratiques et juridiques.

- fonction ressources : L'UFISC en Ile-de-France s'appuie sur les différents réseaux franciliens afin de mettre à disposition une capitalisation d'expériences, de contributions et de veilles sectorielles de chacune des organisations. De la même manière, l'UFISC vient en appui aux réseaux dans leurs travaux de ressources. Elle mène un travail de veille et de production de ressources complémentaires et

transversales sur les politiques publiques, les évolutions législatives et réglementaires, l'emploi et les évolutions des métiers, les modes de gestion et de gouvernance, l'accès aux financements publics et privés. L'UFIC constituera par exemple des fiches techniques de présentation de dispositifs pouvant être mobilisés par ses membres. Des actions de formation seront organisées sur les évolutions législatives et réglementaires, sur des dispositifs d'aide spécifiques (FONPEPS, financements européens, dispositifs DLA...).

- contribution au développement de projets communs : L'UFISC en Ile-de-France prévoit de favoriser le développement de projets communs entre réseaux et entre adhérents de ces réseaux. Trois sujets feront particulièrement l'objet de travaux : la coopération territoriale, l'ingénierie financière des structures et les projets financés par des fonds européens.

Indicateurs de suivi 2016-2017

REPRESENTATIVITE REGIONALE	2016	2017
Nombre de structures adhérentes en Ile-de-France	5	5
Nombre de partenaires mobilisés dans les actions du réseau	7	10
ACTIVITES DU RESEAU	2016	2017
Nombre total d'actions menées	-	13
Nombre total de participants	500	500
Nombre d'actions ouvertes à des non-membres		13
Nombre d'acteurs professionnels non-membres touchés par les actions du réseau	100	100
Nombre de projets de mutualisation en cours	1	1

Plan de financement prévisionnel du projet

CHARGES	€ TTC	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ TTC
ACHATS	1 800	Région Ile-de-France Aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant	S	30 000
SERVICES EXTERIEURS	57 705	Ville de Paris	S	25 000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	795			
CHARGES DE PERSONNEL	41 000	AUTRES FINANCEMENTS		5 000
ADHESION CRESS IDF	500	RECETTES PROPRES		41 800
TOTAL CHARGES	101 800 €	TOTAL PRODUITS		101 800 €

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 96 800 € et correspond au montant du budget prévisionnel du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et le montant proposé

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €
2018	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	30 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	22 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	30 000,00 €
2015	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	29 775,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	20 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	26 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	25 000,00 €
	Montant total	152 775,00 €

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION :

**LA CONVENTION TYPE RELATIVE AU SOUTIEN AUX
RESEAUX FRANCILIENS DANS LE DOMAINE DU
SPECTACLE**

**LA CONVENTION TYPE RELATIVE AU SOUTIEN A LA
CREATION EN FONCTIONNEMENT DANS LE DOMAINE
DU SPECTACLE VIVANT**

**LA CONVENTION TYPE RELATIVE AU SOUTIEN A LA
CREATION EN INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE
DU SPECTACLE VIVANT**

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° du ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
Code APE :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR2017-52 du 10 mars 2017.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° du , la Région Île-de-France a décidé de soutenir au titre de l'année pour la réalisation de son action détaillée en fiche projet.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention globale de fonctionnement correspondant à % du budget de l'année , soit un montant maximum de subvention de €.

Le budget prévisionnel de l'année est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les actions présentées dans son budget prévisionnel transmis à la Région.

Informers la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire. Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 60 % du montant de la subvention.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

Le versement du solde est subordonné à la production du bilan d'activités de l'année subventionnée et des comptes annuels du bénéficiaire. Il est assorti d'un compte-rendu d'exécution qui détaillera notamment les modalités de mise en œuvre de la Charte des valeurs de la République et de la laïcité.

Ce document comporte la signature du représentant du bénéficiaire ainsi que celle de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes si le bénéficiaire en est doté.

Le versement du solde est également subordonné à la production de(s) justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.3 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant définitif de la subvention accordée peut être revu à la baisse, sur la base des éléments financiers transmis par le bénéficiaire. Le versement du solde est, dès lors, ajusté en fonction des besoins réels du bénéficiaire.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de manquement avéré au respect de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° du .

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire
(nom, qualité du signataire et cachet
du bénéficiaire),

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° du ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
Code APE :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR2017-52 du 10 mars 2017.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° du , la Région Île-de-France a décidé de soutenir pour la réalisation de l'action suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : (référence dossier n°).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à €, soit un montant maximum de subvention de €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES A LA CHARTE REGIONALE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAICITE

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informers la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informers la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informers la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informers la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conservers pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.5 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par

décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 60 % du montant de la subvention.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production d'un un compte-rendu d'exécution, d'un compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire et d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement. Le versement du solde est également subordonné à la production de(s) justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.3 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production d'un un compte-rendu d'exécution, d'un compte rendu financier de l'opération ou de la tranche d'opération subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire et la signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire et de(s) justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.3 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du _____ et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le _____.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de manquement avéré au respect de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° du .

Fait à Paris en (selon nb de signataires convention) exemplaires originaux

Le.....

Le.....

L'organisme
(nom, qualité du signataire
et cachet du bénéficiaire)

La Présidente du Conseil Régional
d'Ile de France

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° du ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
Code APE :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Aide à la création en investissement dans le domaine du Spectacle Vivant » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR2017-52 du 10 mars 2017.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° du , la Région Île-de-France a décidé de soutenir pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : (référence dossier n°).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à €, soit un montant maximum de subvention de €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES A LA CHARTE REGIONALE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAICITE

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur. »

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informers la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informers la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informers la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informers la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conservers pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.5 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 2 ans par

décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus dans les dans les 3 mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30 % du montant de la subvention.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production d'un un compte-rendu d'exécution, d'un compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire et d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement. Le versement du solde est également subordonné à la production de(s) justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.3 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production d'un un compte-rendu d'exécution, d'un compte rendu financier de l'opération ou de la tranche d'opération subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire et la signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire et de(s)

justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.3 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 4 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du _____ et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le _____. Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de manquement avéré au respect de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° du .

Fait à Paris en (selon nb de signataires convention) exemplaires originaux

Le.....

Le.....

L'organisme
(nom, qualité du signataire
et cachet du bénéficiaire)

La Présidente du Conseil Régional
d'Ile de France

**ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION : CONVENTION
ROCK EN SEINE 2017**

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° du ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : ASSOCIATION PLUS DE SONS
dont le statut juridique est : Association
N° SIRET : 450684550 00020
Code APE : 90.01Z
dont le siège social est situé au : 15 RUE DU LOUVRE 75001 PARIS
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR2017-52 du 10 mars 2017.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, et des conditions suivantes.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 16,46 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 3 645 000 €, soit un montant maximum de subvention de 600 000 €.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N°2017-294 du 5 juillet 2017, la Région Île-de-France a décidé de soutenir L'ASSOCIATION PLUS DE SONS pour la réalisation de l'action suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : PLUS DE SONS- FESTIVAL ROCK EN SEINE 2017 (référence dossier n°17003547).

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée «fiche projet».

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les axes suivants d'intérêt général qui fondent l'opportunité du soutien régional dans les conditions décrites dans l'annexe dénommée «fiche projet»:

- favoriser une diversité artistique indépendante,
- valoriser l'émergence plus particulièrement de groupes franciliens
- valoriser la pratique musicale lycéenne par la mise en place d'un tremplin lycéen en partenariat avec les salles de musiques actuelles franciliennes
- développer une collaboration artistique avec un pays en coopération avec la Région Ile de France.
- rendre accessible le festival pour les personnes à mobilité réduite,

- maintenir modéré un tarif tous publics en deçà de la tarification des grands festivals de même envergure. Soit un tarif plein jour à 49€ un forfait 3 jours à 119 €
- proposer une tarification sociale à 39 € sur un quota minimum de 6 000 places pour les bénéficiaires de minima sociaux et les moins jeunes de moins de 18 ans.

Le stand de la Région Île-de-France :

- Le festival programme une scène, sur le stand Île-de-France, dédiée à l'émergence francilienne avec des showcases de plusieurs artistes ou groupes franciliens repérés La sélection de ces groupes est effectuée par un jury indépendant ; les acteurs musicaux d'Île-de-France sont consultés de manière à faire part des talents franciliens repérés et soutenus, notamment par des lieux.
- Le festival met à disposition de la Région une surface d'implantation *de 300 mètres carrés* lui permettant de proposer un stand ouvert au public, dédié notamment à la présentation de l'actualité régionale des musiques actuelles, animé par les réseaux des musiques actuelles en lien avec les services.
- L'association Plus de sons met à disposition de la Région un régisseur général, le temps du festival, en charge de l'accueil et de la gestion des artistes et groupes programmés sur la scène Île-de-France. Il assure la production musicale de ces artistes.
- La direction de la communication de la Région Île-de-France assure et finance la gestion logistique et la scénographie du stand sur son budget propre (hors espace lycéen décrit ci-dessous).
- Le festival Rock-en-Seine met en œuvre, à ses frais, pour la première fois en 2017, un espace dédié à la pratique lycéenne et adolescente. Cet espace sera placé dans la continuité du stand Île-de-France et accessible depuis ce dernier.

Tremplin des lycéens franciliens

Le festival coordonne un tremplin des lycéens en lien avec des structures de musiques actuelles franciliennes. Trois groupes ou artistes seront présentés dans le cadre du festival Rock-en-Seine, sur la scène Île-de-France. Le détail de cette opération fait l'objet d'une affectation et présentation distincte. La Région bénéficie d'une visibilité privilégiée sur cette opération.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S) ET A LA CHARTE REGIONALE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAICITE

Le bénéficiaire s'engage à recruter au moins 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

Conformément à de la délibération cadre CR 2017-51 du 9 mars 2017 » Le bénéficiaire s'engage à respecter et à promouvoir la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité dans la limite et le respect des lois en vigueur.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés,

changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informez la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informez la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informez la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

L'association Plus de Sons devra assurer à la Région Île-de-France une place substantielle et prépondérante dans le dispositif de communication de l'événement. La Région sera naturellement présente sur l'ensemble des supports de communication du festival Rock en Seine et y apparaîtra comme partenaire majeur.

A. En amont du festival

L'association Plus de sons s'engage à :

Faire parvenir à la Région le plan de communication du festival ainsi qu'un calendrier de validation des documents de communication (tous supports : dossiers de presse, inserts, affichage, éditions, web...). Ce calendrier devra être adressé au plus tard 15 jours avant les premières demandes de BAT.

Faire apparaître la Région en tant que partenaire principal dans tous les documents de communication qu'elle édite.

Faire valider l'ensemble des documents par les services presse (pour les supports de relations presse) et par la direction de la communication de la Région.

Présenter à la Région, au plus tard le 30 juin, un plan du parc et de ces abords précisant les implantations de signalétique des différents partenaires : lieux d'implantation, mètres linéaires et m² (pour les bâches implantées sur les tours régies, scènes, y compris les faces arrières et toits). Le plan devra faire également apparaître les implantations de stands. Les banderoles de la Région masquées en partie ou en totalité par des stands, toilettes ou autres éléments techniques ne pourront pas être comptabilisés dans les métrages linéaires signalétique.

Préciser en complément de ce plan le pourcentage attribué à chaque partenaire.

Insérer en fin de dossier de presse les éléments rédigés par le service de presse de la Région (entre 1 page minimum et 2 maximum).

Mentionner dans les dossiers de presse, (en dehors des pages rédigées par le service presse) les actions menées par la Région dans le cadre du Festival (programme du stand, actions de prévention risque auditif, VIH...) ainsi que la nature du partenariat entre la Région et Rock en Seine depuis la première édition du festival. La Région devra être nommément citée.

Faire apparaître en une du dossier de presse le visuel du festival comprenant le logo IDF, dans des proportions identiques à celles des autres supports validés par les services presse et communication.

Associer la Région à la conférence de presse de lancement (programmation).

Associer la Région à toute la communication mise en place dans le cadre de l'action tremplins lycéens (tremplins organisés en amont, concerts sur le stand Île-de-France et espace dédié à la pratique lycéenne et adolescente) et faire valider à la Région les supports mis en place dans le cadre de cette communication.

Transmettre en temps réel à la direction de la communication et au service de presse, toutes infos transmises à la presse, afin que la Région puisse relayer l'information sur ses supports (site, réseaux sociaux et journal papier).

Réserver l'édito du programme à la Présidente de la Région Île-de-France (une page comprenant texte et photo).

Activer un lien hypertexte du site Internet de Rock en seine (<http://www.rockenseine.com>) vers le portail de la Région (<http://www.iledefrance.fr/>)

Faire apparaître une bannière de la Région sur le site de Rock en Seine la semaine précédant le festival sous réserve que la bannière soit livrée au festival au moins 3 jours ouvrables avant sa diffusion.

Offrir une visibilité à la Région sur l'application Rock en Seine (splash screen d'introduction par exemple), en amont et pendant le festival.

Il est rappelé que l'organisateur devra impérativement respecter la charte graphique d'utilisation du logo de la Région et soumettre l'ensemble des documents au service presse et à l'unité communication du conseil régional pour bon à tirer (BAT).

B. Pendant le festival

L'association s'engage à assurer la visibilité de la Région Île-de-France comme partenaire majeur sur le site et aux abords, conformément au plan validé en amont par la Région, avec au minimum :

25% des mètres linéaires de banderoles dans le parc et aux abords

25% des sailwinds (mâts signalétiques)

2 bâches Région sur le côté de la grande scène, de la scène de l'industrie (en exclusivité et aux dimensions identiques à celles des bâches Rock en Seine). Si aucun partenaire ne venait à financer la scène de la cascade, l'emplacement resté vacant de la 3ème bâche de la scène de la cascade sera proposée à la Région.

Diffusion des clips Île-de-France, 6 passages par jour, répartis sur les deux scènes (les clips contiennent une bande son et des voix qui devront être parfaitement audibles).

Autorisation pour la Région d'organiser des actions de sensibilisation sur le site, sous réserve que ces actions soient proposées au plus tard fin juin, et que leur organisation soit faite en concertation avec les équipes du festival (distribution de bouchons d'oreilles aux entrées et dans le site dans le cadre de ses actions de prévention des risques auditifs, distribution de préservatifs dans le cadre de ces opérations de lutte contre le sida...).

Selon son actualité culturelle, la Région se réserve le droit d'organiser une conférence de presse sur son stand ou dans un autre espace appartenant au festival (ex : espace média, village des disquaires) suivant leur disponibilité

C. Après le Festival

Un bilan détaillé devra être fourni à la Région dans les 2 mois suivants le festival avec tous les indicateurs nécessaires à l'appréciation de l'impact du festival.

D. Non-respect des obligations

En cas de non- respect de ces obligations de communication par l'association, la Région pourra appliquer une réfaction sur le solde de la subvention versé à l'issue de la manifestation, sur la base d'un compte-rendu financier et au vu d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'opération (cf article 2.2.3 et article 4).

Les manquements aux obligations de communications susvisées seront constatés par courrier recommandé de la Région, avec demande d'accusé de réception, envoyé à l'association, dans un délai maximum d'une semaine après avoir constaté le manquement.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le montant de la subvention constitue un plafond. Ce montant est calculé sur la base du budget prévisionnel présenté par l'association à partir des dépenses hors taxes.

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 60 % du montant de la subvention.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Le versement du solde est également subordonné à la production de 1 justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production :

- d'un bilan d'exécution qui détaillera également les modalités de mise en œuvre de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité,
- d'un compte rendu financier de l'action comprenant la signature du représentant légal, de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes si l'organisme en est doté (dans le cas contraire, la signature du trésorier est requise),
- d'un état récapitulatif des dépenses dûment complété et signé par le représentant légal.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production :

- d'un bilan d'exécution qui détaillera notamment les modalités de mise en œuvre de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité,
- d'un compte rendu financier de l'action comprenant la signature du représentant légal,
- d'un état récapitulatif des dépenses dûment complété et signé par le représentant légal et le comptable public. Le comptable public certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité et leurs règlements.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017, suite à l'adoption de la subvention par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la

lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de manquement avéré au respect de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N°2017-294 du 5 juillet 2017.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente du Conseil Régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire ASSOCIATION PLUS DE SONS